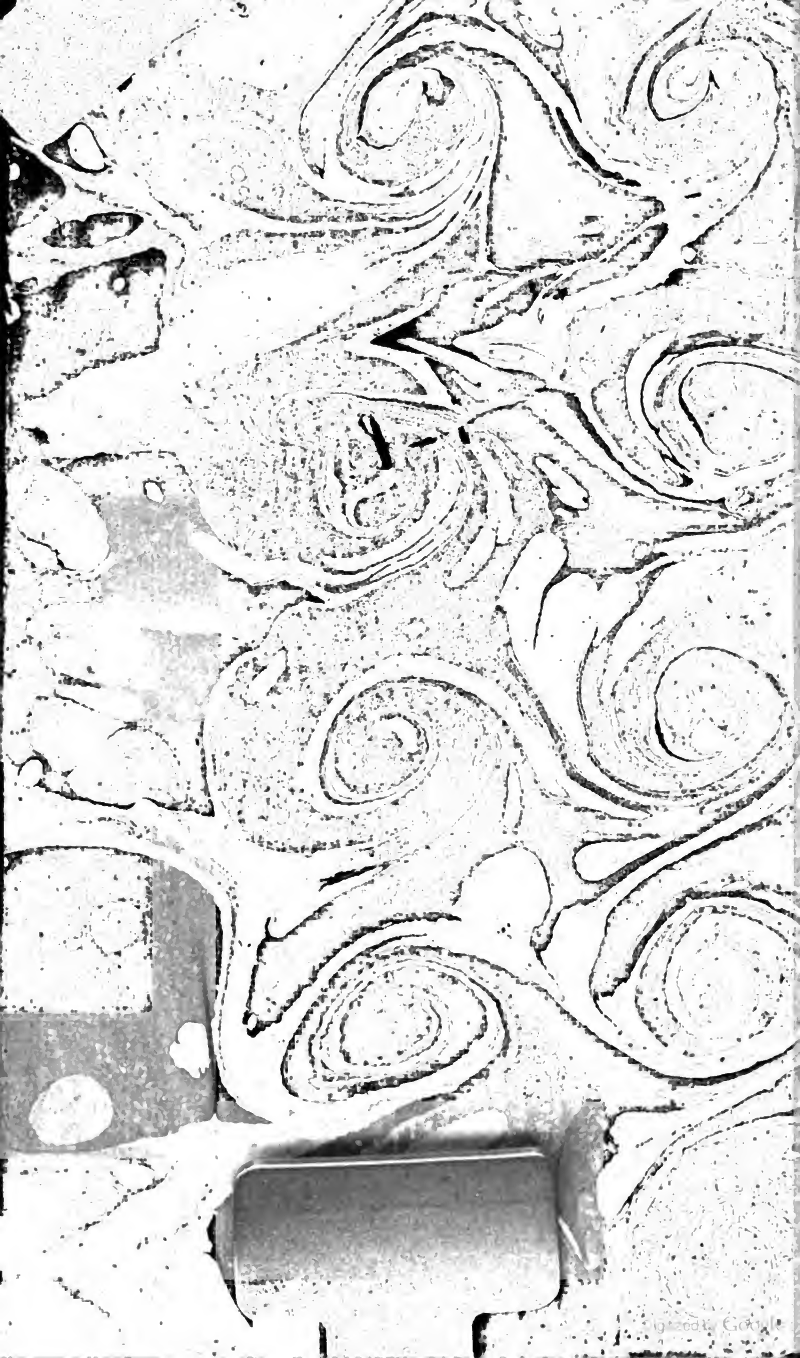




$9^a = 3,818$

~~$16-1 = N^o 3818$~~

LA VIE DE CLEMENT XI, SOUVERAIN PONTIFE.

Par M. DE LAFITAU, *Evêque de Sisteron.*

TOME PREMIER.

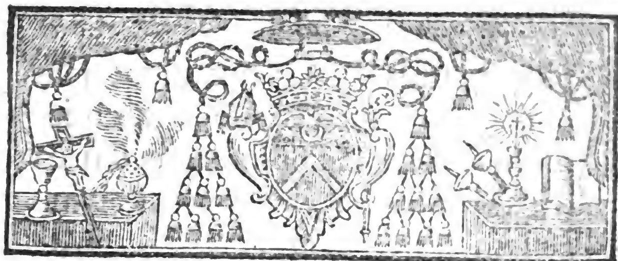


A PADOUE,

De l'Imprimerie du Séminaire, par JACQUES MANFRE'.

M. DCC. LII.





LETTRE
PASTORALE.

PIERRE-FRANÇOIS, par la grace de Dieu & du St. Siége Apoſtolique, Evêque de Siſteron, Prince de Lurs, Abbé de l'Abbaye de Notre-Dame de Corneville, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, &c. A tous les Fidéles de notre Diocèſe, *Salut & Bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOUS vous préſentons, MES TRE'S-CHERS FRERES, l'Hiſtoire du Pontificat de Clement XI; il étoit bien temps de peindre à vos yeux un des

plus grands Papes qui aient jamais gouverné l'Eglise : il étoit même d'autant plus nécessaire de donner de lui un tableau ressemblant, que l'Hérésie n'a rien omis pour défigurer son portrait. Six ou sept années d'un libre accès auprès de lui doivent nous avoir appris à le connoître : aussi nous flatons-nous de l'avoir rendu tel qu'il étoit ; & si sa gloire avoit, sous notre plume, perdu quelque chose de son éclat, le fonds en est si riche, qu'il supléera toujours à la forme que nous n'aurions pas sçu lui donner.

Quel fut donc le vrai caractère de ce digne successeur de Pierre, qui de nos jours, a réuni dans sa personne les talens des plus grands hommes, & les vertus des plus grands Saints ? C'est ce que le détail de sa Vie

vous apprenda. Comme ce n'eſt pas ſon Eloge, mais ſon Hiſtoire que nous nous ſommes propoſé de vous offrir, nous laiſſons à ſes actions ſeules le droit de le louer.

Tout ce que nous en pouvons dire ici en général, c'eſt qu'en le voyant doué de tant de rares qualités, vous demeurerez convaincus, qu'il avoit été viſiblement formé de Dieu pour des temps ſi difficiles ; & qu'en trouvant, preſque à chaque page, tant de modeſtie dans un ſi beau génie, tant d'humilité dans la plus haute élévation, tant de modération dans les ſuccès, tant d'auſtérités dans la plus parfaite innocence, vous ſerez ſaiſis de la plus vive admiration.

Nous avouons que c'eſt ici un tribut de reconnoiſſance que nous devions à la mémoire de

Clement XI : Nous eſpérons cependant que vous en ferez encore le ſujet de notre joie, par l'édification & le profit que vous en retirerez. DONNÉ à Lurs dans notre Palais Epiſcopal, le dixième Mars 1752.

† PIERRE-FRANÇOIS,
Ev. de Siſteron.

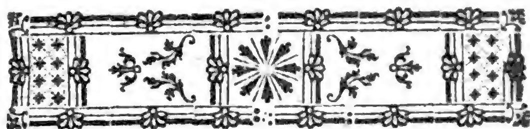
Par Monſeigneur,
J. DAVID, Chan. Secret.

SOMMAIRE
DU LIVRE PREMIER.

NAISSANCE de Clement XI, ſon éducation. Les grands modéles de ſcience qu'il trouve dans ſa famille ; les progrès étonnans qu'il fait dans ſes études ; l'éclat dont il brille dans les Académies de Rome. Il fait des réglemens ſur la diſcipline & ſur les mœurs, que l'on tranſmet à la poſtérité. Déja pourvu d'un Canonicat, il entre dans la Prélature Romaine ; il eſt fait Référendaire de l'une & de l'autre ſignature, Conſulteur de la Congrégation conſiſtoriale, Gouverneur de Rietti, d'Orvieto & de Sabine, Dignitaire de l'Egliſe de Saint Pierre. Il renonce aux avantages qui lui ſont faits par le teſtament de ſon Père. Innocent XI le fait Secrétaire des Brefs, & lui donne toute ſa confiance : Alexandre VIII l'élève au Cardinalat ; il ne change rien à ſon genre de vie dans cette nouvelle dignité. Le Népotiſme des Papes eſt aboli par ſes ſoins :

les pauvres trouvent en lui une ressource assurée dans leurs besoins. Il engage Innocent XII à approuver le testament de Charles II, Roi d'Espagne, en faveur du Duc d'Anjou. Il reçoit la Prêtrise, entre au Conclave, pacifie quelques troubles excités dans Rome, & est fait Pape malgré sa résistance. Les leçons de modestie qu'il donne à ses parens, la joie qu'on a de son exaltation dans les Cours Catholiques, parmi les Infidéles même, & jusques chez les Hérétiques. Il se fait sacrer Evêque; il ferme le Jubilé de l'année séculaire, & il prend possession de son Eglise de Saint Jean de Latran.





LA VIE DE *CLEMENT XI,* SOUVERAIN PONTIFE.

LIVRE PREMIER.

CLEMENT XI naquit à Urbin le 22 Juillet de l'année 1649; ſes ancêtres étoient originaires d'Epire, où ils vêcurent dans une ſplendeur qui répondoit à leur naiſſance : dans la ſuite ils ſe tranſportèrent en Italie, & fixèrent leur ſéjour à Urbin; le crédit qu'ils y acquirent auprès des Princes de la Rovere, qui en étoient Souverains, leur donna lieu avec le temps de délivrer l'Italie de la crainte d'une guerre fâcheuſe. Horace Albani la prévint, en engageant François-Marie 1649.

de la Rovere, Duc d'Urbin, & le dernier
1649. de ce nom, à faire rentrer ses Etats sous l'ancienne domination des Papes qui en avoient été les premiers maîtres. En recompense il fut fait Senateur Romain, & pendant l'espace de treize années consécutives, il remplit cette charge avec toute la dignité imaginable; mais soupirant toujours après les douceurs d'une vie privée, il revint à Urbin, où il mourut quelques années après.

Celui de ses descendans dont j'entreprens d'écrire la Vie, éleva la gloire de sa maison jusqu'au comble de la grandeur humaine: il eut pour père Charles Annibal, & pour mère Helene Mosca, d'une famille également noble & opulente. On le nomma Jean François à son Baptême; & en venant au monde, il eut le bonheur de trouver dans sa famille de grands exemples pour se former à la vertu: son père étoit rempli de sentimens de Religion, & sa mère ne connoissoit rien de grand, que ce qui l'est aux yeux de Dieu; l'un & l'autre ne pensèrent qu'à donner une sainte éducation à leur fils. Dans cette vue ils résolurent de n'admettre auprès de lui dès ses plus tendres années, que des personnes d'une vertu éprouvée; ils lui donnèrent pour gouvernante une vertueuse

fille, qui ſe dévoua tout entière au ſoin de ſon enfance. Jerôme Moſca ſon oncle maternel n'omit rien non plus pour le former à la piété : il étoit Archevêque d'Urbin, & ſes exemples ſeuls auroient ſuffi pour lui inſpirer le goût de la vertu. Sous de ſi bons guides Jean-François ne pouvoit manquer de recevoir une éducation parfaite ; il étoit doux, ſoumis à ſes parens, & docile aux leçons qu'on lui donnoit : on craignit néanmoins qu'il n'eût autant de dégoût pour l'étude, qu'il témoignoit d'ardeur & de goût pour la prière. Son père ſeul en jugea différemment : de ce même penchant qu'il appercevoit en lui pour la vertu, il conclut qu'au moins par devoir il s'appliqueroit à l'étude, lorſqu'il en auroit bien compris l'importance ; ſa famille même fourniſſoit des modéles de ſcience, qui devoient un jour lui donner de l'émulation.

1649.

Charles avoit deux frères & une ſœur qui excelloient dans l'art de bien parler & de bien écrire : l'un ſe nommoit Annibal. Urbain VIII l'avoit prépoſé au ſoin de la Bibliothéque du Vatican : depuis long-temps Annibal avoit entrepris de rédiger lui ſeul tous les Conciles ; mais il ſuccomba enfin ſous le poids d'un ſi rude travail, & il mourut à l'âge de

1649.

* Dans l'Eglise de N. D. de Transteveré.

quarante-cinq ans: son père, autant par estime que par tendresse, lui fit ériger * un Mausolée avec une Epitaphe, qui en fait un portrait achevé. L'autre, si connu sous le nom de Malatesta, étoit un jeune homme accompli de tout point. Il parloit les langues sçavantes; il possédoit les mathématiques; il excelloit dans la peinture; il jouoit de toutes sortes d'instrumens: il n'avoit encore que vingt-cinq ans lorsqu'il fut envoyé en France pour une négociation des plus difficiles. La Reine Marie de Medicis lui donna son portrait enrichi de diamans, & Urbain VIII se disposoit à l'honorer de la pourpre; mais la mort enleva pour lors ce Souverain Pontife, & Malatesta mourut lui-même très-peu de temps après dans un second voyage de Paris, âgé seulement de vingt-huit ans; c'étoit un génie rare. Après sa mort on lui fit les mêmes honneurs qu'à son aîné; mais ce fut le neveu du Pape qui lui fit dresser un Mausolée. Julie leur sœur, depuis mère du Cardinal Olivieri, s'étoit rendu si célébre dans l'art de bien écrire en Italien, qu'elle égaloit les meilleurs écrivains de son temps: les lettres qu'on a d'elle renferment tant de force & de solidité dans le raisonnement, tant d'élégance dans le style, de déli-

ϵateſſe dans les penſées, de nobleſſe dans les ſentimens, de ſageſſe & de 1649.
piété dans les maximes, qu'on ne ſçauroit guères rien voir de plus parfait : ce fut elle qui ſe chargea de remettre ſans ceſſe devant les yeux de Jean-François l'exemple de ſes deux oncles; & dans ce deſſein elle ne le perdit pas de vue.

Le neveu ſuivit généralement toutes 1658.
les impreſſions que ſa tante lui donna; non ſeulement on ne remarqua plus en lui cette eſpéce d'éloignement qu'il avoit d'abord témoigné pour les livres, mais encore il montra un empreſſement & une avidité à les lire, qui dans la ſuite eut beſoin de frein. Il ſe plaiſoit ſur tout à lire la vie des grands hommes; il dévora les premières difficultés des lettres humaines, avec une facilité étonnante; il parut doué d'une heureuſe mémoire, d'un jugement ſolide, de grands talens pour l'éloquence; &, de ſi heureuſes diſpoſitions ſe trouvant jointes à une application conſtante, il fut aiſé de juger qu'il excelleroit un jour dans les belles Lettres.

Dans cet eſpoir on jugea plus conve- 1660.
nable de l'envoyer à Rome achever ſes études, que de le retenir plus longtemps à Urbin : ſon propre père ſe chargea de l'y conduire, & réſolut d'y fixer

lui-même ſa demeure. Une merveille,
1660. à peu près ſemblable à celle qu'on raconte de ſaint Ambroiſe, & qui arriva pour lors, fit d'abord bien augurer du jeune Jean-François. La même nuit qu'il entra dans Rome, un eſſain d'abeilles alla pendant ſon ſommeil, s'attacher à la fenêtre de ſa chambre : l'événement parut ſingulier dans une grande Ville.

1662. Jean-François n'étoit encore que dans ſa onzième année ; les ſciences s'enſeignoient au Collége Romain, avec ce même éclat qu'on y a toujours vu depuis. Il fit de rapides progrès dans ſes études. Dès l'âge de treize ans, il poſſédoit aſſez parfaitement le Grec, pour lier en cette Langue un commerce de lettres avec le Père Pouſſines, Jéſuite, célébre dans toute l'Europe par ſa profonde érudition. C'eſt Jean-François, qui à l'âge de dix-ſept ans déterra dans la Bibliothéque du Monaſtère de Grotta-Ferrata, près de Freſcati, cette partie
1666. du Menologe fait par les ordres de l'Empereur Baſile Porphirogenete, que les ſçavans regrettoient depuis plus de ſept cens ans, & qu'ils regardoient comme un monument de l'antiquité totalement perdu : c'eſt lui qui dans le même temps traduiſit en latin la célébre Homélie que Sophrone, Evêque de Jeruſalem a

écrite en grec ſur les Apôtres St. Pierre & St. Paul ; & qui, y joignant une diſſertation ſur les deux Sophrones, nous a appris auquel des deux l'Homélie doit être atribuée. C'eſt lui encore qui, toujours vers le même temps, rendit dans une élégante latinité le magnifique éloge que le Diacre Procope* a fait de S. Marc l'Evangéliſte ; & il le donna tel que nous le liſons aujourd'hui avec admiration dans le troiſiéme Tome de Bollandus, au 25 Avril.

1666.

* Curtophylace.

Il eſt peu d'endroits remarquables dans les meilleurs Auteurs, qui, à la fin de ſa Réthorique, ne lui fuſſent devenus familiers ; la Philoſophie n'eut rien d'épineux pour lui. Son Profeſſeur de Théologie*, l'un des plus ſaints & des plus habiles hommes de ſon temps, n'en parloit que comme d'un Ange également eſtimable par la beauté de ſon génie, & par la pureté de ſes mœurs. Dans l'un & l'autre Droit il prit une connoiſſance exacte des Loix civiles & canoniques, & quand le temps fut venu de rendre compte au public des progrès qu'il avoit fait dans ſes études, il le fit dans une théſe univerſelle avec un ſuccès qui lui attira les plus grands éloges. Tous avouoient n'avoir jamais vu ni plus d'ouverture pour les ſciences, ni tant d'acquis pour un âge ſi peu avancé.

* Le P. de Eſparza Atteda.

Sa patrie parut le réclamer pour avoir
1666. la ſatisfaction de contempler en lui tout
le bien qu'on en diſoit. Il eſt hors de
doute que le bonnet de Docteur auroit
eu dans Rome quelque choſe de plus
flateur pour lui ; mais il n'auroit pas
eu quelque choſe de ſi obligeant pour
ſes concitoyens, & cette ſeule conſidé-
ration fut ſuffiſante pour le déterminer
1668. d'aller le prendre à Urbin. Le concours
répondit au deſir ardent qu'on avoit
témoigné de le revoir. Le jeune candidat
ſoûtint parfaitement la bonne opinion
qu'on avoit conçue de lui. On en conclut
que Jean-François étoit né pour remplir
un jour les plus grands emplois ; qu'on
avoit eu tort de le faire ſortir de Rome,
& qu'il falloit le preſſer d'y retourner.
Comme il n'étoit revenu dans ſa patrie
que par pure complaiſance, & qu'en
partant de Rome, il n'avoit pas même eu
la penſée de s'en éloigner pour toujours,
il prit bientôt après le parti d'y retourner.

A peine fut-il entré dans Rome, qu'il
y reçut des honneurs peu communs à
ceux de ſon âge : le ſçavant de Luca,
qui depuis fut fait Cardinal, ſembloit
n'avoir attendu ſon retour que pour
ſoumettre à ſa critique les ouvrages qu'il
avoit compoſés ; & il ne les fit en effet
imprimer qu'après que Jean-François

les eut jugés dignes d'être mis au jour. L'Evêque * de Vaiſon, qui pour lors étoit dans Rome comme l'ame de toutes les Académies littéraires qu'on y avoit ſi utilement établies, fit quelque choſe de plus. Il parla de lui dans * une diſſertation publique comme d'un génie *qui en grec & en latin excelloit pour la proſe & pour les vers*, & dès-lors il ne fit pas difficulté d'annoncer aux Romains qu'ils alloient le voir * *s'élever d'un vol rapide juſqu'au faîte de toutes les grandeurs humaines.*

1668.

* François-Marie Suarez.

* Page 5.

* *Ibid.* page 7.

Des traits ſi marqués & ſi honorables commencèrent à attirer ſur lui tous les regards. Frappée de tout le bien que la renommée en publioit, la Reine Chriſtine de Suéde parut ſouhaiter qu'il fût du nombre de ſes Académiciens. Cette Princeſſe, qui s'étoit retirée à Rome, raſſembloit chez elle réguliérement chaque ſemaine ce qui s'y trouvoit de beaux eſprits de toutes les nations. C'étoit un compoſé de tout ce que l'Italie, la France, l'Eſpagne & l'Allemagne avoient de plus diſtingué par le rang & la ſcience dans cette Capitale du monde chrétien. Les Cardinaux & les Prélats, les Princes & les Seigneurs Romains, les Ambaſſadeurs & les Miniſtres étrangers ſe faiſoient un honneur & un plaiſir

d'y aſſiſter; quelques-uns même s'en
1668. faiſoient un devoir, & ils auroient cru perdre beaucoup que de manquer à une ſeule ſéance. Là on traitoit de ce que les langues ont de plus ſçavant; de ce que l'antiquité ſacrée & profane ont de plus recherché; de ce que l'hiſtoire a de plus remarquable; de ce que la fable a de plus curieux; de ce que les Auteurs & les Poëtes ont écrit de plus éloquent, & de ce que l'éloquence elle-même a de plus noble & de plus élevé. On y régloit les matières qui devoient être diſcutées; on aſſignoit à chacun le ſujet de ſa diſſertation, & aux jours marqués chacun venoit ſelon ſon rang ſoumettre au jugement de l'aſſemblée les productions de ſon eſprit.

Dès les premiers diſcours que Jean-François y prononça, il fut arrêté qu'à ſon égard on dérogeroit à l'ordre qu'on s'étoit preſcrit de produire chaque Académicien à ſon tour & de ne jamais faire revenir le même ſur les rangs qu'après que tous les autres y auroient paru. Jean-François fut excepté de la loi. On réſolut de l'entendre le plus ſouvent qu'il ſe pourroit. Bientôt après ces ſortes d'aſſemblées devinrent comme des ſpectacles publics par le grand nombre qui y accouroit pour

l'entendre, & par le goût qu'on y prenoit. Dans la ſuite on ne ſe gêna plus 1668.
ſur les applaudiſſemens qu'on lui donnoit, & on l'interrompoit aſſez communément pour lui faire répéter les plus beaux endroits de ſes ouvrages.

C'eſt ce qui arriva un jour d'une manière bien marquée à l'occaſion que je vais dire. Jean-François avoit déjà commencé ſon diſcours; il avoit même expoſé la diviſion de ſon ſujet, & il étoit actuellement occupé à le traiter, lorſque le Cardinal d'Eſtrées ſe préſenta pour entrer. La difficulté fut d'abord de ſçavoir où le placer; tout étoit plein dans le lieu de l'aſſemblée. Cependant le Cardinal pénétra, quoique avec peine, juſqu'auprès de la Reine; & dans cet intervalle de temps l'Orateur s'arrêta; mais dès que tout fut tranquille, au lieu de reprendre ſon diſcours à l'endroit où il l'avoit interrompu, par reſpect pour le Cardinal qui n'avoit pas aſſiſté au plan qu'il en avoit d'abord tracé, Jean-François fit une récapitulation exacte de ce qu'il avoit déjà dit; mais il la conçut en des termes ſi énergiques, & en même temps ſi différens de ceux dont il s'étoit d'abord ſervi; il s'énonça avec tant de juſteſſe & de préciſion; il parut manier ſon ſujet avec tant de ſupériorité;

il glissa dans son analyse des traits si obli-
1668. geans, & néanmoins si bien placés pour le Cardinal d'Estrées, qu'il ne lui fut presque plus possible de poursuivre son discours, tant il fut applaudi. C'est à ce trait marqué dans sa vie que Jean-François faisoit allusion, lorsqu'il disoit dans la suite n'avoir jamais bien éprouvé qu'une seule fois tout ce que peut sur l'acteur l'applaudissement du théatre.

Pour lors on ignoroit encore à quel état de vie il se destinoit; on le pressa souvent de s'expliquer, mais il répondit toujours qu'il lui falloit encore un an pour achever de se déterminer. Ce n'est pas que depuis long-temps il ne se sentît appellé à l'état ecclésiastique, & qu'intérieurement il ne fût tout disposé à s'y engager; mais il croyoit ne pouvoir bien se décider qu'il n'eût atteint l'âge de vingt-un ans.

1670. L'année révolue, & après les plus meures réflexions, il parut enfin en habit d'Abbé. D'abord on le pourvut d'un Canonicat dans une des plus célèbres Basiliques * qui soient dans Rome. Ensuite on lui assigna une pension à vie sur un des Evêchés * qui vinrent à vaquer; & à cette occasion il donna une preuve éclatante de ce parfait desintéressement qu'on admira en lui tout le reste de ses jours.

* St. Laurent *in Damaso*.

* De Nardo.

Averti par ses amis que pour la sûreté de sa pension, les régles du droit exigeoient de lui quelques précautions, & qu'il pouvoit même y avoir du danger dans le retardement, de dessein prémédité, il négligea si fort de recourir aux formalités requises, que quand on l'y força enfin, il s'en fallut peu qu'il ne fût plus à temps de les remplir. Ce seul trait acheva de persuader au Cardinal Barberin, qui l'affectionnoit beaucoup, que Jean-François étoit visiblement appellé de Dieu à tout ce que les dignités de l'Eglise ont de plus sublime; & dans cette vive persuasion se trouvant pour lors au lit de la mort, se fit un testament authentique dans lequel il le choisissoit pour être l'appui & le soûtien de ses propres parens. 1670.

Dans ce même temps la maison Barberin avoit encore un Cardinal dans le neveu de celui qui venoit de mourir. Celui-ci hérita de toute l'estime & de toute la tendresse que son oncle avoit toujours eue pour Jean-François. Il résolut de ne plus se conduire que par ses conseils; & même autant qu'il se pourroit, de ne rien exécuter que par ses soins. Dans cette vûe pouvû de l'Evêché de Subiaco, il le prit avec lui pour en faire la visite. L'état auquel ils le

trouvèrent demandoit qu'ils fiſſent des
1673. réglemens pour remédier aux abus qui
s'y étoient gliſſés. Il importoit ſur-tout qu'on prît de juſtes meſures pour les faire obſerver quand ils ſeroient une fois faits, Jean-François ſe chargea de tout; & à ſon ordinaire il entra dans ce nouveau genre de travail par où les plus conſommés ſe croiroient honorés d'en ſortir. Il s'appliqua d'abord à découvrir la ſource du mal pour pouvoir plus facilement y appliquer le reméde. Il s'attacha enſuite à ménager les eſprits, & à tirer d'eux-mêmes l'aveu de leurs fautes pour les engager plus ſûrement à les réparer; & comme rien n'échappoit à ſa pénétration, rien ne réſiſta non plus aux charmes de ſa douceur. Il eut la conſolation de mettre tout en régle pour la décoration des Egliſes, pour le ſervice divin, pour l'adminiſtration des Sacremens, pour l'édification des peuples; il réuſſit même ſi parfaitement dans ce premier coup d'eſſai, que de ce Diocèſe on le conduiſit dans un autre où il eut abſolument le même ſuccès. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ſes travaux apoſtoliques, ce fut les ſtatuts ſynodaux qu'il dreſſa ſur la diſcipline & ſur les mœurs. A ſon retour à Rome on les trouva ſi beaux & ſi

remplis de l'esprit de Dieu, qu'on les
jugea dignes d'être connus dans tous 1673.
les Diocèses. On les fit en effet imprimer dans la suite, & dès-lors il n'étoit guères personne qui ne les regardât comme un prélude de tous ces magnifiques documens qu'il nous a laissés.

Six ou sept années s'étant écoulées depuis qu'il avoit pris l'habit ecclésiastique, sans qu'il eût encore songé à entrer dans la Prélature, ses parens & ses amis n'omirent rien pour lui en inspirer la pensée; mais son père seul put le déterminer à y donner quelque attention. Ce qu'on appelle la Prélature Romaine est un Corps nombreux d'Ecclésiastiques spécialement dévoués au St. Siège, & appliqués par profession & par état à lui consacrer tous leurs soins. Quoique ce Corps soit en grande partie composé de tout ce que l'Italie a de plus distingué par la naissance, le défaut de noblesse ne seroit pas cependant un obstacle pour y être admis, & le seul mérite a toujours suffi pour pouvoir y être aggrégé; il n'est pas nécessaire non plus que pour y être reçu on ait déja été promû à quelque Ordre sacré, on y peut passer tout le temps de sa vie dans la simple Cléricature. Ce qu'on exige comme un préalable nécessaire,

c'eſt qu'avec une réputation ſaine &
1673. entière dans la vertu, une probité reconnue, un eſprit orné & des diſpoſitions au maniment des affaires de l'Egliſe, on ait au moins un certain revenu pour pouvoir ſe produire avec la décence convenable, & qu'on en faſſe la preuve par écrit. Les Prélats portent tous l'habit long violet : mais à moins qu'ils ne ſoient Evêques, il n'eſt permis qu'à ceux qui parmi eux rempliſſent les premières charges de la Prélature, de porter le rochet. C'eſt de ce Corps reſpectable que les Papes ont coûtume de tirer ceux qu'ils emploient dans le Gouvernement des Villes qui appartiennent au St. Siége, & ceux qu'ils envoient en différentes Nonciatures auprès des Princes Catholiques. Tous les autres, ſans exception ſont employés dans Rome même, & ils ſont répandus dans toutes les Congrégations où ils rendent chaque jour des ſervices infinis par leurs lumières & l'aſſiduité de leurs travaux.

Aucune des qualités requiſes ne manquoit à Jean-François pour monter à ce nouveau rang. Outre qu'il n'étoit pas moins illuſtre par ſon mérite que par ſa naiſſance; il étoit aſſez opulent pour en ſoûtenir la dignité. Mais comme

dans

dans la Prélature le grand nombre s'éléve par degrés jusqu'au Cardinalat, d'où quelques-uns parviennent enfin à la Papauté; la Prélature est à Rome comme la porte qui donne entrée à toutes les Dignités ecclésiastiques; & par cette raison Jean-François étoit persuadé que ce nouvel état, dans lequel on vouloit l'engager, demandoit une vocation particulière. Plus en effet les Charges sont grandes, sur-tout dans l'Eglise, plus aussi elles nous deviennent pesantes devant Dieu. Cependant comme on applique généralement tous les Prélats aux fonctions qui sont propres de leur état; qu'on les exerce continuellement à en remplir les devoirs; qu'on éprouve long-temps le caractère de leur esprit & de leurs mœurs; qu'on connoît bientôt la portée & la diversité de leurs talens; qu'on les choisit avec soin pour les emplois auxquels on les destine, & qu'on ne les avance communément qu'à proportion de leur mérite; Jean-François se laissa rassurer sur cette longue suite d'épreuves par lesquelles il lui faudroit nécessairement passer, & dans une entière confiance qu'il suivoit en cela les desseins de la Providence, il entra dans la Prélature.

1673.

Le Pape le mit aussi-tôt en œuvre; 1677.

& preſque en un même jour il lui
1677. conféra deux emplois, dont chacun le demandoit ce ſemble tout entier. Il le fit d'abord *Reférendaire de l'une & de l'autre Signature*, & enſuite Conſulteur de la Congrégation conſiſtoriale. En moins de ſix années il ſe trouva avoir rempli trois des plus beaux Gouvernemens qu'il y ait aux environs de Rome; ſçavoir, celui de Rieti, celui de Civita-vecchia & celui de Sabine. Difficilement on pourroit comprendre les grands biens qu'il opéra dans ces trois différents poſtes, & la réputation d'intégrité qu'il y acquit. Son zèle pour la Religion alloit toujours devant tout, & il ne falloit pas qu'on s'écartât ni de l'honneur qui eſt dû aux Autels, ni de l'édification qu'on doit au Puplic. Après le culte de Dieu il avoit ſur-tout à cœur les loix de la Juſtice. Chez lui il n'étoit point d'heures marquées pour écouter ſes Cliens; il les recevoit en tout temps; il leur donnoit toujours tout le loiſir de bien expoſer leurs plaintes; il les approfondiſſoit avec eux. Il démêloit auſſi leurs artifices, & après avoir mûrement peſé toutes leurs raiſons, il prononçoit avec tant de douceur & d'équité, que tous ſe montroient contens de ſes déciſions. Auſſi dans les Jugemens il ne connoiſſoit

ni ſollicitations, ni acception de perſonnes; il ne recevoit non plus aucune 1677.
ſorte de préſens; il n'avoit d'autre intérêt que l'intérêt public, & dans les mêmes poſtes où quelques autres s'enrichiſſent, il trouva le ſecret de s'appauvrir.

Rien n'étoit au-deſſus de ſon amour pour les pauvres; il les aimoit par prédilection : il ſe plaiſoit à converſer avec eux, à s'informer de leurs beſoins, à leur ménager des reſſources, & à les ſoulager dans leurs miſères : mais ſa tendreſſe pour eux ne ſe connut jamais mieux que par la douleur qu'ils eurent par-tout au temps de ſon départ. C'étoit un ſpectacle des plus touchans, quand il ſortoit de charge, que de voir les pauvres ſe mêler avec la Nobleſſe & le Corps de Ville pour groſſir ſon cortége & le conduire juſqu'aux confins de leur Province; les uns avec des ſanglots & des larmes; les autres avec des proteſtations de reſpect & de reconnoiſſance; tous avec des regrets & des bénédictions qui lui perçoient le cœur à lui-même. Un tel adieu ſe fit en particulier chez les Sabins avec des démonſtrations ſi ſingulières, & d'une manière ſi touchante, que même ſur le thrône de St. Pierre, Jean-François témoigna

depuis, plus d'une fois, qu'il en feroit
1677. volontiers defcendu pour retourner à leur tête. Pendant fon féjour chez les peuples qu'il gouvernoit, il empêcha bien qu'ils ne lui érigeaffent aucun monument public; mais après fon départ il ne pût plus empêcher que fon nom n'y fût confacré à l'immortalité dans des trophées qu'on y voit encore aujourd'hui dédiés à fa gloire.

1683. Touché de tout le bien qu'on en difoit, Innocent XI fe preffa de le rappeller à Rome, & dès lors il l'eût placé dans une de ces premières charges qui touchent de plus près au Cardinalat, s'il y en eût eu quelqu'une de vacante. Pour y fuppléer, le Cardinal Charles Barberin, qui étoit Archiprêtre de l'Eglife de Saint Pierre, & qui en cette qualité, avoit une Jurifdiction très-étendue, mit Jean-François à la tête de tout le Clergé de cette Bafilique, & il lui foumit en même temps tout ce qui en dépendoit au dehors. Charmé de cette difpofition, le Pape dérogea publiquement à une loi qu'il avoit faite lui-même, & en faveur de Jean-François, il voulut que celui-ci confervât fon Canonicat de Saint Laurent, *In Damafo*, avec la nouvelle dignité qu'on venoit de lui conférer dans l'Eglife de faint Pierre,

ſi l'emploi étoit honorable, il étoit auſſi des plus pénibles. 1683.

Mais Jean-François trouva toujours le temps de remplir tous ſes devoirs avec la plus grande exactitude, & de revenir encore à ces ſçavantes Académies qui ſe tenoient dans Rome. Le long du jour il diſcutoit tant de matières, il jugeoit tant de procès, & tant de gens alloient à lui, ou pour le conſulter ou pour l'inſtruire de leur cauſe, que pour tenir ſes audiences, il fallut lui aſſigner une ſalle plus vaſte encore que ne l'étoit celle où il avoit coutume de préſider, & le ſoir il ſe montroit aux ſçavans, avec le même air de dégagement que s'il n'avoit rien fait dans la journée.

Depuis quelque temps la ſanté de ſon père étoit fort chancelante : perſuadé que ſon air natal pourroit la rétablir, il alla à Urbin, & Jean-François l'y ſuivit avec Horace ſon frère ; mais ils eurent la douleur de le perdre preſque auſſi-tôt qu'ils y furent arrivés. Dom Charles Albani avoit toujours tendrement aimé ſes enfans : quoique ſon épouſe fût morte à l'âge de vingt-un ans, par pure tendreſſe pour eux, il n'avoit jamais voulu paſſer à de ſecondes noces ; il s'étoit ſur tout attaché à ſuivre Jean-François, pour ſe livrer tout entier à le

cultiver; il ne l'avoit pas même perdu
1684. de vue dans les différens Gouvernemens qui lui avoient été confiés. Par son testament il lui laissoit la plus grande partie de ses biens, & ils lui étoient dévolus par droit d'aînesse; mais par un trait de générosité, dont on a peu d'exemples, Jean-François déclara, que si d'une part il acquiesçoit au testament dans tous les articles qui y étoient accordés à son frère, de l'autre, il y dérogeoit dans tous les avantages qui lui étoient faits à lui-même.

A peine fut-il retourné à Rome, qu'il lui fallut parler en public dans une occasion d'éclat dont la Reine de Suéde avoit le succès extrêmement à cœur. Jacques II, Roi d'Angleterre venoit d'envoyer au Pape une * solemnelle ambassade. Touché du zéle de ce Monarque, alors l'appui & depuis la victime de la Religion, chacun s'empressa dans Rome de lui donner des marques de sa vénération & de son respect dans la personne de son Ambassadeur; mais la Reine Christine de Suéde voulut l'emporter sur tous. Dans cette vue elle résolut de donner une Fête au public, & de l'ouvrir par un de ces exercices littéraires qui sembloient rassembler le Parnasse chez elle. Jean-François eut beau s'excuser sur la

* Le Comte de Castelmaine.

douleur qu'il avoit de la mort de son père; il fut contraint de plier sous les 1684.
volontés de la Reine, & il fut chargé de la Harangue. Il la fit avec tant d'art & dans une latinité si exquise; il la prononça avec tant de grace, qu'au moment qu'il eut fini, la Reine dit tout haut, *nous venons d'entendre Ciceron.* On ne pouvoit comprendre comment dans sa douleur il avoit eu, & assez de liberté d'esprit pour composer son discours, & assez de fermeté pour le prononcer.

Innocent XI lui conféra la charge de Secrétaire des Brefs que le Cardinal Slusius venoit de laisser vacante par sa mort. Au moment que la Reine de Suéde en apprit la nouvelle, elle lui écrivit de sa propre main, pour lui marquer que *sa joie n'étoit pas tant de le voir revêtu d'une si grande charge, que de voir cette même grande charge remplie par un si grand homme.* Pour compenser ensuite la perte que lui avoit causé le desintéressement avec lequel il avoit si généreusement renoncé aux avantages qui lui étoient faits par le testament de son père, le Pape le pourvut d'un Canonicat dans l'Eglise de saint Pierre; & comme il avoit placé en lui toute son estime, il y mit aussi toute sa confiance.

Rome eut bientôt occasion de voir à

quel haut point Jean-François portoit
1684. déja ſon crédit: ce fut à l'occaſion de quelques valets de pied de la Reine de Suéde, qui la voyant en danger de mourir, ſongèrent à éviter le péril dont ils étoient eux-mêmes menacés. Dans le grand nombre de domeſtiques dont la maiſon de cette Princeſſe étoit compoſée, il s'en trouvoit qui avoient autrefois commis quelques aſſaſſinats; la Reine n'en avoit abſolument aucune connoiſſance, mais les Officiers du Pape
1687. en étoient pleinement informés; & ſi par reſpect pour elle, ils n'avoient pas voulu pendant ſa vie les faire prendre ſous ſes livrées, il y avoit auſſi tout lieu de préſumer, que n'ayant plus les mêmes raiſons après ſa mort, ils n'auroient pas non plus alors les mêmes ménagemens. Les coupables le préſentoient; ils lui firent expoſer le ſujet de leur crainte, & demandèrent qu'elle voulût bien s'intéreſſer pour obtenir leur grace. La Reine parut d'abord infiniment touchée d'apprendre que dans ſon propre Palais elle eût de pareilles gens à ſon ſervice; & pour les punir de leur audace, elle parut pendant quelques momens vouloir les abandonner à leur mauvaiſe deſtinée; mais la pitié prenant le deſſus dans ſon cœur, elle promit d'intercéder pour eux.

La

La difficulté étoit de ſçavoir à qui recourir pour en ménager le ſuccès. Innocent XI étoit rigide, & il vouloit que les criminels du premier ordre fuſſent traités ſelon la rigueur des loix : on connoiſſoit ſur cela ſon infléxibilité, & peu de gens auroient oſé entreprendre de le fléchir. La Reine atteinte de la maladie dont elle mourut, ne pouvoit agir par elle-même : elle jetta les yeux ſur Jean-François, pour intercéder en ſon nom auprès du Pape ; mais on lui fit appréhender qu'une telle médiation ne fût pas encore aſſez forte, & on lui conſeilla de s'adreſſer au Cardinal de Médicis, frère du Grand Duc de Toſcane. Après y avoir meurement réfléchi, elle s'en tint à ſon projet ; & elle chargea Jean-François d'une commiſſion ſi délicate : ſa confiance ne fut pas vaine. Le Prélat agit avec tant de prudence ; il porta cette affaire au Pape, avec tant de circonſpection ; il lui en parla avec des termes ſi convenables au rang, au mérite & à la ſituation préſente de cette Princeſſe, qu'il obtint ſur le champ tout ce qu'elle avoit deſiré : par là il mérita qu'en mourant elle dit de lui, que, comme il lui avoit été très-agréable pendant ſa vie, il lui étoit d'une grande conſolation à ſa mort. 1687.

Le Cardinal Ottoboni avoit déja dit
1689. que bientôt Jean-François honoreroit autant la Pourpre que la Pourpre a coutume d'honorer les autres; le préſage étoit heureux. Ce Cardinal fut fait Pape ſous le nom d'Alexandre VIII: dès le jour même de ſon exaltation, il confirma Jean-François dans le haut poſte où ſon prédéceſſeur immédiat l'avoit élevé: peu de temps après il le fit Cardinal, & la façon dont il s'y prit pour lui apprendre qu'il alloit en effet lui donner le Chapeau, eut en un ſens quelque choſe d'auſſi flateur pour Jean-François que le Chapeau même: voici comme la choſe ſe paſſa.

Il y avoit dans le ſacré Collége douze Chapeaux vacans, lorſque le Pape Alexandre VIII réſolut de les conférer tous dans une même Promotion. Trois jours avant que de tenir ſon Conſiſtoire, il manda Jean-François pour écrire le diſcours qu'il y vouloit prononcer: dans ce même diſcours devoient être compris les noms de ceux qu'il alloit faire Cardinaux. Après lui avoir impoſé le plus profond ſecret, le Pape les lui dicta; mais quand à la ſuite des dix premiers, il eut nommé le onzième, le Pape s'arrêta tout court, & continuant à ſe promener dans ſa chambre, feignant même

de chercher dans sa tête le nom de celui qui devoit être le dernier, il parut trouver mauvais que le Secrétaire eût arrêté sa plume, & qu'il ne l'écrivît pas. Continuez donc, lui dit-il, écrivez le douzième. Mais son nom? repartit le Secrétaire. Quoi donc? reprit le Pape, *est-ce que vous ne sçavez pas écrire votre propre nom?* A ces mots, pénétré de la plus vive reconnoissance, mais en même temps confus des honneurs que le Pape lui décernoit, Jean-François laissant tomber la plume, & tombant lui-même à deux genoux, se prosterna à ses pieds, & les embrassant avec respect, il le conjura de faire choix de quelqu'autre qui le méritât mieux que lui. Non, lui répondit le Pape: j'ai même dans le choix que j'ai fait de vous une consolation que je n'ai pas à l'égard de presque tous les autres: *C'est qu'après avoir plusieurs fois changé dans ma liste les noms de ceux que j'avois d'abord quelque dessein de faire Cardinaux, il ne m'est jamais venu dans la pensée de changer le vôtre.* 1690.

Jamais en effet le nouveau Cardinal ne se montra plus digne de cette éminente place que lorsqu'il l'occupa. Il se prescrivit d'abord de ne rien changer à sa forme de vie ordinaire; on le vit toujours également réglé dans ses mœurs,

affidu à la prière, adonné au travail,
1690. frugal dans fa table, acceffible à tout le monde : il fut comme il l'avoit toujours été, propre, mais fimple dans fes habits, uni dans fes meubles & dans fes équipages, attentif fur fon domeftique, modéré dans fa dépenfe, extrêmement rangé dans fes affaires.

Son premier foin fut d'aller vifiter la célébre Abbaye de Cafamare, que le Pape venoit de lui donner. Le temps en avoit prefque entièrement ruiné les édifices, & le fleuve * qui l'arrofe en avoit confidérablement endommagé les domaines. Il commença par rétablir l'Eglife dans fon premier état; il l'embellit de riches ornemens; il lui fit préfent de divers vafes facrés; il releva les murs du Monaftère; il oppofa de nouvelles digues au débordement des eaux, & après avoir pris une connoiffance exacte des droits, des fonds & des revenus qui lui appartenoient, il en appliqua une grande partie à l'entretien des chofes néceffaires pour le fervice divin & au foulagement des pauvres.

* L'Amafene.

Rentré dans Rome, il trouva que le Pape l'avoit déja placé dans plufieurs Congrégations, & qu'il l'attendoit avec quelque forte d'impatience, pour profiter perfonnellement de fes avis : fa mo-

destie eut beau lui suggérer des prétextes pour se refuser à des occupations si honorables. Innocent XII qui succéda bientôt après à Alexandre VIII, lui donna des marques encore plus glorieuses de la haute idée qu'il avoit de ses talens; il le plaça dans son Conseil d'état, en l'admettant dans la Congrégation du saint Office, & pour avoir toujours présent le secours de ses lumières, il le fit loger dans son propre Palais. Innocent XII fit plus : à son avénement au Souverain Pontificat, il ne consulta que le seul Cardinal Albani sur le choix de ses Ministres, & il demeura trois jours entiers renfermé avec lui, occupés l'un & l'autre à pourvoir des meilleurs sujets, toutes les charges ausquelles il se trouvoit obligé de nommer. 1691.

L'usage que le Cardinal Albani fit de son autorité, fut de l'employer à remédier aux besoins des pauvres. Leur misére se montroit toujours à lui sous des dehors qui excitoient sa compassion; mais leur pauvreté avoit à ses yeux quelque chose encore de plus triste & de plus touchant lorsqu'elle n'étoit pas née avec eux. De ce nombre sont ceux qui, élevés dans le sein de l'hérésie, se trouvent chassés de leur héritage au moment qu'ils viennent se soumettre à l'Eglise; & ceux qui dépourvus

des biens de la fortune, ou obérés de dettes, rougissent dans leur extrême disette de la noblesse même de leur origine ; il ne pouvoit entendre le récit de leurs malheurs, sans être sensiblement attendri.

1691.

Rempli donc de ces grands sentimens qu'inspire la Religion sur les disgraces d'autrui, il se constitua dans Rome comme le père commun de tous les pauvres. Il y prit sous sa protection l'Hôpital des Pélérins & des Convalescens ; il se montra continuellement dans celui des Incurables, & par les secours abondans qu'il leur procura, il en devint bientôt le restaurateur : il suffisoit qu'un nouveau converti se présentât à lui pour être assuré d'en recevoir sa subsistance. Son zéle à cet égard étoit si déclaré, que par une commission expresse, le Pape le chargea de veiller aux besoins de ceux qui avoient abjuré leurs erreurs, & sa tendresse pour eux étoit si connue, qu'elle occasionna une des plus éclatantes conversions. Léopold Gustave, des Comtes Palatins du Rhin, se trouvant pour lors à Rome, voulut connoître le Cardinal Albani, & voir par lui-même, si les éloges que lui en avoient fait quelques Luthériens convertis, étoient aussi fondés que la renommée le publioit : ce fut pour lui un coup de grace & de salut. Le

Cardinal Albani lui deſſilla les yeux ſur les erreurs de ſa ſecte ; il le convertit à 1691.
la foi de l'Egliſe, il reçut lui-même ſon abjuration publique, & cette converſion devint dans la ſuite d'autant plus utile à la foi orthodoxe, que quand ce Prince entra en poſſeſſion du Duché de Deux-Ponts, il ne l'y étendit pas moins par l'aſſiduité de ſes ſoins que par la force de ſes exemples.

Quant à ceux des Gentilshommes que la décadence de leurs affaires avoit réduits à une mendicité ſecrette, on ne pouvoit deviner d'où le Cardinal Albani tiroit tous les ſecours qu'il leur donnoit. Il payoit aux uns le loyer de leurs maiſons ; il nourriſſoit les autres à ſes dépens ; il leur fourniſſoit juſqu'aux moyens de ſe tirer de l'indigence, & de s'avancer ſelon leurs talens : dans les cas extraordinaires rien ne coûtoit à l'étendue & aux libéralités de ſes largeſſes. Un Gentilhomme tenté, par la vivacité avec laquelle ſes créanciers le pourſuivoient, de finir ſes jours par un coup de deſeſpoir, reçut de lui en un même jour trois mille écus d'or, avec leſquels il éteignit toutes ſes dettes. Une Dame condamnée à des compenſations qui la ruinoient ſans reſſource, s'en trouva diſpenſée par les charités du Cardinal,

qui ſatisfit pour elle, & qui prit ſur
1691. lui l'exécution de ſon Arrêt.

Plus il aimoit à donner, moins il ſe plaiſoit à recevoir : jamais homme peut-être ne fut plus éloigné que lui du deſir d'accumuler; jamais même il ne voulut faire un pas pour conſerver ce qui lui appartenoit, quand il ſe trouva en danger de le perdre. C'eſt ainſi que lorſqu'il fut fait Cardinal il perdit douze mille écus d'or placés ſur ſa tête à la Chancellerie. Inſtruit de ſa prochaine promotion, il lui auroit été très-facile ou de tranſporter cette ſomme à ſa famille, ou de s'en aſſurer au moins le revenu à lui-même : mais, par pur deſintéreſſement, il la laiſſa totalement éteindre. En vain le Cardinal Charles Barberin lui offrit une Abbaye; il eut beau lui dire que le Pape y conſentoit, aucune conſidération ne put l'obliger de l'accepter. Le Cardinal Ottoboni, neveu d'Alexandre VIII, appréhendant que les créatures de ſon oncle n'euſſent pas été aſſez abondamment pourvûes, voulut y ſuppléer; pour cet effet il leur offrit une penſion conſidérable ſur ſes revenus annuels; preſque tous l'acceptèrent, le Cardinal Albani la refuſa.

Par teſtament un Archevêque lui laiſſa tout ſon bien en mourant, & le conſ-

titua son héritier universel. C'étoit un de ceux qu'il avoit aidés dans leurs besoins, & que la plus respectueuse reconnoissance avoit accompagné jusqu'au tombeau. L'emploi que le Cardinal fit de cet héritage, fut de le partager en deux portions égales; de consacrer l'une à de pieuses fondations pour le repos de l'ame du Testateur; & de faire distribuer l'autre à tous ceux qui, en qualité de domestiques, l'avoient servi pendant sa vie; il ne s'en réserva que l'argent nécessaire pour faire simplement graver une Epitaphe qu'il traça lui-même à l'honneur du Prélat, & dans laquelle il déclaroit que c'étoit assez pour lui de se trouver *l'héritier de son amour.* 1691.

Les Souverains même ne purent jamais l'engager à rien accepter de leur part: instruits par les Ambassadeurs de son crédit auprès d'Innocent XII, & de son attention à leur procurer les graces qu'ils attendoient du St. Siége, la plûpart auroient été bien aises de lui en témoigner leur satisfaction; du moins auroient-ils souhaité pouvoir le faire dans la personne de son frère, ou dans celle de quelqu'un de ses neveux. Mais à cet égard le Cardinal Albani fut toujours infléxible à toutes les sol-

licitations & à toutes les instances.
1691. Il avoit même si bien pris ses mesures auprès de ses parens, qu'il n'y avoit pas danger qu'ils prissent d'autres sentimens. Il n'étoit pas jusqu'à ses domestiques qui n'appréhendassent de lui déplaire, s'ils venoient à recevoir le moindre présent de ceux qui pour leurs affaires avoient rapport à lui; mais ils accompagnoient ses refus de tant de protestations de services, & on le sçavoit si vrai dans tous ses discours, que chacun restoit convaincu, qu'il n'en seroit que plus porté à le servir. L'événement fit voir qu'on ne se trompoit pas: presque tous les Princes Catholiques ressentirent les effets de ce zéle sage & prudent, qui, sans l'attacher à aucune Cour étrangère en particulier, l'excitoit à les servir toutes avec une égale affection.

La Cour de Rome, comme il étoit juste, saisit la première toute son attention. Depuis long-temps ceux des Cardinaux qui étoient neveux des Papes, étoient dans Rome sous le Pontificat de leurs oncles, les maîtres absolus de toutes les graces, & ils y étoient presque aussi despotiques, que si la propriété du gouvernement eût résidé dans leurs personnes: à la vérité on n'avoit pas lieu de se plaindre, qu'au moins alors

il y regnât des abus ; mais il paroiſſoit aux meilleures têtes qu'on y étoit expoſé; 1691.
& cela ſeul leur faiſoit deſirer qu'on allât au devant de tous les inconvéniens qui en pouvoient arriver. Il étoit à craindre qu'un homme qui ſe trouvoit comme dépoſitaire de toute l'autorité, ne verſât trop de biens dans ſa propre famille, & que les tréſors accumulés dans ſa maiſon ne nuiſiſſent au bien public ; il pouvoit au moins être expoſé à des ſoupçons qu'il étoit plus ſage de prévenir ; peut-être attribuoit-on à l'inclination ou à la prévention du Cardinal neveu, qu'on appelloit le Cardinal Patron, ce qui arrivoit d'avantageux ou de nuiſible à la fortune des particuliers. Ce qui eſt de bien certain, c'eſt que dans les miniſtères ſubalternes on ſembloit n'avoir retenu que le ſeul nom de Miniſtres ; & les fonctions s'y trouvoient réduites à ſi peu de choſe, qu'à peine y avoit-on conſervé l'ombre du crédit.

Par toutes ces conſidérations les plus ſenſés croyoient qu'il étoit plus convenable d'abolir ce qu'on appelloit le *Népotiſme* des Papes, que de le laiſſer ſubſiſter ; pluſieurs s'en expliquoient ouvertement & ſans reſpect humain : mais ce que nul n'avoit oſé entreprendre depuis des ſiécles, le Cardinal Albani le finit avec

toute la célérité & tout le succès imaginable; il obtint d'Innocent XII tout ce qu'il lui proposa sur ce sujet; il dressa lui-même la Bulle qui interdisoit à jamais le *Népotisme*; le Pape la publia, & quand le Cardinal Albani lui eut succédé sur le Trône de St. Pierre, il disoit avec fondement, que c'étoit son prédécesseur qui avoit porté la loi, & que c'étoit lui qui l'exécutoit. Depuis ce temps-là les Cardinaux neveux ne laissent pas d'avoir toute la considération & le crédit que doit naturellement leur donner le Pontificat de leurs oncles; mais ils n'ont plus cette autorité absolue qui avoit toujours paru souveraine dans leurs mains.

1692.

Rome fut bien le premier objet de l'attention du Cardinal Albani: mais elle ne fut pas le seul; comme je l'ai dit, presque tous les Royaumes Catholiques se ressentirent pendant son Cardinalat des effets de son zèle, & l'occasion fit que la France en eut les prémices. Depuis plus de douze ans il ne s'expédioit plus en Cour de Rome aucunes Bulles pour nos Evêchés, & le commerce étoit totalement interrompu entre les deux Cours; le Cardinal Albani entreprit de le faire revivre, il en concerta les moyens avec le Cardinal

de Janſon, qui étoit alors chargé des affaires de France auprès du St. Siége, 1692.
& avec ſa dextérité ordinaire il pacifia tous les troubles: le Roi & les Evêques écrivirent au Pape qui ſe déclara content des ſentimens qu'ils avoient exprimés dans leurs lettres; l'expédition des Bulles reprit ſon ancien cours, & par ce moyen la diviſion ceſſa au moment qu'on s'y attendoit le moins. 1694.

L'Angleterre éprouva auſſi qu'elle avoit à Rome un puiſſant appui dans le Cardinal Albani: les Anglois Catholiques, qui s'y étoient refugiés, trouvèrent en lui les plus grandes reſſources; il pourvut avec la même abondance ceux des Ecoſſois & des Irlandois qui y étoient dénués de tout; il ſe donna de ſi grands mouvements pour les placer tous d'une manière également commode & honorable, que Jacques II, leur Roi légitime, le fit aſſurer pluſieurs fois de la ſatisfaction qu'il en avoit.

L'Eſpagne lui devra éternellement, 1699.
au moins en partie, le bonheur qu'elle a eu de poſſéder un des plus religieux Monarques qui l'aient jamais gouvernée; c'étoit Philippe V. A la vérité le Cardinal Albani ne fut pas l'auteur du teſtament qui par les droits du ſang appella ce Prince ſur le thrône; mais

il fut cause que le Pape l'approuva.
1699. Six mois avant sa mort Charles II consulta Innocent XII sur le choix de son successeur à la Couronne : dans sa lettre il lui marquoit que d'une part les Anglois songeoient à diviser sa Monarchie, & que de l'autre les Grands de son Royaume le pressoient de la réunir toute entière sur la tête d'un seul Prince en état par lui-même de se maintenir sur le thrône ; il lui confioit en même temps que ce Prince étoit le Duc d'Anjou, l'un des trois petits-fils de France, & il le conjuroit de lui en dire son avis. Innocent XII consulta secrettement sur une affaire de cette importance les quatre meilleures têtes de son Conseil ; c'étoit les Cardinaux Albani, Spada, Panciatici & Spinola : l'avis du premier entraîna tous les autres ; il lui paroissoit également dur pour les Espagnols de voir diviser leur Monarchie, & desagréable pour le Roi d'aller contre le torrent de la Nation.

Des Sujets déja aigris par un si douloureux partage, & irrités par le mépris qu'on auroit fait de leurs conseils, lui sembloient disposés à exciter quelque soulevement, & à porter tout aux dernières extrémités. Un plan d'ailleurs formé par l'hérésie lui étoit toujours

ſuſpect, & il ne trouvoit que de grands avantages pour la Religion dans le 1699. projet d'appeller un Prince Orthodoxe ſur le thrône des Rois Catholiques. Son ſentiment fut donc, comme celui des trois autres, que la conſervation de la Monarchie entière étoit non-ſeulement pour les Eſpagnols, mais pour l'Egliſe même, préférable au partage que les Anglois en vouloient faire, & ce fut auſſi dans ce ſens que le Pape forma ſa réponſe au Roi d'Eſpagne.

Ce n'eſt pas que le Cardinal Albani ignorât combien il eſt critique en général d'avoir à prononcer ſur les différens intérêts des Princes, ni même combien il étoit épineux dans cette occaſion particulière d'agréer un projet qui ſelon les apparences ne ſe trouveroit pas du goût de l'Empereur, lequel avoit des vûes ſur l'Eſpagne : mais outre qu'il n'avoit nullement été queſtion à Rome des prétentions de l'Empereur ; que Charles II n'en avoit rien marqué dans ſa lettre au Pape ; qu'Innocent XII n'en avoit non plus rien dit à ceux qu'il avoit conſultés, & que par une ſuite néceſſaire le Cardinal Albani n'avoit rien prononcé à cet égard, celui-ci marchoit ſur un principe d'honneur & de conſcience qu'il répétoit aſſez ſouvent : c'eſt, diſoit-

il, *que son devoir étoit de bien faire,*
1699. *& non pas de songer à ce qu'on en diroit, ou même à ce qu'on en penseroit quand il auroit fait de son mieux.*

Innocent XII en fit lui-même l'épreuve. Ce Pape venoit de passer une si mauvaise nuit, & de ressentir les ardeurs d'une fiévre si violente, qu'il se crut à deux doigts de sa mort; dans cette vive appréhension dès le point du jour il ordonna qu'on fît simplement monter dans sa chambre les Cardinaux du Palais, disant qu'en leur présence il vouloit déclarer quels étoient ceux qu'il avoit fait Cardinaux *in petto* dans son dernier consistoire. Le Cardinal Albani s'y rendit avec les deux ou trois autres qui logeoient dans le Palais; mais il fut effrayé quand il vit que, tenant dans sa main droite la liste de ceux qu'il vouloit proclamer Cardinaux, le Pape commençoit en effet à parcourir leurs noms & à les publier à voix haute : l'un & l'autre s'y trouvèrent également embarrassés ; d'une part, le Pape ne se croyoit pas excusable devant Dieu, & il se regardoit comme chargé en sa présence d'une haute injustice, s'il alloit paroître devant son tribunal sans avoir revêtu de la pourpre ceux à qui il l'avoit réellement décernée

d'un;

d'un autre côté le Cardinal Albani ne jugeoit pas que la forme dans laquelle 1699.
il vouloit les déclarer fût suffisante pour les admettre au nombre des Cardinaux; le peu de momens que le premier croyoit encore avoir à vivre, lui faisoit rejetter tout de lui; la crainte où étoit le second qu'une pareille promotion ne fût censée nulle, ou qu'elle n'occasionât au moins des dissensions, ne lui permettoient pas non plus de la laisser achever.

Il lui remontra donc avec tout le respect convenable, mais aussi avec toute la fermeté possible, que selon l'usage de tous les temps il devoit en pareil cas faire appeller tous les Cardinaux qui se trouvoient dans Rome, les assembler autour de son lit, & dans cette espéce de consistoire déclarer publiquement ceux qu'il avoit retenu *in petto*; il lui fit sentir combien une conduite opposée paroîtroit irrégulière, & même capable de produire un schisme par rapport au Conclave; & il ne lui dissimula pas qu'une action si peu digne de lui suffiroit pour tenir à sa mort tout l'éclat de sa vie : mais s'appercevant que le danger du retardement l'emportoit encore dans l'esprit du Pape sur tout ce qu'il venoit de lui dire, le prenant par sa piété même, il lui conseilla de

recommender cette affaire à Dieu avant
1699. que de la commencer, & il le détermina à faire dire une Messe en sa présence, après laquelle il lui seroit libre de faire ce que Dieu lui auroit inspiré. Ce pieux stratagême eut tout l'effet que le Cardinal Albani s'en étoit promis ; il ordonna qu'on dressât un Autel dans la chambre du Pape, avec ordre néanmoins de n'en pas trop presser les préparatifs ; & cependant il envoya secrettement avertir tous les Cardinaux, qui se rendant en toute diligence à la suite les uns des autres, se trouvèrent au nombre de plus de vingt dans la chambre du Pape avant que la Messe fût finie. Le Pape publia en leur présence les noms de ceux qu'il avoit tant d'envie de déclarer, & il seroit difficile de dire duquel des deux, du Pape ou du sacré Collége, le Cardinal Albani reçut le plus d'éloges lorsque l'action fut finie. Le Pape, qui vêcut encore près d'un an, ne pouvoit se lasser de lui en renouveller ses plus tendres remercimens, & les Cardinaux lui témoignoient à l'envi les uns des autres le gré infini qu'ils lui en sçavoient. Ce que je ne dois pas omettre ici, c'est une circonstance qu'ils regardèrent dans la suite comme une époque qui étoit visi-

blement marquée au doigt de Dieu. C'étoit le 23 Novembre de l'année 1699 , jour auquel l'Eglise célébre la fête de St. Clement, que se passa le fait mémorable que je viens de raconter ; & ce fut précisément à pareil jour que l'année suivante le Cardinal Albani fut fait Pape sous le nom de Clement. 1699.

Par une vive crainte de nos plus saints Mystères & par les plus bas sentimens de lui-même, il n'avoit encore pu se déterminer à prendre la Prêtrise; il sçavoit avec quelle préparation de cœur un Prêtre doit monter à l'Autel, & dans la multitude de ses occupations il avoit toujours craint de n'avoir pas le temps de s'y bien préparer; Dieu vainquit cette résistance que son humilité avoit formée. Le Cardinal, qui n'étoit encore que Diacre, se rendit aux sollicitations de la grace; il fixa un jour auquel il seroit ordonné Prêtre, & voyant approcher le temps de son Ordination, il se retira chez les Prêtres de la Mission pour ne s'occuper que de Dieu seul; sa retraite fut des plus longues ; il reçut la Prêtrise aux Quatre-temps de Septembre; & la mort même d'Innocent XII, qui arriva huit ou dix jours après, ne le tira pas de sa solitude; il n'en 1700.

sortit que le jour de St. Bruno pour
1700. aller dire sa première Messe dans l'Eglise des Chartreux; & dès le mois suivant Dieu lui donna toute la plénitude de ce même Sacerdoce qu'il venoit de recevoir.

De l'Autel, où il venoit pour la première fois de célébrer nos saints Mystères, il alla se renfermer dans le Conclave; il y trouva les Cardinaux déja occupés à discuter une affaire dont on dut tout le succès à la sagesse de ses conseils. Le Prince Vaïni étoit ouvertement attaché à la France, & le Roi lui avoit envoyé le Cordon-bleu sans autre caractère; cependant il s'étoit prétendu en droit de poster des Gardes à la porte de son Palais, & d'empêcher que les troupes commises à la garde de la Ville n'en approchassent ni le jour ni la nuit. Cette conduite parut au sacré Collége un attentat dans un simple particulier; il ordonna aux troupes publiques de faire leur ronde sans égard pour le Palais du Prince Vaïni, de conduire en prison ceux de ses gardes ou de ses domestiques qui feroient quelque résistance, & de le saisir lui-même s'il s'opposoit à l'exécution de leurs ordres.

Le démêlé alla plus loin qu'on ne

l'avoit prévu : de ſon côté le Prince Vaïni avoit preſcrit à ſes gens de repouſ- 1700.
ſer la force par la force : & dès que la Garde publique ſe préſenta, ils tâchèrent de l'écarter : mais ſe trouvant accablés par le grand nombre, ils ſe retranchèrent dans le Palais du Prince Vaïni ; ils firent feu de toutes les fenêtres, & il reſta de part & d'autre bien du monde ſur le carreau : cependant la grande porte fut forcée ; on prit quelques domeſtiques du Prince Vaïni, qui craignant pour lui-même uſa de ruſe, & trouva le moyen de ſe mettre en lieu de ſureté. Il dit au Commandant qu'il alloit parler au ſacré Collége, pour ſe conduire enſuite ſelon la réponſe qu'il en auroit reçue ; mais au lieu de ſe rendre au Conclave, il alla ſe cacher dans le lieu le plus retiré de ſon propre Palais, & envoya ſecrettement avertir le Prince de Monaco de tout ce qui ſe paſſoit.

M. de Grimaldi, Prince de Monaco, étoit à Rome en qualité d'Ambaſſadeur du Roi. Informé du déſordre, il monte précipitamment dans ſon carroſſe, & ſans autre réfléxion, il ſe rend en toute diligence au Palais Vaïni : le tumulte & les coups de feu duroient encore lorſqu'il y arriva. Dans le gros de la mêlée & dans les ténébres de la nuit, on ne le

reconnut pas, peu même s'en fallut
1700. qu'il n'y fût tué. Outré de dépit, il demanda au ſacré Collége une réparation authentique; mais les Cardinaux ſe bornant à déplorer ſon ſort, & à blâmer ſon imprudence, il prit le parti de ſortir de Rome, & il ſe retira à San Quirico, dans les Etats du grand Duc de Toſcane. Sa retraite ne laiſſa pas d'inquiéter le ſacré Collége. Les Cardinaux appréhendèrent que le Roi, mal informé, ne ſe tînt offenſé dans la perſonne de ſon Ambaſſadeur, que le Conclave n'en devînt que plus orageux; & ce fut là que les ſages conſeils du Cardinal Albani furent d'un grand ſecours pour rétablir le calme. Choiſi avec quelques autres pour imaginer quelque expédient par où l'on pût aſſoupir cette affaire, dont les ſuites pouvoient après tout devenir très-ſérieuſes, il fut d'avis d'écrire au Roi, de lui expoſer naturellement le fait tel qu'il venoit de ſe paſſer; de marquer à Sa Majeſté combien tout le ſacré Collége étoit affligé de cet accident, d'implorer ſa protection pour tout le Conclave, & de s'en remettre totalement à ſon équité: il fut arrêté qu'on ſuivroit ce plan. La lettre fut minutée par le Cardinal Albani, écrite au nom de tous les Cardinaux, ſignée par les trois Chefs-d'Ordre du

ſacré Collége, & envoyée au Roi par un exprès. Sa Majeſté en fut ſi contente, 1700.
que pour en témoigner ſa ſatisfaction, elle enjoignit à ſon Ambaſſadeur de rentrer dans Rome, où il mourut très-peu de jours après la création d'un nouveau Pape.

Cependant le ſacré Collége étoit encore dans l'attente de la réponſe & des réſolutions du Roi à cet égard, lorſqu'on apprit à Rome que Charles II venoit de mourir à Madrid; que par ſon teſtament il avoit appellé le Duc d'Anjou à là ſucceſſion d'Eſpagne, & que le nouveau Monarque ſe diſpoſoit à partir de Paris, pour aller ſe mettre en poſſeſſion de ſes Etats. A cette nouvelle, vû les prétentions de l'Empereur, tant ſur l'Eſpagne que ſur les Royaumes de Naples & de Sicile, il fut aiſé de prévoir que l'Europe entière alloit être déchirée par de nouvelles diſſenſions, & qu'une partie du poids de la guerre tomberoit en particulier ſur l'Italie. La ſuite n'a que trop fait voir combien cette crainte du ſacré Collége étoit fondée: dans cette vive appréhenſion, les Cardinaux ne ſongèrent plus dans le Conclave qu'à placer ſur le Thrône de Saint Pierre un Prince, dont l'âge & les forces corporelles, jointes à

un grand courage, pussent soûtenir les
1700. fatigues dont le suivant Pontificat se trouvoit menacé. Parmi les plus âgés, il y en eut peu qui dans ces circonstances se crussent en état de supporter un si pesant fardeau ; & tous convinrent unanimement, qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour se déterminer au choix qu'on devoit faire : les sentimens se trouvèrent bientôt réunis sur un même sujet ; tous les regards étoient déja fixés sur le Cardinal Albani, & en moins de quatre heures de temps, il fut résolu qu'on lui déféreroit le Souverain Pontificat.

Au premier avis qu'il en eut, il fit bien voir que sa modestie & son humilité ne lui avoient jamais permis de s'y attendre. Un saint trouble s'empara de ses sens, & dans la confusion de ses pensées, il fut d'abord quelques momens sans pouvoir répondre un seul mot ; mais dès qu'il eut repris ses esprits, il dit avec quelque émotion, *qu'il se reconnoissoit trop indigne du Thrône Apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât ; que le sacré Collége ne manquoit pas de sujets propres à le remplir incomparablement mieux que lui ; & que si ses Collégues vouloient faire leur devoir, comme il convenoit dans une action si sainte, ils se hâteroient*

hâteroient de faire un meilleur choix.

On ne fut pas ſurpris de trouver en lui de ſi bas ſentimens de lui-même : on ſe flata néanmoins qu'après les premiers momens de trouble, il acquieſceroit à ce que Dieu ſembloit ſi viſiblement exiger de lui. Mais on fut bien étonné, lorſqu'au lieu de voir cette première émotion ſe calmer, on apprit, que plus il ſe livroit à ſes réfléxions, plus ſa douleur devenoit amère ; que la fiévre lui avoit pris, avec de violens vomiſſemens ; qu'on s'étoit cru obligé de lui faire garder le lit, & qu'il ne paroiſſoit plus capable d'aucune conſolation. A cette nouvelle tout ſe remua dans Rome pour obtenir de lui ſon conſentement ; amis, parens, grands & petits, riches & pauvres, tous accoururent, partie aux portes du Conclave, & partie dans les Egliſes, pour demander à Dieu & aux hommes qu'il ſe laiſſât fléchir. Il y avoit alors cinquante-huit Cardinaux dans le Conclave, qui tour à tour ſe rendoient dans ſa cellule, pour s'efforcer de vaincre ſa réſiſtance ; mais il n'eſt pas poſſible d'imaginer combien il ſe montroit induſtrieux pour tâcher de les attirer eux-mêmes à ſon ſentiment. 1700.

Pour dernier effort, le Cardinal le Camus ſe propoſa de le convaincre, qu'il

1700. ne pouvoit leur résister plus long-temps sans résister à Dieu même. Dans cette vue, portant dans ses mains le Pastoral de Saint Gregoire, il alla se présenter à sa cellule; mais le Cardinal Albani, déja fatigué de tant d'instances, & accablé de tant de retours amers sur lui-même, se trouvoit trop épuisé de forces, pour pouvoir coup sur coup suffire à tant d'attaques: ainsi le Cardinal le Camus ne put être admis à lui parler.

Mais l'Abbé de Tencin, aujourd'hui Cardinal, Ministre d'Etat, & alors Conclaviste du Cardinal le Camus, entreprit seul d'exécuter le même projet; il épia & trouva le moment favorable: le Cardinal Albani l'avoit extrêmement goûté, dès qu'il l'avoit connu, & il le reçut volontiers: il ne put même d'abord, tout malade & affligé qu'il étoit, s'empêcher de sourire lorsqu'il le vit entrer, muni d'un Livre, pour le prêcher à son tour. Cependant, frapé de voir que jeunes & vieux, tous s'empressoient ainsi à le fléchir, il écouta paisiblement l'endroit du Pastoral, où Saint Gregoire enseigne, que lorsque par humilité on refuse le comble des honneurs, on cesseroit d'être humble si l'on n'obéïssoit à la voix de Dieu, quand elle nous est

marquée par l'unanimité des ſuffrages ; mais ſe rejetant toujours ſur le peu d'eſtime qu'il faiſoit de lui-même, il répondit : *Cela ſeroit bon ſi j'avois les qualités requiſes.* 1700.

Déſolé donc de ne pouvoir par la voie de la perſuaſion réuſſir à diſſuader les Cardinaux, il entreprit de les intimider par la crainte des Jugemens de Dieu. Il leur envoya dire, *qu'il les citoit tous à ſon redoutable Tribunal ; que s'ils ne ſe déſiſtoient de leurs pourſuites, ils lui répondroient un jour des fautes inévitables que ſon inſuffiſance lui feroit commettre dans un ſi haut poſte, & qu'ils ſeroient comptables à l'Egliſe même de toutes les ſuites déplorables qu'elles pourroient avoir.*

Tout étant inutile, il paſſa deux jours & deux nuits dans les pleurs ; enfin, prenant une dernière réſolution, il choiſit parmi les plus habiles Docteurs qui fuſſent dans Rome, quatre des plus gens de bien qu'il connût ; c'étoit le Père Maſſoulié, Dominicain, le Père Alfaro, Jéſuite, le Père Charles-François de Vareſe, Obſervantin, & le Père Thomaſſi, Théatin, qui depuis fut fait Cardinal : il leur envoya demander ſi en ſureté de conſcience il pouvoit accepter la Tiare malgré ſon indignité, & ſi

par cette raiſon, auſſi de ſa propre indi-
1700. gnité, il ne pouvoit pas en ſureté de conſcience la refuſer. Cette double queſtion fut agitée dans la dernière rigueur, & les quatre Docteurs lui en donnèrent les plus pleines aſſurances ; mais ils étoient ſi convaincus, qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix, & leur avis fut ſi unanime à cet égard, qu'ils lui firent appréhender à ſon tour la terreur des Jugemens de Dieu, s'il ſe refuſoit plus long-temps à ce qu'il exigeoit de lui.

Il ſe rendit donc, ne pouvant plus réſiſter au torrent ; mais il étoit déja ſi défait, que ſa vie même paroiſſoit menacée : cependant l'avis des Conſulteurs lui ayant un peu rendu le calme, & ſa fiévre ayant ceſſé, il admit ſelon l'uſage tous les Cardinaux à venir lui baiſer la main dans ſa cellule. Cette action de bienſéance devint pour eux tous, & en particulier pour les Cardinaux étrangers, une cérémonie des plus touchantes : il ne lui fut jamais poſſible d'arrêter le cours de ſes larmes tout le temps qu'elle dura. Il leur parla enſuite avec tant de modeſtie du peu d'idée qu'il avoit de lui-même, des égards qu'il leur devoit, & qu'il auroit toujours pour eux, du ſecours abondant qu'il eſpéroit trouver dans leurs lumières, &

du beſoin preſſant qu'il en avoit, qu'ils ſortirent tous, attendris juſqu'aux larmes, pénétrés pour lui du plus profond reſpect, & remplis de la plus haute admiration. 1700.

C'étoit le quatrième jour après leur réſolution priſe de lui donner tous leurs ſuffrages. Dans le moment ils le conduiſirent à la Chapelle Sixtine, où ſe devoit faire l'élection : après le ſcrutin, on trouva qu'il ne lui manquoit que ſa ſeule voix : elle eut même ceci de ſingulier, que quoique celui qui doit être élu ait coutume par un uſage immémorial de donner ſa voix au Doyen du ſacré Collége, le Cardinal Albani l'avoit donnée au Cardinal Panciatici ; & quand le Cardinal de Bouillon, qui ſe trouvoit Doyen, en eut témoigné quelque ſurpriſe, le nouveau Pape répondit ſimplement, que la conſcience étoit en lui au-deſſus de tous les uſages.

Le ſcrutin étant fini, & le même Cardinal de Bouillon lui ayant demandé tout haut en qualité de Doyen du ſacré Collége, s'il acceptoit le Souverain Pontificat, ſelon les régles preſcrites par les anciens Canons ; l'Elu demanda qu'avant que de répondre, il lui fût donné du temps pour conſulter Dieu de nouveau dans la prière. Il ſe leva de ſon

siége, il alla se prosterner au pied de
1700. l'Autel, & il y demeura quelques momens comme absorbé en Dieu dans l'oraison : sa prière finie, il alla reprendre sa place, & il fit un discours latin aux Cardinaux, où il déclara qu'il plioit, quoiqu'avec peine, sous le joug qu'on venoit de lui imposer, & où il acheva par son humilité même de mériter leurs applaudissemens sur l'heureux choix qu'ils venoient de faire. Il étoit alors dans sa cinquante-deuxième année ; il prit le nom de Clement XI, & il fut proclamé Pape à la manière accoutumée.

La joie qu'on eut à Rome de son exaltation, répondit à l'empressement avec lequel on l'avoit desirée. Il fut porté dans l'Eglise de Saint Pierre, parmi les acclamations universelles ; mais tous les hommages publics ne furent pas capables de soulager sa douleur ; au contraire, on vit ses premières frayeurs se renouveller dès qu'il eut Rome à ses pieds. Alors il parut sentir le poids du fardeau dont on venoit de le charger, & ne s'en expliquant plus que par ses pleurs, il retraçoit en sa personne le magnifique portrait de Saint Gregoire le Grand, qui dans une semblable occasion, avoit fait admirer en lui les mêmes sentimens. Clement XI demeura encore

les trois jours ſuivans livré à ſa douleur; pendant tout ce temps-là, incapable de toute action, il ne voulut pas même voir ſes parens : & ce ne fut que le quatrième jour après ſa création qu'il les admit en ſa préſence. 1700.

Dom Horace ſon frère, avoit pour épouſe Dame Marie Bernardine Hondedeï, l'une des femmes de ſon ſiécle, qui témoigna toujours le plus de goût pour la retraite, & le plus d'éloignement pour les grandeurs de ce monde. De leur mariage ils avoient actuellement trois garçons & une fille; le premier s'appelloit Annibal; le ſecond, Charles; le troiſième, Alexandre; & ſa fille ſe nommoit Olimpie. Le Pape leur dit, *qu'en ſa perſonne ils venoient de perdre un parent pour n'avoir plus en lui comme le reſte des fidéles qu'un Père commun.* Il leur défendit de ſe mêler en aucune façon des affaires publiques, de recevoir aucun préſent, de quelque part qu'il pût venir; d'intercéder jamais auprès de lui pour l'avancement de qui que ce fût; d'aſpirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre le titre de Princes accordé par le paſſé à toutes les familles des Papes, d'en exiger ni même d'en recevoir les honneurs, & de franchir les bornes que leur preſcrivoit l'état de ſimples particuliers.

1700. En conséquence il voulut que les deux plus âgés de ses neveux poursuivissent leurs études au Séminaire Romain, où ils les avoient commencées, & qu'ils y demeurassent confondus sans aucune distinction parmi la jeune Noblesse, avec laquelle ils vivoient : il ordonna pareillement que sa niéce Olimpie continuât d'être élevée dans le Monastère des Religieuses Carmelites, & que sa modestie se rendît sensible jusques dans la simplicité de ses habits. La loi imposée s'exécuta dans la dernière rigueur, & elle ne contribua pas peu à confirmer l'Europe entière dans la haute vénération, dont on étoit déja rempli pour celui qui l'avoit portée.

Dès que la nouvelle de son exaltation au souverain Pontificat se fut répandue, on en conçut les plus grandes espérances dans les Cours catholiques. Pour en juger, on n'a qu'à se rappeller ce qu'en a écrit dans ses Mémoires * le Maréchal de Villars, qui étoit alors Ambassadeur du Roi à la Cour de Vienne. *Le 4 Décembre*, dit-il, *on apprit par un Courrier du Cardinal Lamberg l'élévation du Cardinal Albani à la Papauté : depuis long-temps on n'avoit fait de Pape si jeune .... Mais dans cette conjoncture de guerre il falloit un Pontife d'un mérite décidé, & d'un*

* Tome premier, page 451, & 452.

génie à pouvoir ſe concilier la confiance des Princes de l'Europe : on trouvoit, 1700.
ajoute-t-il, *toutes ces choſes au Cardinal Albani.* Les Orientaux orthodoxes en firent des réjouiſſances publiques juſques dans Conſtantinople, où ils illuminèrent leurs maiſons trois nuits conſécutives ; il n'étoit pas juſqu'aux infidéles, juſqu'aux hérétiques même, qui malgré leur prévention contre le ſaint Siége, ne donnaſſent des marques éclatantes de leur contentement, tant ſa réputation étoit ſolidement & univerſellement établie.

Le Bacha d'Egypte écrivit du grand Caire, d'où il gouvernoit une grande partie de la Numidie, qu'il n'envioit pour tous ceux de ſa ſecte que la gloire d'un auſſi digne Chef, que l'étoit celui de la Religion Chrétienne. A Nuremberg, ville d'Allemagne, toute Luthérienne, on fit fraper des médailles d'argent en ſon honneur ; on les chargea d'emblêmes, on les enrichit de ſon portrait ; on les répandit dans les différentes parties de l'Europe ; & afin qu'on ne crût pas que ce fût l'ouvrage ſeulement de quelques particuliers, le Corps de Ville en envoya au Nonce de Vienne par les mains du Jéſuite, Confeſſeur de l'Empereur, avec une Lettre qui laiſſe douter encore aujourd'hui qu'on puiſſe écrire

rien de plus ſublime. Il y étoit dit en
1700. termes exprès, que par « l'immortalité,
» que le ſeul nom d'Albani alloit donner
» aux Médailles qu'on y avoit frappées, la
» Ville de Nuremberg devenoit elle-
» même immortelle dans la mémoire des
» hommes; & que quoiqu'elle ſuivît des
» dogmes différens des nôtres, elle ſe
» réüniſſoit à nous, pour publier qu'un ſi
» digne choix devoit néceſſairement pro-
» duire, & la félicité du monde entier,
» & la gloire de notre ſiécle.

Clement XI s'y prit effectivement de manière à attirer ſur ſon Pontificat toutes les bénédictions que Dieu y a répandues. Il ſe confeſſoit régulièrement tous les jours, & tous les jours auſſi il diſoit la Meſſe; ſon temps étoit tellement diſtribué, qu'il ne laiſſoit aucun vuide dans la journée : il dormoit peu, & mangeoit encore moins. Si quelquefois il interrompoit ſes pénibles occupations, c'étoit ou pour reprendre la lecture d'un ſaint Livre, ou pour retourner à la prière, & pour obtenir de Dieu le ſuccès de ſes travaux; ſi de loin à loin & par des raiſons de ſanté il ſe trouvoit forcé de prendre l'air, toute ſa promenade conſiſtoit à aller dans quelque Egliſe à Rome, & on remarquoit en lui une attention ſingulière à chercher Dieu juſques dans ſes délaſſemens.

Peu de jours * après ſon exaltation il ſe fit ſacrer Evêque dans l'Egliſe de Saint Pierre, par le Cardinal de Bouillon, & le jour de l'Immaculée Conception de la Vierge, il fut couronné dans la même Baſilique. On étoit alors ſur la fin de *l'année ſainte.* Le Jubilé univerſel avoit attiré à Rome, ſelon la coutume, une prodigieuſe quantité d'étrangers, de toutes les nations; le Conclave y en avoit auſſi appellé pluſieurs, & preſque tous y étoient demeurés pour voir l'élection d'un nouveau Pape: par là les Hôpitaux ſe trouvoient remplis de pélérins ou de malades. Pour gagner lui-même le Jubilé le Pape les viſita tous; il ſecourut les pauvres par ſes largeſſes; il conſola les malades par ſes touchantes exhortations; il écouta leurs confeſſions; il leur adminiſtra les Sacremens; il raſſembla en un même jour & en un même lieu tous les pélérins, & après leur avoir fait diſtribuer quatre mille écus d'or, il leur lava les pieds à tous, il les eſſuya, il les baiſa, il les fit aſſeoir devant lui auprès de pluſieurs tables; & pendant tout le repas, il les ſervit de ſes propres mains, avec une joie, une douceur, une bonté qui tiroient les larmes des yeux de tous les ſpectateurs. Il ferma enſuite la porte ſainte, & il alla comme Evêque de Rome prendre

1700.

* Le 30 Novembre

possession de son Eglise de Saint Jean de
1700. Latran. Communément cette fonction se fait avec toute la pompe imaginable, & par cette raison seule elle n'étoit pas de son goût : mais pour avoir voulu la faire avec plus de simplicité, il contribua lui-même à la rendre plus éclatante. L'ancien usage étoit que ce jour-là les Papes se produisoient montés sur une mule blanche, & que toute leur Cour les suivoit à cheval : soit que leur grand âge ou leurs infirmités ne leur permissent plus l'usage du cheval, depuis long-temps ils alloient dans leurs équipages se mettre en possession de leur Eglise. Pour faire revivre l'ancienne coutume, Clement
1701. XI parut monté sur une mule blanche ; & comme il étoit extrêmement grand, parfaitement bien fait, d'une figure qui prévenoit en sa faveur, & très-bien à cheval, il se montra ce jour-là parmi des acclamations, qui, s'il eût été sensible à la gloire, ne lui auroient laissé rien plus à desirer en ce monde.

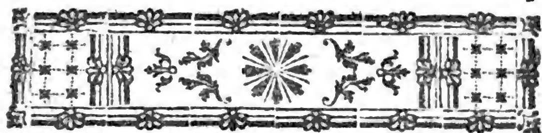


SOMMAIRE

DU LIVRE SECOND.

CLEMENT XI régle l'intérieur de son Etat; il s'emploie à pacifier les troubles de l'Europe, à empêcher qu'on donne le titre de Roi à un Electeur protestant, à conserver chez lui les plus grands honneurs aux Ambassadeurs des têtes couronnées; il envoie des Missionnaires en Perse, un Légat à la Chine & des Nonces extraordinaires dans les principales Cours de l'Europe, pour tâcher de faire cesser la division; il termine les contestations élevées dans le Royaume de Naples & de Sicile entre le Roi d'Espagne & le St. Siége; il met les Places hors d'état d'être insultées; il étouffe dans sa Capitale des semences de division que les Nations en guerre y avoient excitées; il dissipe dans la Campagne de Rome divers corps de brigands que le voisinage des armées y avoit attirés. Rome est inondée par les débordements du Tybre; toute l'Italie est agitée par des violens trem-

blements de terre. La religion, les précautions, les largesses du Pape au milieu de tant de malheurs. Célébre méridien fait par ses ordres. Il condamne le fameux cas de conscience; sa prévoyance & ses succès contre les efforts de l'héréfie en Hollande, en Irlande, à la Diette de Ratisbonne; son zèle pour les droits de l'Eglise dans l'affaire du Code Léopoldin en Lorraine, & dans celle du Quindennium en Portugal; son courage & sa fermeté au sujet des armées qui étoient entrées dans ses Etats. Il pourvoit aux besoins de toutes les Eglises de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; il réprime la licence des hérétiques en Allemagne, & il y ranime toute la religion du Comte Palatin contre la crainte qu'ils lui avoient inspirée; il frappe le Jansénisme jusques dans ses derniers retranchements; l'appui que la foi trouve en lui jusques dans la Syrie, la Palestine, la Thrace & l'Arménie; sa vigueur contre les prétentions de l'Empereur Joseph à son avénement à l'Empire; il tombe malade de travail.



LA VIE DE CLEMENT XI, SOUVERAIN PONTIFE.

LIVRE SECOND.

DE ce jour le Pape ne songea plus qu'à mettre la main à l'œuvre pour répondre aux vûes que Dieu avoit eu sur lui en accumulant tant d'honneurs sur sa tête : comme il avoit un esprit d'ordre, il y procéda avec méthode ; en qualité de Pape il se considéra comme Evêque particulier de l'Eglise de Rome, comme Souverain de l'Etat Ecclésiastique, & comme Pasteur universel de tous les Fidéles. Ce sont comme trois états differens réunis en une même personne, & dont chacun

1701.

a ses obligations séparées, qui le distinguent des deux autres.

1701. La qualité d'Evêque de Rome n'est pas simplement une prérogative inséparable de la Tiare ; elle est encore un fardeau pour celui qui en est pourvu. Clement XI s'attacha d'abord à bien connoître son Clergé: dans cette vûe il intima une visite générale de toutes les Eglises, où rien n'échappoit à ses recherches; il alla fouiller jusques dans les Statuts des Chapitres, pour sçavoir s'ils étoient régulièrement observés ; il voulut voir dans le dernier détail si la perfection de la régle & de la clôture ne souffroit point quelque atteinte dans les Monastères & les Communautés de filles ; il se fit apporter les régistres de toutes les Sacristies pour examiner par lui-même si les fondations & les Messes y étoient exactement acquittées. Etonné de voir dans Rome quelques Evêques titulaires, qui y menoient une vie desœuvrée, ou qui sous prétexte de leurs affaires, y faisoient un trop long séjour, il leur enjoignit d'avoir à en sortir dans le terme de douze jours, de retourner dans leurs Eglises, de ne plus quitter leurs Siéges sans une indispensable nécessité, & il étendit le même ordre à tous ceux des Ecclésiastiques qui, à titre

de

de bénéfice, ou de quelque ſupériorité locale, étoient obligés de faire ailleurs leur réſidence, pour leur apprendre comment ils doivent s'acquitter de leurs devoirs; il commença par leur en donner l'exemple; il déclara qu'il prétendoit qu'on vécût dans ſon Palais comme dans une maiſon religieuſe, & il y tint la main; il aſſiſta conſtamment aux prières publiques qui étoient ordonnées dans Rome, & aux prédications qui ſe faiſoient dans ſon Palais aux principales fêtes de l'année; il prêchoit ſes célébres Homélies que nous avons de lui, & qu'on a toujours comparées à celles de St. Gregoire & de St. Leon: dans la Semaine-Sainte il paſſoit dans l'Egliſe de St. Pierre preſque toute l'après dînée à écouter les confeſſions des Fidéles, & la matinée à leur diſtribuer la Communion. Par là il mérita que les hérétiques convertiſſent en éloges leurs anciennes invectives contre les Papes, & que du fond de l'Allemagne un Miniſtre * Luthérien s'écriât dans ſes ouvrages, qu'en effet l'Egliſe de Rome avoit un Chef digne du plus long régne par ſon application infatigable à la réformation des mœurs & au ſalut des Ames.

1701.

* Jean Frederic Mayer, Doyen & Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Kilan, & Conſeiller Aulique du Roi de Suede.

Il ne s'acquit pas moins de gloire à

gouverner ſon Etat : convaincu que les
1701. plus grands maux ne parviennent pas toujours à la connoiſſance du Prince, & que les avenues du Thrône ſont ſouvent fermées aux plus juſtes plaintes, il en voulut faciliter l'accès à tous ſes ſujets ; pour cet effet il détermina dans chaque mois un jour marqué auquel il donneroit audience publique indifféremment à quiconque s'y préſenteroit ; à l'exception d'un très-petit nombre de Gardes, qui y étoient moins par diſtinction pour le Souverain que pour contenir la foule, tout le reſte étoit un aſſemblage de perſonnes de tout état ; les plus pauvres y étoient admis ſans aucune difficulté, & ils étoient écoutés avec une patience incroyable ; en vûe de leur inſpirer la plus entière confiance, Clement XI ne ſe montroit jamais plus content ni plus populaire que ces jours-là ; loin de paroître ennuyé, ou fatigué de la longueur de la ſéance, il la pouſſoit quelquefois ſi avant dans l'après midi, que l'heure ordinaire de ſon repas s'étant écoulée depuis long-temps, il ſe contentoit jusqu'au lendemain de la plus modique nourriture. Par ce moyen il apprenoit comment la police s'obſervoit dans ſes Etats, & comment la

Justice s'exerçoit sur les Tribunaux ; par là aussi il lui fut plus aisé de remédier aux abus qui pouvoient s'être glissés, & d'obvier à ceux qui auroient pu s'introduire dans la suite. 1701.

Généralement tout ce qui se trouva contre l'ordre public fut retranché & réformé : il étoit entré de la négligence dans la manière dont se conduisoient ceux qu'on avoit chargés de l'achat & du transport des bleds, le Pape les chassa de leurs emplois : quelques personnes en place avoient molli dans l'exercice de leurs charges, il les destitua sans espérance de retour ; des criminels s'étoient procuré divers asyles où ils se croyoient à couvert de la sévérité des loix, il les leur ôta avec une fermeté qui n'admit aucune exception : parce qu'il s'étoit apperçu que les divertissemens ordinaires du carnaval occasionnoient presque par-tout une infinité de querelles, il les suspendit de toutes parts jusqu'à ce qu'il eût trouvé les moyens d'y apporter plus de régle ; & de l'argent qui y étoit affecté pour prix de la course, il institua des prix pour ceux des jeunes élèves qui se distingueroient le plus dans l'étude des beaux arts ; il en forma une Académie qui subsiste encore aujourd'hui dans tout son éclat,

& qu'il a depuis affermie ſur des
1701. revenus plus ſolides. Enfin pour donner de l'émulation aux plus habiles maîtres que produit l'Italie, il créa Chevalier Romain le célébre Charles Maratti, qui excelloit parmi les Peintres de ſon temps.

Après avoir ainſi réglé toutes choſes au dedans de ſon Etat, il tâcha de pacifier tout au dehors. Le midi de l'Europe étoit devenu l'objet d'une guerre qui alloit infailliblement l'embraſer de l'orient à l'occident : quand les Anglois avoient formé le fameux Traité de partage, en vertu duquel on devoit, à la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, démembrer la Monarchie Eſpagnole, ils avoient prétendu affoiblir tout Monarque qui en ſeroit deſormais le poſſeſſeur ; & ils n'avoient deſſein d'énerver ainſi ſa puiſſance, que pour ſe rendre plus facilement les maîtres du commerce des deux mers. Par ce projet ils prétendoient enlever aux Rois d'Eſpagne tout ce qui étoit de leur dépendance en Italie ; ils vouloient auſſi leur ôter tout eſpoir de recouvrer jamais les Pays-Bas Catholiques.

Les Eſpagnols en avoient ſenti toutes les conſéquences, & *le Cardinal Portocarrero avoit réuni la plûpart des Grands,*

des Miniſtres & des Conſeillers d'Etat pour empêcher la diviſion de la Monarchie. * *Tous ces différens particuliers s'étoient offert de donner les appointemens de leurs charges, & de taxer eux-mêmes leurs propres biens pour un deſſein ſi convenable à leur gloire & à leur utilité. Tous* ¶ *les Conſeillers d'Etat à Madrid, à l'exception d'un ſeul, avoient été d'avis de demander à Louis XIV, un de ſes petits-fils pour ſucceſſeur du Roi d'Eſpagne.* La démarche avoit été faite: Charles II l'avoit ainſi réglé par ſon teſtament, & le Duc d'Anjou étoit déja à Madrid aſſis ſur ſon Thrône avec toute la tranquillité que lui inſpiroient la grandeur de ſa puiſſance, l'appui d'un Aïeul juſqu'alors invincible, l'amour & la fidélité de ſes Sujets. Les Anglois en avoient conçu trop de dépit pour n'en pas marquer leur reſſentiment, & l'Empereur Leopold s'y trouvoit trop intéreſſé pour ne pas les engager dans la guerre qu'il cherchoit à répandre de tous côtés : c'étoit donc cette funeſte diviſion qu'il étoit néceſſaire de prévenir, & c'eſt auſſi ce que Clement XI entreprit avant l'ouverture même de la guerre.

1701.

* Mémoire du Maréchal de Villars, tome I, page 417 & 418.

¶ *Ibid.* page 405.

Il s'adreſſa à l'Empereur qui ſe croyoit le plus léſé dans l'avénement du Duc

d'Anjou à la Couronne d'Espagne ; &
1701. si d'une part il lui fit parler en Prince qui sentoit parfaitement la peine que la Maison d'Autriche auroit à rien rabbattre de ses prétentions, de l'autre il agit en Père commun qui auroit souhaité qu'on écoutât au moins les voies de la médiation : il lui représenta donc les suites d'une résolution qui pouvoit embraser toute l'Europe : il lui rappella la désolation & les ravages que les dernières guerres avoient causé presque par-tout, l'extrême misère à laquelle elles avoient réduit tant de Royaumes, l'impossibilité où seroient les peuples de s'en relever de long-temps si on les affligeoit encore par des nouvelles calamités ; il le conjura par tout ce qu'il y a de plus saint de ne pas exposer la Religion à être violée jusques dans ses propres Temples par cette foule d'hérétiques qu'il paroissoit vouloir appeller à son secours ; de suivre des conseils plus modérés que ceux qu'ils lui inspiroient, & d'examiner devant Dieu s'il n'étoit pas plus convenable à un Empereur chrétien de recourir à des Arbitres que d'employer des voies de fait capables d'inonder la terre d'un déluge de maux.

J'ai déja dit que, lorsque Charles II avoit consulté Innocent XII sur son

testament, Clement XI, alors Cardinal, avoit opiné qu'il falloit l'approuver; 1701.
l'Empereur ne l'ignoroit pas; il croyoit même qu'il s'étoit passé quelque chose de plus; il étoit persuadé que le testament de Charles II avoit été non-seulement approuvé à Rome, mais encore qu'il y avoit été minuté, & que c'étoit le Cardinal Albani qui en étoit positivement l'auteur; quelques preuves qu'on lui eût pu donner du contraire, il n'étoit jamais bien revenu de cette prévention; non-obstant cela l'Empereur reconnoissoit en lui tant de lumière & de droiture, que même sur ce point délicat il n'hésita pas un moment de remettre tous ses intérêts dans ses mains: il lui fit donc écrire par le Nonce de Vienne, & il lui fit dire par son Ambassadeur à Rome que très-volontiers il le prendroit lui-même pour arbitre de tous les différens qu'il avoit à démêler avec le Roi d'Espagne; qu'il acceptoit également la médiation de quelque autre Potentat de l'Europe; que pour gage de sa parole, il retiendroit en Allemagne celles de ses troupes qui étoient prêtes à entrer en Italie, pourvu que pendant la négociation les troupes de France & d'Espagne demeurassent dans la même inaction; & quoiqu'il y

1701. apposât quelques autres conditions préliminaires qu'on auroit eu de la peine à lui accorder, il eſt vrai de dire néanmoins que ſi les Eſpagnols avoient cru pouvoir conſentir avec honneur qu'on agitât ſeulement la queſtion du démembrement de leur Monarchie par le ſeul crédit de Clement XI, la diſcorde auroit été étouffée dans ſon berceau.

Mais ſi la conſidération qu'on avoit pour lui, parut toute entière dans la conduite que l'Empereur venoit de tenir à ſon égard, ſa gloire ne reçut pas moins d'éclat dans la conduite qu'il tint lui-même envers le Roi d'Eſpagne: le jeune Monarque n'omit rien pour l'attirer dans ſon parti; il ſouhaitoit que le Pape ſe déclarât en ſa faveur; qu'il lui accordât l'inveſtiture des deux Siciles; qu'il lui laiſsât la nomination aux Evêchés qui en dépendoient; qu'il le reconnût Roi Catholique plus encore par le droit de ſucceſſion que par la poſſeſſion où il étoit de l'Eſpagne, & que quand de Naples il iroit à Rome, le Pape lui en déférât tous les honneurs. En vue de l'y engager par les plus grandes promeſſes, le Roi d'Eſpagne lui offrit de détacher du Royaume de Naples une Province entière,

entière, & de l'ajoûter aux domaines du St. Siége; d'abolir le Tribunal de 1701.
la Monarchie, & de lui laisser la décision de toutes les contestations qui s'y trouvoient élevées, tant sur la jurisdiction & les causes mixtes, que sur les droits des Eglises & des Ecclésiastiques. Philippe V promettoit de plus d'accorder à sa famille les principaux Gouvernemens dans les deux Siciles, la Grandesse d'Espagne, le Collier de la Toison d'or, & généralement les plus grands honneurs qu'un Roi ait coûtume de conférer.

Clement XI vouloit la paix de l'Europe, & c'étoit en cela seul qu'il faisoit consister ses plus chers intérêts; il répondit constamment qu'un Pape ne devoit jamais incliner pour un parti plus que pour un autre; qu'il étoit du devoir d'un Père commun des Fidéles de les regarder tous d'un même œil, d'assoupir leurs querelles s'il le pouvoit; & pour donner des preuves de cette exacte neutralité qu'il étoit résolu d'observer, il fit diverses démarches qui lui méritèrent la confiance de tous. C'est un hommage dû au St. Siége par les Rois de Naples & de Sicile, que de faire présenter au Pape une haquenée. Philippe V & l'Archiduc s'y préparoient

également chacun de son côté ; il
1701. s'agissoit de sçavoir auquel des deux le Pape donneroit la préférence : mais pour éviter de se déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre, & pour ne pas laisser non plus prescrire contre son propre droit, il fit publier une déclaration en vertu de laquelle, sans renoncer à ce tribut d'honneur, & sans donner la moindre atteinte au pouvoir qu'il avoit de l'exiger, il en suspendoit la cérémonie, & la renvoyoit à tel autre temps qu'il lui plairoit de déterminer. Ferdinand Duc de Mantoue lui ayant demandé des troupes pour l'aider à se maintenir neutre au milieu des continuelles incursions que les deux partis opposés faisoient dans son Duché, le Pape les lui promit : mais dès qu'on eut appris que son dessein étoit de s'opposer au parti de l'Archiduc, & de se joindre à celui de Philippe V, il les lui refusa. Ayant sçu pareillement que dans le Royaume de Naples on travailloit à former des complots contre Philippe V, & qu'on cherchoit à y engager des Seigneurs de sa Cour ; pour mieux déconcerter les desseins de la cabale, il défendit sous les plus rigoureuses peines, à tous ses Sujets de sortir des limites de son Etat, & d'en-

voyer des armes ailleurs, ſous quelque prétexte que ce pût être. Ce qui réſulta d'une conduite ſi ſage, c'eſt que les deux Princes lui promirent également des deux côtés de ne pas ſouffrir que leurs troupes entraſſent dans les domaines du Saint Siége, & de punir ſévérement ceux de leurs Soldats qui y feroient le moindre dégât. 1701.

Les ordres de l'Empereur furent néanmoins très-mal exécutés : comme ſes troupes étoient répandues dans toute la Lombardie ; que dans ſon Infanterie il y avoit un grand nombre de Soldats Luthériens, & que preſque tous les vagabonds tant de l'Etat du Pape que de l'Etat Vénitien s'étoient joints à ces Soldats hérétiques, ils faiſoient de fréquentes incurſions dans le Ferrarois où ils cauſoient les plus grands dommages : mais quand le Pape vit que malgré les défenſes réitérées de l'Empereur, ils continuoient à exercer leurs brigandages, & qu'à peine ſortis de ſes Etats ils y rentroient pour y commettre de nouveaux dégats, réſolu de réprimer une pareille licence, il leva lui-même des troupes ; il en forma un Corps de Cavalerie des plus leſtes qu'on eût encore vu ; il en donna le commandement

général au Comte Paulucci, & par
1701. ce moyen il mit fin à toutes leurs hoſtilités.

Les troubles de l'Italie ne laiſſoient pas cependant de l'occuper; & comme on le verra dans la ſuite, ils l'occupèrent pendant bien des années; mais quelque attention qu'il y donnât, ils ne formoient encore que la moindre partie de ſes ſoins. Le Prince Frederic, Electeur de Brandebourg, venoit par voie de fait de ſe faire déclarer Roi de Pruſſe par ſes propres Sujets; & dans la proclamation qui s'en étoit faite dans une nombreuſe aſſemblée où avoient aſſiſté tous les Seigneurs de ſa Cour, ſes Miniſtres Calviniſtes Luthériens avoient uſé de quelques cérémonies qu'on diſoit repréſenter aſſez au naturel celles que l'Egliſe Catholique a coûtume d'employer dans le ſacre des Rois. Cette démarche parut à quelques-uns une eſpéce de dériſion de notre ſainte Religion, & à quelques autres une entrepriſe réelle ſur les droits de tout l'Ordre Teutonique. L'Electeur ſe ſentoit ſecrettement appuyé par le Roi Auguſte ſon gendre, qui regnoit en Pologne; & s'il ſe flatoit qu'en offrant à la veille d'une guerre quelques ſecours de troupes à l'Empereur, il trouveroit en lui le même ap-

pui, il ne fut pas trompé dans son attente.

Cependant le Pape écrivit à l'Empereur pour le prier de ne pas autoriser une pareille démarche. L'Empereur, après avoir communiqué à l'Electeur de Brandebourg les plaintes qu'on avoit formées contre lui, répondit au Pape qu'on l'avoit mal informé quand on lui avoit dit que dans l'occasion dont il s'agit les Ministres Calvinistes-Luthériens avoient imité les cérémonies de l'Eglise; & il lui déclara expressément que s'il s'y fût mêlé la moindre profanation des sacrés Rits ecclésiastiques, il auroit été le premier à s'élever contre une telle impiété: il ajoûta que loin d'appuyer une démarche qui seroit préjudiciable aux droits de l'Ordre Teutonique, il voudroit de tout son cœur pouvoir l'aider à réparer ses anciennes pertes; mais qu'il lui paroissoit que dans le cas présent les Chevaliers de cet Ordre n'avoient été lésés dans aucunes de leurs prérogatives; que la Prusse entière avoit autrefois appartenu à la Pologne; que les Polonois ne s'étoient réservé que cette partie de la Prusse, qu'on appelle la Prusse Royale; qu'ils avoient cédé, sous certaines redevances, l'autre partie de la Prusse, qu'on appelle la Prusse Ducale, 1071.

aux Marquis de Brandebourg ; que
1701. depuis assez peu de temps ceux-ci s'étoient affranchis de toute redevance ; qu'ils la possédoient avec un empire absolu ; & que puisqu'ils en étoient devenus les Souverains, il croyoit qu'ils pouvoient prendre le titre de Roi sans offenser l'Ordre Teutonique qui n'y avoit jamais eu aucun droit.

Les Chevaliers répondoient qu'au contraire cette partie de la Prusse, que possédoit le Prince Frederic, leur avoit d'abord appartenu ; que les Polonois la leur avoient enlevée au commencement du quinziéme siécle ; qu'ensuite ils l'avoient rendue avec le titre de Duc à Albert, Grand-Maître de leur Ordre Teutonique ; mais que celui-ci s'étant fait Luthérien, & ayant violé tous ses sermens, la leur avoit de nouveau enlevée ; que le Pape Clement VII s'étoit pour lors élevé avec force contre une pareille entreprise, & qu'en 1530 l'Empereur Charles V avoit cassé généralement tous les actes qu'Albert & la Pologne avoient faits à leur préjudice. Le Pape écrivit à tous les Princes Catholiques pour les prier de ne pas reconnoître le Prince Frederic en qualité de Roi de Prusse ; & ils le lui promirent tous. A la vérité l'Empereur & le Roi Auguste lui en

avoient déja accordé le titre ; mais l'Empereur promit de ne lui en accorder que le ſeul nom, ſans lui en conférer les honneurs ; & en effet ce ne fut que dans la ſuite & par de nouveaux arrangemens, qu'à l'exception du Pape, qui s'y eſt toujours oppoſé, les Princes de l'Europe reconnurent dans l'Electeur de Brandebourg toutes les prérogatives de la Majeſté Royale, dont il jouit aujourd'hui. 1701.

Le Duc * de Savoie parut deſirer auſſi qu'on lui déférât les honneurs qui ſont dûs à la Royauté ; & ſon Ambaſſadeur à Rome entreprit de les lui procurer : pour cet effet, celui-ci réſolut d'exiger qu'on eût pour lui chez le Pape les mêmes égards & les mêmes attentions qu'on y a pour les Ambaſſadeurs des Têtes couronnées ; ſa prétention n'étoit pas fondée. Aucun de ceux qui l'avoient précédé dans ſon Ambaſſade, n'avoit formé une pareille demande ; on n'avoit non plus fait à nul autre aucun paſſe-droit qui l'autoriſât à eſpérer un ſemblable privilége : ſon Souverain n'avoit pas encore acquis les droits dont la Royauté l'a mis depuis en poſſeſſion. Il étoit d'ailleurs à préſumer que les Ambaſſadeurs des Rois ne ſouffriroient pas en lui une diſtinction qui n'étoit dûe

* Victor Amedée.

qu'à eux ſeuls ; & le Pape étoit trop
1701. ſage pour aller de gaieté de cœur ſe brouiller avec les principales Cours de l'Europe.

L'occaſion même n'étoit nullement favorable pour le Duc de Savoie ; depuis long-temps ce Prince vivoit diviſé ſur pluſieurs points avec la Cour de Rome : il avoit rendu quelques Edits que le Pape regardoit comme contraires à la liberté de l'Egliſe, aux biens des Eccléſiaſtiques, au patrimoine des Clercs & aux droits de l'immunité. La conteſtation avoit lieu ſur tout, par rapport à certains endroits du Diocèſe d'Aſti, qu'une poſſeſſion de pluſieurs ſiécles, fondée ſur d'anciens titres, ſembloit avoir immédiatement ſoumis à l'autorité du ſaint Siege. De ſon côté le Duc de Savoie ne manquoit pas non plus d'anciens diplomes, qui rendoient au moins la choſe très-douteuſe. Entr'autres, reſcripts apoſtoliques, il produiſoit un indult accordé à Louis, l'un de ſes prédéceſſeurs, dans lequel Nicolas V diſoit en termes exprès, que par un privilége ſpécial, on ne nommeroit point aux Bénéfices ſitués dans les Etats du Duc de Savoie, que *préalablement le Pape n'eût ſçu l'intention, & obtenu le conſentement du Duc, ſur le choix des*

personnes propres à en bien remplir les fonctions. 1701.

Il s'agissoit de sçavoir deux choses à cet égard : l'une si l'indult s'étendoit aux Bénéfices qui sont situés en Piémont, ou s'il ne se bornoit point aux seuls Bénéfices qui sont dans la Savoie : l'autre, si le même indult concernoit généralement toute sorte de Bénéfices, de quelque qualité qu'ils fussent, ou s'il n'étoit point restreint à un certain genre de Bénéfices en particulier. Ces deux doutes avoient déja été agités du temps de Clement VIII, de Paul V, & d'Alexandre VII; mais on y avoit rencontré des difficultés qui en avoient toujours éloigné la décision. Enfin sous le dernier Pontificat, Innocent XII avoit prononcé en 1699, *que l'Indult de Nicolas V concernoit les Eglises de Piémont ; que dans le nombre de ces Eglises il comprenoit les Cathédrales, les Dignités des Chapitres, & les Abbayes qui y subsistoient du temps de Louis, auquel il avoit été accordé, sauf toujours le plein droit du saint Siége, de réserver des pensions sur tous les mêmes Bénéfices, & de les donner à telles personnes qu'il lui plairoit, même à des étrangers, sans rien changer à la forme qui s'étoit toujours observée pour leur expédition.*

1701. Ce décret n'avoit pas plû au Duc de Savoie; il soûtenoit qu'en vertu de l'Indult de Nicolas V, Rome ne pouvoit ni accorder des pensions qu'à ceux qu'il désigneroit, ni donner les Bénéfices même qu'à ceux qu'il y nommeroit; & ce fut dans ces circonstances que son Ambassadeur prétendit que le Pape lui accordât les mêmes honneurs qu'on n'accorde qu'aux Ambassadeurs des Rois. C'étoit le Comte Granier qui remplissoit à Rome cette charge; pour se préparer à la soûtenir avec la dignité convenable au dessein qu'il s'étoit proposé, il étoit splendide dans la dépense: on eût dit qu'il prétendoit l'emporter sur tous les Ambassadeurs des Têtes couronnées, autant par la somptuosité de sa table & la richesse de ses meubles, que par le nombre de ses livrées & la magnificence de ses équipages.

Le point capital pour lui étoit de bien examiner comment il s'y prendroit pour réussir dans son dessein; c'est à Rome un des priviléges des Ambassadeurs des Rois, que d'être admis à l'audience du Pape au moment même qu'ils se présentent chez lui. Pour cet effet ils envoient sçavoir, quelques jours à l'avance, quand c'est qu'ils pourront y être reçus; on leur marque de la part du

Pape, le jour & l'heure à laquelle il pourra les écouter, & ce moment venu, 1701. on ne les fait jamais attendre, ou au moins ce n'eſt jamais que pour des raiſons bien preſſantes, & encore alors c'eſt toujours pour très-peu de momens. Ce fut par s'arroger ce privilége que le Comte Granier crut devoir commencer: dans le deſſein donc de l'uſurper, il choiſit un jour auquel ſans avoir rien communiqué à perſonne, il ſe rend en grand cortége chez le Pape: il dit qu'il vient de recevoir un courrier extraordinaire, qu'il a des affaires de la dernière importance à communiquer à Sa Sainteté, & qu'il ſouhaite d'être admis dans le moment à lui parler. Ruffo aujourd'hui Doyen du ſacré Collége, étoit pour lors Maître de Chambre: il répondit que dans le moment le Cardinal de Janſon alloit entrer à l'audience, que c'étoit l'heure qui lui avoit été marquée; qu'il ne paroiſſoit pas raiſonnable que Sa Sainteté renvoyât un Cardinal, qui d'ailleurs ſe trouvoit chargé des affaires de France, mais que peut-être ſon audience ne ſeroit pas longue; qu'auſſi-tôt qu'elle ſeroit finie, il diroit au Pape le beſoin preſſant qu'il avoit de lui parler, & que ſelon toutes les apparences Sa Sainteté ſe feroit un plaiſir de

l'écouter sur le champ : le Maître de
1701. Chambre accompagna ce discours de tout ce que la politesse a de plus gracieux, pour engager l'Ambassadeur à attendre.

Mais c'étoit justement ce que celui-ci ne vouloit pas : selon le plan qu'il s'étoit formé, tout consistoit pour lui à être admis sans aucun délai à l'audience du Pape. Mécontent donc, de voir échouer le prétexte qu'il avoit pris pour être introduit sur le champ, il entreprit d'obtenir de plein droit ce qu'il n'avoit pu extorquer par artifice ; il dit qu'il vouloit, non qu'on lui assignât une heure incertaine, mais qu'on lui fixât un moment précis pour parler au Pape; & il prétendit encore que ce fût, non le Maître de Chambre, mais le Pape même qui déterminât le moment auquel il l'écouteroit. Pendant que l'Ambassadeur faisoit grand bruit auprès de tous ceux qui étoient dans l'anti-chambre, Ruffo se déroba adroitement à ses côtés ; il eut ordre de dire à l'Ambassadeur, que dès qu'elle auroit congédié le Cardinal de Janson, toute affaire cessante, Sa Sainteté l'écouteroit avec plaisir.

Le Comte Granier se tint offensé d'une pareille réponse ; il s'en plaignit avec amertume ; il refusa d'attendre pour parler au Pape ; il se retira dans le mo-

ment, & peu de jours après il répandit dans Rome un Ecrit, où il se plaignoit de ce traitement comme d'un affront des plus insignes qu'on eût pu faire à son caractère : sur son rapport le Duc de Savoye se crut outragé dans la personne de son Ambassadeur, il le rappella à Turin, & il en fit sortir l'Internonce du Pape. 1701.

Clement XI n'épargna ni soins ni peines pour tâcher de le radoucir; le mariage d'une des filles du Duc de Savoie avec le Roi d'Espagne lui en fournit les moyens dans l'occasion dont il s'agit. Cette Princesse étoit sur son départ de Turin pour se rendre à Madrid ; le Pape lui envoya le Cardinal Archinte, Archevêque de Milan, en qualité de Légat *à latere*, pour la complimenter de sa part sur son avénement à la Couronne. Le Légat la joignit à Nice, & il en arriva ce que Sa Sainteté avoit prévu. La nouvelle Reine fut si charmée de son attention & de ses sentimens, tant pour elle que pour le Duc de Savoye, qu'elle lui envoya le Prince de Santobuono pour lui en faire ses remercimens, & qu'elle interposa ses bons offices pour tâcher de rétablir la concorde entre les Cours de Rome & de Turin.

1701. La mort de Jacques II, Roi d'Angleterre, fut pour le Pape un nouveau sujet de douleur ; ce Monarque lui avoit toujours été très-attaché ; souvent on lui avoit entendu dire qu'il regardoit l'amitié de Clement XI comme un de ses principaux soûtiens dans ses disgraces : aussi dès qu'il eut appris son exaltation, il lui avoit envoyé le Duc de Barwik pour lui en témoigner sa joie. Le Pape ne pouvoit se consoler de sa mort ; ce qui le touchoit le plus, c'étoient les grands exemples de Religion qu'on venoit de perdre en lui : il en parla en plein Consistoire dans l'Oraison funébre qu'il fit lui-même de son zéle pour la Religion, & de sa constance dans les épreuves de sa vie, comme d'un de ces premiers Héros de la foi, dont l'Eglise se faisoit honneur du temps de ses plus violentes persécutions. Il offrit plusieurs fois le sacrifice de nos Autels, pour achever de purifier une si belle ame, & tout le reste de ses jours il fit éprouver au fils toute la tendresse qu'il avoit toujours eu pour le père : ce jeune Prince étoit auprès de la Reine sa mère à saint Germain en Laye, où depuis la perte de leur Royaume, Louis le Grand leur avoit donné un asyle digne de leur rang & de sa générosité. Clement XI

écrivit à cette vertueuſe Princeſſe de continuer toujours à l'élever dans la foi catholique, & à le former à la piété par la ſainteté de ſes exemples. Il la conſoloit ſouvent elle-même dans ſes malheurs par les ſentimens héroïques dont ſes Brefs étoient remplis; il l'aidoit même par ſes largeſſes à en adoucir la rigueur, & il ne diſcontinuoit jamais d'animer toute cette famille royale à la vertu. 1701.

On peut dire que ſon zéle n'avoit d'autres bornes que celles de la terre; il y a dans la Dalmatie une petite République à Raguze, qui par ſon ardeur à répandre la Foi Orthodoxe chez les Infidéles de ſon voiſinage, y a toujours fait des biens infinis. Tributaire du Grand Seigneur, elle a toujours mieux aimé s'expoſer aux plus mauvais traitemens, que de rien perdre de ſon ancienne liberté à profeſſer la Religion Catholique, & à l'étendre au-delà de ſes propres confins; mais, comme elle ſe voyoit, à cauſe de ce même zéle pour la Religion, continuellement inquiétée par les Mahométans, elle s'étoit miſe ſous la protection de l'Empereur, & elle lui payoit une ſomme annuelle de cinq cens hongres: ce tribut ajouté à celui qu'elle paye toujours à la Porte Ottomane, lui étoit devenu dans la

ſuite extrêmement à charge; & les deux
1701. tributs réunis enſemble, excédoient de beaucoup ſes facultés. Clement XI ne put voir ſon zéle & ſon courage ſans l'admirer, ni apprendre ſa triſte ſituation ſans y remédier. A la vérité il lui parut d'abord aſſez délicat de demander à l'Empereur qu'à l'avenir il n'exigeât plus rien de cette République; car ſi d'une part le motif de la Religion lui faiſoit tout eſpérer de la piété de ce religieux Monarque, de l'autre l'intérêt de ſon Empire pouvoit s'y oppoſer. Après y avoir bien réfléchi, le Pape ſe détermina à lui en faire la demande : mais il ſe comporta en cette affaire avec tant de circonſpection, que charmé de voir en lui tant de zéle mêlé à tant d'équité, l'Empereur lui accorda tout ce qu'il voulut, & qu'il abandonna à la République le tribut qu'elle lui payoit, ſans abandonner le ſoin de la protéger.

Les bons offices furent encore plus utiles aux Catholiques d'Orient, & il y remédia à des maux incomparablement plus preſſans. Parmi les peuples qui habitent la Thrace, l'Armenie & la Syrie, il s'étoit introduit ſur la Religion des diſputes réglées, où divers Mahométans, mêlés à quelques Grecs ſchiſmatiques,

ſchiſmatiques, s'étoient rendus Juges en dernier reſſort de tous les points de controverſe; non-ſeulement les Catholiques Latins, de quelque caractère qu'ils fuſſent revêtus & en quelque dignité qu'ils fuſſent conſtitués, étoient obligés d'y aſſiſter, mais encore ils étoient contraints ou d'adopter les faux dogmes qu'on y décidoit, ou d'eſſuyer des traitemens qui tenoient de la cruauté; il falloit que ceux qui demeuroient fermes & inébranlables dans leur créance ſe rachetaſſent par de groſſes ſommes d'argent, ou qu'ils s'attendiſſent à être deſtitués de leurs charges, à perdre leur liberté & à ſouffrir tous les maux qui ſont inſéparables de l'exil. 1701.

Tout récemment on venoit de ſévir contre ces illuſtres Confeſſeurs de la Foi d'une manière qu'il eſt même triſte de raconter. Le Primat d'Arménie & l'Archevêque de Philippes étoient deux hommes rares par la douceur de leur naturel, par la candeur de leur innocence, par l'étendue de leur ſçavoir, par la prudence & l'intrépidité de leur zéle; pour n'avoir pas voulu plier ſous les déciſions du ſchiſme & de l'infidélité, le premier avoit été ignominieuſement conduit aux galères de Conſtantinople, & peu s'en étoit fallu que le ſecond

n'expirât dans les tourmens. Le Patriarche de Syrie, particuliérement connu
1701. de Clement XI, & chéri de lui par l'aſſemblage de toutes les vertus, avoit été pour la même raiſon chaſſé de ſon Siége, battu de verges, jetté dans un cachot, conduit avec pluſieurs autres tantôt à pied, tantôt par travers ſur un cheval, & enfermé dans la citadelle d'Aden; mais avec des traitemens ſi indignes, que l'Archevêque de Beroé, qui dans ſon voyage avoit partagé tous ſes travaux, étoit mort d'épuiſement une heure après qu'ils y étoient arrivés.

A ces nouvelles le Pape ne put contenir ſa douleur; il répandit des larmes ſur l'état déplorable de la Religion en Orient; il intéreſſa les principales Puiſſances Catholiques en ſa faveur; il ſollicita des lettres des Rois de France & de Pologne auprès du Grand-Seigneur; il ſçut ſi bien ſe l'attacher lui-même, que prévenu de la plus haute eſtime pour lui, le Grand-Seigneur parut fâché de la férocité de ſes Sujets envers les Catholiques, qu'il rendit ſur le champ la liberté à ceux qui l'avoient perdue, & qu'il les rétablit tous dans leur premier état. Pour mettre le comble à leur conſolation, Clement XI ſe hâta

de réparer leurs pertes ; il leur envoya de grosses sommes d'argent, & il leur 1701.
adressa un homme choisi qui dans leurs souffrances vaudroit encore mieux pour eux que tous les trésors : c'étoit le célébre Père David de l'Ordre des Carmes déchaussés, l'homme peut-être de son siécle le plus propre pour une semblable Légation, & qui quelques années auparavant avoit été donné par Innocent XII à l'Ambassadeur de Venise pour la paix de Carlowits ; doué de toutes les qualités de l'esprit & du cœur qui peuvent rendre la vertu aimable, il partit de Rome, muni des marques éclatantes de la protection que lui avoient accordée presque tous les Princes Catholiques ; il se rendit à Constantinople avec le caractère de Visiteur Apostolique : il fut fait dans la suite Archevêque de Cyrene ; & les besoins de l'Eglise l'obligeant d'aller établir son Siége à Smyrne, par les soins officieux de son zèle, il dissipa jusqu'au souvenir des calamités passées.

Plus les fidéles se trouvoient séparés du Pape par la distance des lieux, plus il usoit de prévoyance pour aller au devant de leurs besoins ; il fit partir en un même temps un nombre d'Ouvriers Evangéliques qu'il envoyoit à

leur ſecours juſqu'aux extrémités de la
1701. terre; il en adreſſa pluſieurs au Roi de Perſe, & il le leur rendit favorable par les lettres engageantes qu'il lui écrivit. Ayant appris qu'en Afrique le Roi de Nubie étoit extrêmement doux de ſon naturel, exempt de tous ces vices groſſiers qui infectent les Princes idolâtres, & qu'il avoit de grandes diſpoſitions naturelles à la vertu, il commit deux Religieux pour aller le preſſer en ſon nom d'embraſſer la Religion Catholique, & il confia à d'autres les ſoins d'aller dans la Guinée, où ils firent les plus grands progrés dans la prédication de l'Evangile.

Les Miſſions des Indes & de la Chine lui parurent mériter une attention encore plus grande; l'une & l'autre étoient très-floriſſantes par le nombre des Chrétiens dont on comptoit plus de deux cents mille, & par celui des Proſélytes qui croiſſoit tous les jours; les croix & les ſouffrances ne leur manquoient pas: mais la plus peſante pour les Miſſionnaires des différens Ordres, étoit que la zizanie s'étoit miſe parmi eux; il étoit même à craindre que la diverſité des ſentimens ne produisît la deſunion des cœurs, & que l'eſprit de diſcorde ne fît à la fin périr toute la Miſſion.

Clement XI ſongea à y envoyer ſans délai un homme de poids qui eût aſſez 1702.
de diſcernement pour juger d'où provenoit la diviſion, & l'autorité néceſſaire pour la faire ceſſer. Charles Thomas de Tournon, natif de Turin, l'un de ſes Camériers d'honneur, fut choiſi pour cette importante commiſſion; c'étoit un Prélat de mérite, fort goûté à Rome, eſtimé nommément du ſacré Collége, & par ces qualités perſonnelles digne du choix qu'on avoit fait de lui; il fut ſacré Evêque avec les titres de Viſiteur Apoſtolique, de Patriarche d'Anthioche & de Légat *à latere* dans toute l'étendue du vaſte Empire de la Chine & de tous les Royaumes voiſins dont les Indes Orientales ſont compoſées. On ajoûta aux lettres de recommendation, dont il étoit chargé, de riches préſens pour être offerts à l'Empereur de la Chine, & pour le rendre par là plus favorable aux opérations du Légat; il partit de Rome avec pluſieurs Ouvriers Evangéliques, qui alloient ſous ſes ordres s'employer dans les Miſſions, & il s'embarqua à Liſbonne.

Après avoir ainſi pourvu aux beſoins de l'Egliſe juſqu'aux extrémités de la terre, le Pape revint à ſon projet de pacifier les troubles dont l'Europe com-

mençoit de ſe trouver vivement agitée.
1702. Pour cet effet il adreſſa des Nonces extraordinaires aux principales Têtes couronnées; il envoya Horace Philippe Spada, Archevêque de Thébes, vers l'Empereur Leopold; Laurent Fieſchi, Archevêque d'Avignon, vers Louis le Grand; Antoine Felix Zondadari, Référendaire de l'une & de l'autre ſignature, vers Philippe V, pour examiner avec ces trois puiſſans Monarques s'il n'y auroit point quelque moyen de concilier leurs différens intérêts : dans la même vue il profita du paſſage des deux petits-fils de France, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry, qui venoient d'accompagner leur frère juſques ſur les frontières de ſon Royaume, pour les engager par les honneurs infinis que ſon Vice-Légat d'Avignon leur rendit en ſon nom, de joindre leurs inſtances aux ſiennes, & de s'employer pour le bien de la paix.

Dès que Philippe V lui eut fait ſçavoir par le Marquis de Louville qu'il étoit entré dans le Royaume de Naples, le Pape lui envoya un Légat; mais ſous ombre de remplir en cela le cérémonial ordinaire du St. Siége envers les Rois qui abordent en Italie, ſon principal deſſein étoit de profiter du

séjour que le Roi d'Espagne y feroit pour le porter à la paix, & pour tâcher aussi de finir avec lui quelques contestations qu'avoit déja fait naître dans le Royaume de Naples & de Sicile la naissance de la guerre. 1702.

Le Cardinal Charles Barberin fut chargé d'une si importante Légation; tout ce qu'il proposa fut réglé à la satisfaction du Pape & du Monarque; on convint également sur ce qui pouvoit avoir rapport à l'immunité des Eglises & sur ce qui concernoit la collation des Evêchés; ce dernier article souffrit d'abord d'assez grandes difficultés; à la vérité le Pape n'en contestoit point la nomination à tout Prince qui seroit réellement Roi de Naples & de Sicile; mais pour ne pas se déclarer en faveur de l'un des deux prétendans au préjudice de l'autre, & pour se tenir toujours neutre entre les deux partis, il n'en avoit encore donné l'investiture ni à l'un ni à l'autre, & il ne vouloit rien faire à cet égard en faveur d'aucun des deux que préalablement l'un n'eût prévalu sur l'autre, & ne s'en fût mis en possession. A l'égard de celui-là même qui se seroit rendu maître des deux Siciles, il restoit encore une difficulté qu'il étoit nécessaire d'applanir;

c'étoit que, ſoit que le Monarque
1702. nommât aux Evêchés en vertu de ſon *Jus-Patronat*, ſoit qu'il y nommât en vertu de quelque Indult Apoſtolique, aucun Cardinal ne pouvoit ſelon l'uſage propoſer ces mêmes Evêchés en plein Conſiſtoire, & ſelon l'uſage auſſi on n'en pouvoit enſuite expédier les Bulles ſans y inſérer cette clauſe, *à la nomination du Séréniſſime Prince en qualité de Roi de Naples, &c.* Or c'eût été reconnoître en plein Conſiſtoire Philippe V pour Roi de Naples, & c'eſt ce que le Pape croyoit ne pouvoir faire, ſoit parce qu'il eût préjudicié aux droits du St. Siége en faiſant une telle reconnoiſſance en faveur d'un Prince auquel il n'avoit pas encore donné ſon inveſtiture, ſoit auſſi parce qu'il ſe ſeroit en cela déclaré contre l'Archiduc, qui prétendoit que le Royaume de Naples lui étoit dû.

Le tempérament étoit que, puiſque la clauſe dont je viens de parler n'étoit d'uſage dans la propoſition des Evêchés que lorſque c'étoit un Cardinal qui les propoſoit au Conſiſtoire, ce ne fût plus un Cardinal, mais le Pape même qui les y propoſât; & que puiſque la même clauſe n'étoit pareillement uſitée que dans les Builes qu'on accordoit pour ces

ces mêmes Evêchés, ce ne fut pas en forme de Bulles, mais en forme de Brefs qu'on en dressât les expéditions: l'équité demandoit néanmoins que dans un certain temps marqué ceux qui seroient nommés aux Evêchés de Naples & de Sicile, payassent à la Chambre Apostolique la même somme pour ces sortes de Brefs qu'ils auroient payée pour leurs Bulles; le Pape le fit proposer au Roi d'Espagne, qui y acquiesça très-volontiers, & qui déclara qu'il ne pouvoit que se louer des facilités que Rome avoit apportées pour en venir à un si prompt accommodement. 1702.

Le Pape ne fut pas moins ravi de voir à cet égard toutes les contestations appaisées dans le Consistoire suivant; il témoigna au Cardinal Barberin le gré qu'il lui en sçavoit; mais sa joie fut encore plus grande quand il apprit du même Cardinal, que le Roi d'Espagne étoit dans la disposition de prendre les voies de la médiation pour parvenir à la paix. Clement XI se hâta d'en donner avis à l'Empereur, qui d'abord, comme je l'ai dit ci-dessus, n'avoit pas paru éloigné de mettre ses prétentions en arbitrage: mais les Anglois venoient de lui faire changer de sentiment. Devenu plus en état de continuer la

guerre par ſon alliance avec eux &
1702. avec les Hollandois qui y accédèrent, il ne ſongea plus qu'à fortifier ſon parti par de nouveaux engagements avec d'autres Puiſſances, & qu'à ſe procurer par la force des armes ce qu'il n'eſpéroit peut-être pas obtenir par la voie de la négociation; loin de ſe rendre aux invitations du Pape, l'Empereur ſe plaignit de ce qu'il avoit envoyé à Naples un Cardinal Légat pour y complimenter le Roi d'Eſpagne; il prétendit que cette démarche n'avoit pu ſe faire ſans ſe déclarer ouvertement en faveur de ce Prince, & il fit quelque difficulté de recevoir le Nonce Spada qu'on lui avoit envoyé pour traiter de la paix.

Par là il fut aiſé au Pape de juger que ſes démarches n'auroient aucun ſuccès; il en fut d'autant plus fâché, que l'alliance de l'Empereur avec les hérétiques leur inſpiroit déja le deſir d'en abuſer, & qu'ils ne faiſoient pas difficulté de dire tout haut qu'ils ne vouloient plus s'en tenir au Traité de Riſwick ſur les articles qui concernoient la Religion. Par le Traité il eſt dit que dans toutes les Provinces de l'Empire la Religion Catholique continuera de jouir des mêmes droits dont elle jouiſſoit pour lors; mais les Proteſ-

tans d'Allemagne fiers de leurs forces
par l'union de l'Empereur avec l'Angleterre & la Hollande, ſollicitoient ce Prince de permettre qu'ils fiſſent revivre dans les Villes de leur dépendance les mêmes hoſtilités qu'ils y avoient autrefois exercées contre les Catholiques; ces hoſtilités devoient conſiſter à chaſſer de leurs Egliſes les Catholiques des Villes dans leſquelles ils entreroient à main armée, & de les convertir en autant de Temples pour les ſectateurs de leurs héréſies: ils portoient même plus loin leurs projets, car ils ne prétendoient pas moins que d'envahir les biens des Eccléſiaſtiques, & d'éteindre dans tous les lieux de leur domination juſqu'à la dignité des Evêques. Effrayé d'un pareil deſſein, Clement XI le combattit avec force, & par l'aſſiduité de ſes ſoins il obtint que ni en Flandre ni en Allemagne, on ne changeroit rien à ce qui avoit été ſtipulé par la paix de Riſwick en faveur de la Religion. Ce premier coup d'eſſai de la part des hérétiques lui apprit tout ce dont ils alloient ſe montrer capables dans cette guerre, ſi on n'avoit continuellement l'œil ſur eux; & Clement XI n'avoit pas beſoin en effet d'être trop détourné lorſqu'il apprit une nouvelle qui attira ailleurs ſon attention.

1702.

Le malheur qu'il eut à déplorer con-
1702. cernoit les Chrétiens de la Cochinchine; leur nombre y augmentoit tous les jours lorſqu'il s'éleva tout à coup une perſécution contre eux qui faillit à détruire cette nouvelle Egliſe, l'une des plus floriſſantes qu'il y eût aux Indes. A la vérité il fut comblé de joie en apprenant que ces nouveaux Chrétiens avoient témoigné dans les plus rigoureux ſupplices la même conſtance que l'Egliſe naiſſante admira autrefois dans ſes premiers Martyrs, & il ordonna qu'on lui envoyât les actes de leur martyre juridiquement atteſtés pour les inſérer dans les regiſtres du Vatican : mais perſuadé que le nombre des Néophytes ne manqueroit pas de diminuer ſi on ne pouvoit ſigner ſon Baptême ſans le ſigner de ſon ſang, il dépêcha Marin Labe, Evêque de Tilopolis, avec des lettres au Vicaire Apoſtolique, pour les préſenter tous deux en ſon nom aux auteurs même de la perſécution, & il eut la conſolation d'apprendre qu'elles avoient eu tout leur effet : en même temps pour conſoler cette Egliſe affligée il lui envoya de nouveaux Miniſtres Evangéliques ; il lui adreſſa pluſieurs Brefs remplis des expreſſions les plus tendres & il la ſecourut par des largeſſes

qui réparèrent les pertes qu'elle avoit souffert dans ses biens. 1702.

Délivré de ce soin, Clement XI revint à son attention ordinaire sur les malheurs de la guerre, & il usa des plus grandes précautions non-seulement pour préserver la Religion de toute atteinte, mais encore pour mettre hors d'insulte les Etats & les Villes qui relèvent du Saint Siége: déja les deux armées ennemies avoient pénétré en Italie; il est vrai que de ce côté-là, c'étoit à la Lombardie seule qu'on en vouloit; mais comme l'entrée n'en étoit pas aisée, & que le terrein y étoit défendu pied-à-pied, les Etats voisins se trouvoient comme envahis par ceux qui pouvoient les occuper les premiers. Quelques défenses que les Généraux François & Allemands eussent fait à leurs soldats de commettre aucun dégat dans les anciens domaines des Papes, il régnoit toujours, malgré eux, quelque peu de licence dans leurs armées, & il arrivoit souvent qu'à cet égard de part & d'autre leurs ordres n'étoient pas trop bien exécutés. Convaincu qu'il vaut incomparablement mieux obvier au mal que d'avoir à y remédier, le Pape mit de bonnes garnisons dans les Villes de Parme & de Plaisance; il en munit les citadelles

de tout ce qui étoit néceſſaire pour
1702. éviter au moins une ſurpriſe : par là il ſe mit en état de défenſe contre les incurſions dont preſque tous les Princes voiſins ſe plaignoient ; & il ne retira ſes troupes que lorſqu'il n'eut plus rien à craindre du voiſinage de celles que le deſir de vaincre avoit armées.

Une étincelle que la jalouſie de ces mêmes Nations diviſées alluma dans Rome l'obligea pour prévenir l'incendie d'uſer des mêmes précautions juſques dans ſa propre Capitale. Deux ſimples domeſtiques y donnèrent lieu ; l'un étoit au ſervice d'un des plus grands * Seigneurs du Royaume de Naples, qui, ayant pris parti contre le Roi d'Eſpagne, s'étoit retiré à Rome chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur ; l'autre ſervoit le Cardinal de Janſon, chargé des affaires de France. Ces deux domeſtiques prirent querelle enſemble, & celui du Cardinal fut vivement inſulté ; le François ne reſpiroit que la vengeance : dans le moment les livrées des deux Maiſons s'aigrirent les unes contre les autres ; ce qu'il pouvoit y avoir de bandits & d'aſſaſſins dans Rome ſe mit de la partie ; on courut aux armes, & une partie de la Ville ſe trouva diviſée en deux factions.

* Le Marquis d'Avalos.

A la vérité cette première émotion fut bientôt appaiſée par les ſoins que le Pape y apporta ; mais comme les Miniſtres de France & d'Allemagne entrèrent eux-mêmes dans la querelle, & qu'on ſe croyoit toujours au moment de voir bien du ſang répandu, le Pape poſa un corps de troupes à un des carrefours, d'où elles pouvoient veiller à la ſûreté publique : cependant l'aigreur ſubſiſtant toujours la même dans les deux Ambaſſadeurs, & le Cardinal de Janſon ne démordant point de la réſolution qu'il avoit priſe, de ſe faire juſtice en particulier du Seigneur Napolitain, qui avoit ſoûtenu l'injuſte procédé de ſon domeſtique, le Pape recourut au ſeul parti qu'il y eût à prendre en cette occaſion. Il fit conſeiller * à l'Ambaſſadeur de l'Empereur de le faire ſortir de Rome ; l'avis fut ſuivi, & les eſprits reprirent leur premier calme. 1702.

* Le Comte de Lamberg.

Dans le même temps on apprit que la Campagne de Rome étoit infeſtée par des voleurs qui y cauſoient les plus grands ravages ; qu'ils y formoient des attroupemens ſi conſidérables, que l'ancien pays des Latins, & celui des Herniques en étoient comme inondés ; & que, loin qu'il y eût aucune ſureté pour les voyageurs, les payſans n'étoient

1702. pas en ſureté dans leurs propres villages: c'étoit le voiſinage des armées qui leur inſpiroit cette audace. Un accident arrivé juſques dans le Palais du Pape, fit craindre dans Rome même : au milieu d'une nuit obſcure on aſſaſſina l'un de ſes Secrétaires * dans le Vatican, au moment qu'il en ſortoit : on eut beau faire les plus exactes perquiſitions ; l'aſſaſſin étoit dans le Palais même, il y jouiſſoit en ſûreté, juſques ſous les yeux du Pape, des fruits de ſon aſſaſſinat; & ce ne fut que long-temps après qu'on découvrit que le meurtrier étoit un de ſes propres valets de chambre. Pour réprimer la licence dans la Campagne de Rome, le Pape y envoya Falconieri, homme intègre & rigide, avec ordre de faire main-baſſe ſur les brigands qui la déſoloient; il en prit pluſieurs, & par la juſtice qu'il en fit, il diſſipa bientôt tous les autres.

* Zeccadori.

De nouveaux malheurs exigèrent encore de nouveaux ſoins: les eaux du Tybre crûrent ſi exceſſivement par la fonte des neiges, dont l'Appennin étoit couvert, & par des pluies continuelles, que les endroits de la Ville de Rome qui ſont en plaine en furent inondés, & qu'il y fallut conduire des bateaux pour porter des vivres à ceux qui étoient

comme aſſiégés dans leurs maiſons. La même déſolation régnoit au loin dans 1702.
la campagne, où pluſieurs ſeroient morts de faim, ſi le Pape n'eût détaché pluſieurs barques, qui portoient gratuitement & abondamment des vivres partout : mais les eaux ne s'écoulant point depuis près de trois ſemaines, & les Médecins craignant que par un ſi long ſéjour, elles n'engendraſſent la même corruption dans l'air qu'elles avoient déja porté dans les caves & les rès-de-chauſſée, où tout commençoit à ſe pourrir ; touché de tant de fléaux qu'il voyoit arriver coup ſur coup, Clement XI voulut dans ſa propre perſonne offrir à Dieu une victime, pour tâcher de l'appaiſer.

Dans cette vue, ſans en rien communiquer à perſonne, il alla dès la pointe du jour dans l'Egliſe de Saint Pierre ; il s'y retira ſous terre, dans l'endroit où repoſent les têtes vénérables de Saint Pierre & de Saint Paul. Mille fois dans la même matinée il y offrit ſa vie, pour arrêter par le ſacrifice de lui-même ce déluge de maux, qui l'affligeoit ſenſiblement ; il y demeura long-temps en prière ; il y célébra la Meſſe : & après ſon dîner, s'étant rendu dans l'Egliſe de Notre-Dame de la Tranſportine, il

y pria long-temps proſterné contre terre.
1702. Enfin, comme s'il eût été inſpiré de Dieu, il ſe relève avec quelque précipitation, il va ſur le ſeuil de la porte de l'Egliſe, il s'y produit à un grand peuple qui y étoit accouru des endroits les plus élevés de Rome; & là fondant en larmes, il lui donne ſa bénédiction.

Prodige bien ſingulier, mais d'autant plus conſtant qu'il fut plus public: au moment que le Pape eut levé le bras, & qu'il en eut formé un ſigne de Croix pour bénir ſon peuple, les eaux ſe retirèrent d'une manière ſi ſenſible, & on les vit couler enſuite, avec tant de rapidité, des rues de Rome dans le Tybre, qu'au moment préciſément que le Soleil ſe coucha le même jour, c'eſt-à-dire très-peu d'heures après, on pouvoit marcher à pied ſec dans tous les mêmes endroits où elles avoient croupi ſi long-temps: ce fut le Samedi des Quatre-temps de Décembre, que cet événement arriva; & depuis ce temps-là, on voit encore les ſignaux qu'on plaça dans les rues, ſur les murailles des maiſons, pour marquer à la poſtérité combien prodigieuſement les eaux y avoient crû. En commandant aux eaux du Tybre de rentrer dans ſon ſein, Dieu avoit voulu glorifier ſon ſerviteur, & apprendre aux

fidéles combien ils étoient heureux de l'avoir à leur tête ; mais Dieu n'avoit pas quitté pour cela le deſſein de punir les hommes : les eaux du Ciel revinrent avec abondance, & s'il n'en tomba pas aſſez pour noyer la ville de Rome, comme il venoit d'arriver, elles ſéjournèrent aſſez long-temps aux environs, pour allumer une eſpéce de contagion qui enleva beaucoup de monde. 1702.

Ce n'étoit là cependant que le prélude des maux qui menaçoient une partie de l'Europe, & l'Italie en particulier. Dès le mois ſuivant (le 14 Janvier) environ une heure après minuit, preſque toute l'Italie fut réveillée par un violent tremblement de terre : cette première ſecouſſe fut ſuivie de pluſieurs autres, qui ſe renouvellant, après des intervalles aſſez courts, cauſèrent preſque par-tout des dommages infinis. Dans l'Ombrie le Diocèſe de Rieti ne repréſentoit plus que des maiſons abatues, & des gens de tout ſexe & de tout âge écraſés ſous leurs ruines ; chez les Sabins, trois villages furent renverſés de fond en comble, & ſi on y voyoit encore quelques édifices ſur pied, par l'ébranlement qu'ils avoient ſoufferts, ils menaçoient une prochaine & entière décadence : encore aujourd'hui on voit dans

la plûpart des villages voiſins des rues
1702. entières, qu'avec la longueur du temps
on n'a pu réparer. Les Villes de Spolete
& d'Aſcoli ſe crurent pour lors au dernier moment de leur perte; on comptoit dans les deux plus de huit cens perſonnes mortes ſous leurs débris, & plus de trois mille autres, ou en danger de mourir de leurs bleſſures, ou hors d'eſpoir d'en guérir de long-temps.

1703. Rome agitée par les mêmes ſecouſſes, trouva à la vérité une reſſource dans le poids énorme & la ſolidité de ſes bâtimens; mais elle ne laiſſa pas que d'être conſidérablement endommagée : les ouvertures qui s'y firent en quelques endroits aux murs les plus épais, jettèrent une telle épouvante dans tous les eſprits, que malgré la rigueur de la ſaiſon, la plûpart quittèrent leurs maiſons, pour aller habiter ſous des tentes dans les places publiques, & établir leur domicile en raſe campagne, où ils furent très-long-temps expoſés aux vents, à la pluie, & généralement à toutes les injures de l'air. Dès le lendemain le Pape aſſembla ſon Conſiſtoire; il y parla aux Cardinaux avec une force & une véhémence extraordinaire, ſur l'énormité de nos péchés, qui ſeuls pouvoient attirer tant de maux tout à la

fois, ſur la néceſſité de les expier par une prompte pénitence, ſur la réſolution qu'il avoit priſe, d'ordonner pour cela des prières publiques dans toute l'Italie, & ſur la perſuaſion où il étoit, qu'en une occaſion ſi importante, ils voudroient bien devenir eux-mêmes comme autant d'Apôtres, pour exciter le peuple à une ſalutaire componction. 1703.

Indépendamment de toutes les autres œuvres de piété qu'il preſcrivit, il ordonna dans Rome une Proceſſion générale, qui ſe fit de l'Egliſe de Notre-Dame de Tranſtevere juſqu'à l'Egliſe de Saint Pierre : malgré la pluie qui tomboit actuellement, il y aſſiſta à pied : durant la marche, il parut toujours recueilli en lui-même, humilié, conſterné de tous ces châtimens exemplaires qui alloient juſqu'à deshonorer notre ſiécle. Il avoit d'abord déclaré qu'il aſſiſteroit les pieds nuds à cette même Proceſſion, & aucun égard pour lui-même n'avoit pu lui faire changer de réſolution ; mais quand on lui eut repréſenté, qu'aucun des Cardinaux n'oſeroit ſe diſpenſer de ſuivre ſon exemple ; que parmi eux il y en avoit de ſi infirmes & de ſi âgés, que leur ſanté en ſeroit infailliblement altérée, par ménagement pour eux, il ſe rendit à ce qu'on ſouhaitoit de lui.

1703. Pendant qu'on étoit encore occupé à remplir tous les différens exercices de piété que le Pape avoit ordonnés pour tâcher d'appaiser la colère de Dieu, la plus grande partie de l'Italie essuya un nouveau tremblement de terre, qui ne se fit pas sentir moins vivement que le premier, & qui imprima encore plus de terreur; celui-ci arriva le 2 de Février, jour de la Purification de la Vierge. Dans ce moment le Pape & les Cardinaux étoient occupés à faire l'Office divin dans la Chapelle du Vatican; presque tous l'abandonnèrent pour chercher leur salut dans la fuite: pour lui, sans s'émouvoir, il descendit froidement de son Thrône, & d'un air intrépide, il alla se prosterner de son long au pied de l'Autel. Après y avoir demeuré quelque temps en posture de criminel, qui demandoit pardon à Dieu pour tant de péchés qui avoient irrité sa vengeance; il alla droit dans l'Eglise de Saint Pierre renouveller publiquement aux pieds des Saints Apôtres le sacrifice qu'il y avoit déja offert à Dieu de sa vie: en vain on lui représentoit qu'il ne faisoit pas sûr pour lui de demeurer ainsi sous la voûte d'un Temple qui pouvoit fondre à tous momens sur sa tête; il sembloit au-contraire ne prolonger sa prière que pour y servir de victime, en

cas que l'Eglise vînt à s'abattre, & qu'il fût écrasé sous ses ruines. 1703.

A tant de malheurs se joignit un événement, qu'on trouvera peut-être digne de trouver ici sa place. Le lendemain, troisième jour de Février, vers l'entrée de la nuit, il courut un bruit public dans tout Rome, sans qu'on ait jamais pu en découvrir la source, qu'à dix heures précises de cette même nuit (c'est-à-dire en cette saison-là, selon la façon de compter les heures dans toute l'Italie, qu'à trois heures après minuit,) cette grande Capitale alloit être totalement renversée. Quelque frayeur que pût causer une si funeste prédiction, comme on ignoroit qui pouvoit en être l'auteur, on n'en fit pas d'abord trop grand cas; mais quand plus avant dans la nuit, on vit généralement dans tout Rome des hommes entièrement inconnus à tous, qui se produisant sans crainte, parcourant toutes les rues, & frapant à toutes les portes, crioient de toutes leurs forces, que chacun eût de la part du Pape à sortir de chez soi, & à chercher un lieu de sûreté, parce qu'en peu d'heures Rome alloit être bouleversée sur ses fondemens, alors personne ne balança plus de quitter sa maison.

La nuit étoit des plus froides,

nonobſtant cela, la terreur fut ſi vive
1703. & ſi générale, qu'elle l'emporta en tous ſur la rigueur de la ſaiſon : on vit donc tous les habitans de cette grande Ville ſortir de deſſous leurs toits, errer çà & là, plaindre mutuellement leur ſort, & courir en foule en des lieux découverts pour y trouver un aſyle : le deſordre n'étoit guéres moins grand parmi eux, que ſi l'ennemi eût été aux portes, ou que la Ville eût déja été emportée d'aſſaut, & que chacun eût cherché par la fuite à éviter la licence ou la cruauté du ſoldat.

Auſſi-tôt que ce moment de trouble eut été connu du Pape, il commanda tous ſes Chevaux-légers & ſes Cuiraſſiers; il les fit poſter aux coins de chaque rue, & il ordonna que toutes les Patrouilles de la Ville euſſent à la parcourir ſans délai, avec ordre d'avertir partout qu'on avoit abuſé de ſon nom pour répandre l'alarme; que cette crainte publique n'étoit qu'une vaine terreur; qu'on eût confiance en Dieu, & qu'il eſpéroit de ſa miſéricorde qu'il n'arriveroit aucun malheur. Le lendemain on n'entendit dire, ni que dans tout ce tumulte il fût arrivé la moindre diſgrace à quelqu'un, ni qu'il ſe fût commis le moindre vol, tant le trouble avoit été

universel;

universel ; cependant ce qui étonna le plus, c'est que dans les villages les plus voisins de Rome, on vit ou on crut voir les mêmes hommes, & entendre les mêmes voix presque par-tout, & à peu près à la même heure, sans que jamais personne eût pu en reconnoître aucun. L'Histoire nous fournit deux exemples d'un semblable événement ; l'un arrivé autrefois à Rome même, & rapporté par Tite-Live dans le huitième Livre de ses Decades ; l'autre arrivé à Constantinople du temps de l'Empereur Arcadius, & rapporté par Saint Augustin dans son Sermon du saccagement de Rome, au Chapitre 7.

1703.

La crainte & le trouble durèrent jusqu'à la fin d'Avril ; pendant deux mois & demi il se faisoit toujours sentir quelques petits tremblemens de terre, qui tenoient l'Italie dans de mortelles alarmes : on avoit toujours de la peine à quitter les tentes, sous lesquelles bien des gens avoient pris le parti de loger, sur tout depuis le 2 Février. Le Pape au contraire, demeurant la nuit dans son Palais, passoit la plus grande partie du jour à parcourir les Eglises, pour tâcher par ses prières d'arrêter un si grand fléau.

Pénétrée des mêmes sentimens de Re-

ligion, sa niéce Olimpie lui demanda
1703. son agrément pour se faire Religieuse dans le Couvent des Carmelites où elle avoit été élevée ; on la regardoit avec raison comme le plus grand parti qu'il y eût alors dans toute l'Italie ; ses qualités personnelles répondoient d'ailleurs à l'élévation de son rang ; elle avoit des graces naturelles, de la douceur dans l'esprit, de la politesse dans les manières, & plusieurs Princes Romains la recherchoient en mariage avec empressement : mais elle choisit Jesus-Christ pour époux, le Pape y consentit avec joie ; il voulut même lui donner le voile de ses mains, & dans la cérémonie qu'il en fit, il ne lui parla que de son bonheur dans le choix qu'elle avoit fait.

Persuadé que les maux qu'on venoit de souffrir étoient autant de châtimens de la colère du Ciel, il écrivit à tous les Evêques d'Italie pour leur recommander de veiller plus que jamais sur la réformation des mœurs ; il ordonna qu'à perpétuité on chantât le *Te Deum* dans sa Chapelle le jour de la Purification de la Vierge, pour rendre à Dieu d'éternelles actions de graces de ce qu'à pareil jour Rome n'avoit pas péri dans les violens tremblemens de

terre qu'elle venoit d'eſſuyer; il inſtitua un jeûne perpétuel pour la veille du même jour. En vue de ſeconder ſes deſirs, la Ville en Corps s'engagea par vœu de ne porter pendant cinq ans ni or ni argent ſur les habits; de n'admettre pendant tout ce temps-là aucun divertiſſement public, aucun ſpectacle ni aucun jeu de théatre dans l'enceinte de ſes murs; & pour faire reſſouvenir les Grands en particulier du néant de toutes les grandeurs humaines, le Pape défendit que dans le même eſpace de cinq années on dreſsât pour eux aucun prie-Dieu, qu'on tendît aucun tapis, ni même qu'on leur préſentât des carreaux dans les Egliſes. 1703.

La miſère ſe faiſoit ſentir dans l'Umbrie & la Sabine plus vivement qu'ailleurs. Clement XI y envoya Pierre de Carolis avec ordre de lui rapporter un détail exact & fidéle de tous les dégâts que les tremblements de terre y avoient fait; ſur ſon rapport on donna à ces peuples déſolés, tout l'argent, tout le grain, tous les meubles & les habits dont ils avoient beſoin; on les exempta pendant cinq ans du payement des tailles & généralement de toute autre taxe ou impoſition que ce pût être; on diſtribua gratuitement aux Ouvriers

de la Campagne, aux Artiſans, aux
1703. Marchands, aux Chirurgiens, aux Médecins même tout ce qui pouvoit être de leur art; là où il en manquoit, le Pape voulut qu'on y en appellât, & qu'on bâtit à ſes dépens des hôtelleries, des boutiques, des logemens en faveur de ceux qui iroient s'y établir; il fit relever les Egliſes des Paroiſſes, les Monaſtères de filles, les Maiſons-de-Ville, généralement tous les édifices publics qui avoient été abbatus; & c'étoit un diſcours commun à tous, que par ſes largeſſes Clement XI avoit rendu tous ces Villages à leurs Provinces, & tous les Habitans à leurs Villages.

Les Peuples de la Romagne & de la Marche-d'Ancone, particuliérement les Villes de Sinigaglia, de Fano & de Peſaro, venoient d'eſſuyer ſur les bords de la Mer Adriatique un autre genre de malheur qui paroiſſoit avoir quelque choſe encore de plus ſenſible. Les Pirates Turcs avoient infeſté toutes ces côtes: pour mieux cacher leur manœuvre, ils avoient arboré des pavillons étrangers, qui pendant un temps trompèrent l'attention des Habitans, & par ce ſtratagême ils avoient fait de fréquentes deſcentes où ils avoient enlevé bien du monde dans les Campagnes

& ſur les grandes routes. Le ſort de ceux qui avoient été pris devenoit d'autant plus déplorable, qu'on en faiſoit des eſclaves, & que leur Religion pouvoit être en danger chez les Infidéles. Les familles qui avoient fait de ſemblables pertes, ne pouvoient s'en conſoler. A la première nouvelle qu'en eut le Pape, il remédia à tous leurs maux; ſans ſe donner le temps de traiter de leur rançon, il ordonna qu'on les rachetât tous à quelque prix que ce fût: l'argent partit avec les ordres, qui furent expédiés, & tous ceux qui avoient été enlevés furent rendus à leur Patrie. On ne ſçavoit d'où le Pape pouvoit tirer tant de ſommes d'argent qu'il répandoit avec profuſion pour le ſoulagement de ſes Sujets; mais il avoit coûtume de dire que Dieu ne manquoit preſque jamais de multiplier nos biens quand nous en faiſions un bon uſage.

1703.

Dans cette confiance il ne balança pas d'envoyer à ſes propres frais, des Viſiteurs Apoſtoliques chez tous les Evêques ſuburbicaires de Rome, avec ordre d'y pourvoir généralement à tous les beſoins du corps & de l'ame; d'en faire paſſer d'autres juſques dans la Thrace; de rebâtir à Andrinople une Egliſe que

les Catholiques venoient d'y perdre dans
1703. un incendie; d'ériger au midi de la Russie une espéce de Séminaire, où, de jeunes étrangers mêlés aux naturels du pays, après y avoir appris les élémens de la Foi Orthodoxe, pussent les répandre ensuite dans leur propre Patrie; de fonder à Rome dans le Collége de la Propagande, des places pour les jeunes Etudiants qui seroient appellés de l'Empire, & de doter ces établissemens au de-là même de ce que ses facultés présentes lui permettoient.

Le plus beau monument qu'on ait de lui dans Rome consiste dans un Méridien qu'il y plaça à l'occasion que je vais dire. Quelque exact que soit le Calandrier Romain dressé en 1582 par les ordres de Gregoire XIII, on n'avoit pas laissé de craindre qu'avec les changemens qui se font tous les jours dans l'ordre & la succession des temps, il ne devînt à la longue sujet à quelques petites erreurs de calcul, & que la régle de supputer le temps précis de la Pâque n'en souffrît dans la suite quelque légère altération si on n'y apportoit les changemens convenables. Sous le précédent Pontificat, d'habiles Mathématiciens avoient en plusieurs endroits de l'Europe fait la même observation;

& ceux des Evêques qui en étoient informés avoient écrit à Innocent XII d'obvier à cet inconvénient. 1703.

Clement XI exécuta ce dessein; il forma pour cela une Congrégation particulière composée des Cardinaux Ferrari, Pamphili & Noris; il leur donna pour adjoints douze hommes choisis parmi les plus versés dans la connoissance des saints Canons, de l'Astronomie, du cours ordinaire des saisons, du cycle paschal, & il mit à leur tête le célébre Bianchini, l'un des plus habiles Mathématiciens de son temps. Pour placer la ligne méridionale qu'on devoit tracer, on choisit d'abord un terrein si stable par lui-même, qu'il n'admît jamais aucune de ses déclinaisons, qui faute d'une pareille précaution, ont rendu inutiles tant de semblables ouvrages par les variations qu'elles y ont produit avec le temps. L'Eglise des Chartreux parut l'endroit le plus propre pour l'exécution de ce dessein: c'est-là qu'étoient anciennement les fameux thermes ou bains de l'Empereur Diocletien; la suite de tant de siécles n'en avoit pas même entamé le sol qui est encore aujourd'hui aussi ferme que le rocher; & c'est-là aussi que le Méridien fut posé: la ligne

qui le forme, a deux cens pas de
1703. longueur; de distance en distance on
y voit des piéces de marbre sur lesquelles sont gravés tous les signes du Zodiaque, & les différens éloignemens du Pole: ouvrage magnifique qui servant à marquer les mouvemens du Soleil, de la Lune & des Astres, servira aussi jusques dans les siécles futurs à marquer pour chaque année le temps précis de la Pâque, selon l'ordre & l'esprit du saint Concile de Nicée; ouvrage d'ailleurs si beau à l'œil, si exact & si parfait, au jugement des Connoisseurs, qu'il surpasse de beaucoup tout ce que l'Italie a jamais eu dans ce genre; que ceux qu'on a fait à Naples, à Venise, à Florence, à Boulogne, à Sienne, n'en approchent pas, & que, pour l'anoblir au dessus de tous les autres, par le seul nom de son auteur, on ne l'appelle plus par-tout que le Clementin.

La Foi recommençoit à souffrir en France de vives atteintes par les partisans du Jansenisme; depuis quelque temps ils avoient publié un Ecrit, où, pour soustraire le livre & les propositions de Jansenius à la censure qui en avoit été portée, ils enseignoient qu'à la vérité l'Eglise est infaillible quand elle juge sur les questions de droit, mais que par

par rapport *au fait*, on ne lui doit qu'une *ſoumiſſion de ſilence & de reſpect.* Pour 1703.
donner plus de poids à une pareille erreur, on avoit eu ſoin de la faire ſigner par quarante Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, & on avoit mis au bas ces paroles: *délibéré en Sorbonne.*

Auſſi attentif à conſerver l'intégrité de la Foi qu'il avoit paru à l'étendre, Clement XI commença par condamner le Libelle; ſa Cenſure eſt du 12 Février: il écrivit enſuite au Roi & au Cardinal de Noailles, pour les engager à en punir les Auteurs. Dès-que les plaintes du Pape furent connues, la plus ſaine & la plus grande partie de la Faculté de Paris déclara que très-mal à propos on avoit donné ſous ſon nom un ſi pernicieux Ecrit; qu'on lui avoit attribué des ſentimens qu'elle déteſtoit, & elle les cenſura avec ordre à ceux des Docteurs qui l'avoient ſouſcrit, de révoquer leur ſignature. Le premier moteur de cette intrigue fut relégué par ordre du Roi, de l'Auvergne où il étoit, au fond de la Bretagne; des quarante Docteurs qui avoient eu le malheur de ſigner ce qu'on appelle encore aujourd'hui le fameux *Cas de conſcience*, deux étoient morts depuis qu'ils y avoient joint leur ſigna-

ture, trente-six autres la rétractèrent,
1703. & il ne s'en trouva que deux qui aimèrent encore mieux souffrir l'exil que de réparer leur faute.

Du nombre des rétractans & le premier de tous fut le Père Alexandre, Dominicain, si connu par ses ouvrages. Il venoit pour lors d'achever ses Commentaires sur les Evangiles; il avoit fait demander au Pape la permission de les lui dédier: mais cette permission lui ayant été refusée, à moins qu'il ne commençât par rétracter *l'approbation* qu'il avoit donnée au Libelle en le signant, il remplit la condition qui lui avoit été prescrite: pour le faire d'une manière plus éclatante & plus authentique, il plaça sa rétractation dans la lettre dédicatoire qu'il écrivit au Pape, & il la mit à la tête de son Commentaire. Par un Arrêt de son Conseil d'Etat, le Roi défendit de renouveller les contestations sur la Doctrine; les Evêques de France témoignèrent au Pape tant de gré de sa décision sur le *Cas de conscience*, que le Cardinal de Noailles y joignit sa condamnation, & qu'il écrivit à Clement XI, pour lui marquer dans quelle admiration il venoit de jetter tous les esprits, en faisant voir au monde entier que *ni le bruit des armes qui se*

faisoit entendre à ses côtés, ni les tremblemens de terre qui avoient si vivement & si long-temps menacé ses jours, n'avoient pu distraire un seul moment son attention sur les dogmes de la Foi. 1703.

Mais ce n'étoit pas seulement en France ; c'étoit encore en Hollande que le Jansénisme cherchoit à s'étendre ; & le mal y étoit d'autant plus grand, qu'il venoit de celui-là même qui étoit préposé pour le guérir ; c'étoit le Vicaire Apostolique qui fomentoit le trouble : il avoit été Oratorien, il s'appelloit Codde ; son air austère & pénitent avoit tellement prévenu en sa faveur, qu'en 1686 Innocent XI lui avoit donné le Vicariat des Provinces-Unies. On ne commença à soupçonner en lui de mauvais sentimens, que lorsque le même Pape l'eut nommé Archevêque de Sebaste : pour lors, à l'occasion de son Sacre, il manifesta l'éloignement qu'il avoit pour la signature du *Formulaire*. Déféré à Innocent XII qui l'avoit cité à Rome, il avoit d'abord usé de plusieurs prétextes pour tâcher d'éluder ce voyage ; mais pressé d'obéir, il s'étoit enfin rendu à Rome en 1699.

Sa cause n'étoit pas encore terminée dans le temps dont je parle. Clement XI en voulut voir la fin : le Prélat avoit

eu tout le loisir de préparer ses moyens
1703. de défense. Au premier ordre qu'il eut de se laver des chefs d'accusation qu'on avoit intenté contre lui, il produisit un long Ecrit, où, sous des expressions captieuses, il tâchoit de couvrir ses erreurs. Informé néanmoins qu'au lieu de lui réussir, ce coup d'essai n'avoit servi qu'à fortifier les soupçons qu'on avoit de lui, il demanda d'être admis à défendre sa cause devant le Pape & devant ceux des Cardinaux qui avoient été commis pour en connoître: il y fut entendu cinq différentes fois; mais par ses propres aveux s'étant trouvé infecté du poison de la nouveauté, & le Pape ayant ordonné qu'il se tînt devant lui une nouvelle Congrégation où l'unanimité des suffrages le condamnoit, il y fut porté un décret en vertu duquel il étoit dépouillé de sa Charge de Vicaire Apostolique; on en nomma un autre à sa place, & on le renvoya avec défense d'exercer aucune sorte de Jurisdiction.

Au premier avis de sa disgrace ses amis de Hollande crurent d'abord qu'il n'étoit que suspens de ses fonctions, & ils se consolèrent dans l'espoir de le faire rétablir dans tous ses anciens droits: mais quand ils apprirent qu'il

étoit poſitivement deſtitué de ſon emploi, ſans eſpoir de le reprendre, ils ne gardèrent plus de meſures; ils gagnèrent les principaux membres des Etats-Généraux; ils obtinrent d'eux que ſon ſucceſſeur ne pourroit abſolument faire aucun exercice de ſa Charge; il devint en effet ſi inutile, que le Pape fut obligé de le rappeller. Ils décidèrent enſuite que nonobſtant ſa dépoſition l'Archevêque de Sebaſte avoit toujours la même autorité qu'auparavant, & ils firent frapper une médaille, où il étoit dit que, comme la Populace ne confére point les Dignités, ce n'eſt pas ſon caprice non plus qui les enlève. Le Pape eut beau écrire les Brefs les plus propres à rétablir la ſubordination parmi eux, & à ſoûtenir les Fidéles dans l'obéiſſance qu'ils doivent à l'Egliſe, les réfractaires ne parlèrent plus de lui dans leurs Libelles qu'avec le dernier mépris; ils publièrent * avec aſſurance que *l'Antechriſt ſera Romain*; enfin les choſes furent pouſſées à un tel excès, que ſi le Pape n'eût intéreſſé dans la cauſe de l'Egliſe l'Empereur Leopold, le Duc de Neubourg Comte Palatin du Rhin, les Archevêques & Electeurs de Mayence & de Treves qui, à ſa prière, interpoſèrent leurs bons offices

1703.

* Vanhamme.

1703. auprès des Etats-Généraux, la Miſſion de Hollande auroit infailliblement péri. L'Archevêque de Sebaſte mourut quelques années après dans ſon obſtination: mais tandis que ſes complices faiſoient graver une eſtampe où il étoit repréſenté entrant triomphamment dans le Ciel, le Pape le déclara indigne de ſépulture en terre ſainte, & défendit de prier Dieu pour lui après ſa mort.

Des Prêtres de la Ville d'Utrech, élevés dans les principes de Codde, s'aviſèrent d'y vouloir faire revivre de leur autorité privée une Métropole, & un Chapitre qui ne ſubſiſtoit plus depuis près de cent quarante ans. Celui qui le premier imagina ce projet, & qui avec ſes aſſociés s'arrogea le nom de *Corps capitulaire*, ſe nommoit *Erkelius.* Ils eur.nt bientôt trouvé dans *Van-Eſpen* un Docteur de l'un & de l'autre Droit de l'Académie de Louvain qui leur attribua toutes les prérogatives qu'ont les Chapitres pendant la vacance du Siége Epiſcopal; ils ne balancèrent pas de s'en approprier la juriſdiction; ils uſurpèrent juſqu'aux pouvoirs de Vicaire Apoſtolique, & ils ſe dirent autoriſés par le droit à en dreſſer toutes les expéditions. Le plus âpre & le plus ardent de tous à former ce nouveau monſtre

de rebellion, étoit le Père Quesnel: le Pape les frappa de tous les foudres du Vatican, il veilla sans cesse sur leur conduite, & par ses soins il soûtint dans l'obéissance à l'Eglise, la multitude des Fidéles qu'ils auroient pu entraîner dans la séduction. 1703.

En Allemagne l'hérésie ne lui causa pas moins d'embarras; il prévoyoit toujours qu'on auroit tout à craindre pour la Religion, de l'alliance des Anglois & des Hollandois avec l'Empereur, s'il n'alloit sans discontinuation au devant de leurs desseins. A la vérité l'Empereur Leopold étoit un des Princes les plus attachés à la Foi de l'Eglise, qu'il y ait jamais eu sur le Thrône des Césars: mais outre qu'il avoit un besoin pressant de l'Angleterre & de la Hollande dans la guerre qu'il faisoit actuellement à Philippe V, & que dans la crainte de les dégoûter, il auroit pu condescendre à quelques-unes de leurs demandes, ces deux Puissances maritimes venoient de faire une démarche en sa faveur qui auroit encore pu tenter sa reconnoissance; elles avoient reconnu l'Archiduc son second fils pour Roi d'Espagne, sous le nom de Charles III: le Pape au contraire pour de grandes raisons, avoit constamment refusé de donner le titre

de Roi à l'Archiduc, & il avoit de plus
1703. défendu à ses sujets de le lui accorder, même dans leurs entretiens particuliers.

De là il étoit à craindre que le ressentiment ne prévalût dans l'Empereur, & les hérétiques s'en flatoient; ils firent même deux démarches, d'où l'on pouvoit naturellement inférer, que s'ils commettoient quelque entreprise sur la Religion, ou que s'ils insultoient les Etats du Pape, l'Empereur lui laisseroit le soin de vuider sa querelle avec eux. Dans la Ville de Bonne il y avoit un logement destiné pour les soldats Luthériens; ceux-ci en chassèrent les Prêtres Catholiques, qui de droit y étoient établis pour en avoir soin: ils s'emparèrent de vive force d'une partie du Palais de l'Archevêque de Cologne; ils s'approprièrent la Chapelle & l'Autel que cet Electeur y avoit fait construire, & y appellèrent des Ministres de leur secte pour y faire leurs exercices de Religion. Un fait si grave arrivé au centre de l'Allemagne, sous les yeux des Catholiques, & passé dans le même silence, que s'il n'eût pas été question d'un attentat contre les droits de l'Eglise, sembloit dénoter, sinon de la collusion, au moins quelque tolérance de la part de la Cour de Vienne: d'un autre côté

la flotte des Anglois & des Hollandois, qui venoit de côtoyer toute l'Italie, & 1703.
qui avoit demeuré quelque temps ſur les ancres à la vue de Livourne, marquoit quelque deſſein qui pouvoit auſſi bien regarder l'Etat Eccléſiaſtique, que le grand Duché de Toſcane, ou les Royaumes de Naples & de Sicile.

Dans cet embarras le Pape ne prit point le change; il preſſentit que tout ce qu'il avoit à craindre, étoit la Diéte de Ratisbonne, qu'on étoit ſur le point de convoquer. Pour prévenir donc, & en même temps pour renverſer tous les projets que l'héréſie ſe promettoit ſecrettement d'y faire réuſſir, il avertit les Princes Catholiques du danger que la Religion y alloit courir. Il en donna avis au Cardinal Lamberg, aux Archevêques Electeurs de Mayence & de Treves, à l'Archevêque de Salsbourg, & à l'Evêque d'Ausbourg; il expoſa en même temps à l'Evêque de Raab en Hongrie, Prince de la maiſon de Saxe, & très-accrédité à la Cour de Vienne, à tous les Evêques d'Allemagne, & aux Princes du St. Empire le fait qui venoit de ſe paſſer à Bonne, & il les conjura de s'unir tous pour s'oppoſer aux efforts des hérétiques. Les plus ſages d'entr'eux voyoient dans les circonſtances le même

péril pour la Religion qu'il paroiſſoit
1703. appréhender ; leurs intentions étoient bonnes : ils formèrent une forte réſolution, non ſeulement d'empêcher que dans la prochaine Diéte il ſe commît aucune entrepriſe contre les droits de l'Egliſe, mais encore ils réſolurent de réclamer contre l'attentat de Bonne. Le ſuccès répondit à leur ferme contenance; les ſoldats Luthériens furent chaſſés du Palais de l'Electeur de Cologne qu'ils avoient envahi : les Prêtres Catholiques y furent rétablis dans toutes les fonctions de leur miniſtère. Quelque mouvement que l'héréſie ſe donnât dans la Diéte, elle n'y put rien entreprendre ſur les droits de la Religion ; & Clement XI eut la conſolation de voir ainſi ſa vigilance paſtorale couronnée des plus heureux ſuccès.

Son ſort étoit d'avoir preſque toujours la plume à la main, pour foudroyer les erreurs naiſſantes, ou pour deſarmer l'animoſité des anciennes; dans le temps que toutes les ſectes s'étoient réunies en un même complot, pour tâcher de prendre le deſſus en Allemagne, elles venoient d'agir en Irlande, avec toute la ſupériorité qu'elles y ont acquiſe : à moins d'y faire ruiſſeler de toutes parts le ſang des Catholiques,

il n'étoit pas possible d'imaginer de plus grands excès que ceux ausquels elles se portèrent. 1703.

C'est à Dublin qu'elles firent éclater toute la haine qui les anime ; il y fut arrêté dans une assemblée du Parlement, qu'on révoqueroit tous les priviléges accordés aux Catholiques, & qu'on les annulleroit, nonobstant la loi du serment qui les avoit confirmés : pour y procéder sans délai, on commença par faire revivre toutes les Ordonnances, qui dans le temps de révolution, avoient été portées contr'eux, & on y en ajouta de nouvelles plus rigoureuses encore que les anciennes. Quelque énorme & de quelque espéce que pussent être les crimes dont les enfans se rendroient coupables, on ôtoit à leur père le pouvoir de les deshériter, pourvu qu'ils abjurassent la Religion Catholique, & qu'ils se fissent Protestans. A la mort du mari la femme perdroit toute autorité dans sa famille ; il ne lui étoit pas même permis de l'élever, & ce soin étoit réservé à l'hérésie : on défendoit aux Catholiques tout mariage avec les Protestans ; & si, pour éluder cette défense, ils alloient se marier en Angleterre ou en Ecosse, de pareilles noces étoient déclarées nulles en Irlande. On leur ôta tout

droit de suffrage public: on les déclara
1703. inhabiles à posséder aucune charge, tant en paix qu'en guerre. Pour rendre leur condition plus misérable encore que celle des plus pauvres familles du Royaume, tous les arts libéraux leur furent généralement interdits; il n'étoit pas même à leur pouvoir de tenir des écoles. Il étoit enjoint à tout Prêtre, faisant l'emploi de Curé, d'en obtenir préalablement la permission des Magistrats, de l'exercer seul & en personne, sans pouvoir y admettre aucun adjoint, & à sa mort sa charge devoit s'éteindre avec lui; soit Prêtre ou Laïque, nul Catholique ne pouvoit acquerir aucun bien fonds, ni en devenir le fermier & le régir par soi-même.

Indépendamment du serment de fidélité déja établi envers le Souverain de la Grande Bretagne, on en ordonna un autre, qui dans sa formule portoit en termes exprès, qu'on reconnoissoit que Jacques Stuard n'avoit nul droit sur les Royaumes d'Angleterre, d'Irlande & d'Ecosse; que loin de lui prêter jamais aucun secours, on feroit toujours tous ses efforts pour conserver la Royauté dans la Maison Protestante, qui en jouissoit actuellement, & pour la transmettre à sa postérité. Nul n'étoit exempt

de prêter un tel ſerment, & on décernoit de rigoureuſes peines contre quiconque chercheroit à s'en diſpenſer ; toutes tendoient à dépouiller de leurs biens les Catholiques, & à bannir entièrement la foi orthodoxe de toute l'étendue de l'Irlande : on exila quelques-uns de ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à de pareilles loix, & on en empriſonna d'autres ; il s'en trouva qui crurent pouvoir en conſcience s'accommoder au temps, & qui ſignèrent la formule de ſerment qu'on leur préſenta. 1703.

Clement XI informé de tant de maux, alla droit à la ſource pour les faire ceſſer. La Reine Anne avoit conçu la plus haute eſtime pour lui : dans ſon cœur elle ne goûtoit nullement les dernières réſolutions d'Irlande ; mais elle avoit des ménagemens à garder. Le Pape ſçavoit que les nouvelles Ordonnances n'auroient d'effet, qu'autant que la Reine les confirmeroit ; il étoit inſtruit d'ailleurs qu'intérieurement elle les improuvoit d'autant plus que les Catholiques n'y avoient pas donné lieu, & il ſe promit de les annuller, en l'empêchant de les approuver : il s'adreſſa pour cela à l'Empereur & au Roi de Portugal, qui étonnés du procédé des Irlandois, lui promirent & lui accordèrent en effet

tous leurs bons offices auprès de la Reine
1703. Anne; elle lui fit dire qu'elle fermeroit les yeux ſur l'inobſervance deſdites Ordonnances, & qu'elle les feroit tomber par leur inexécution même: à la vérité, elle laiſſoit par là ſubſiſter la loi qui a encore aujourd'hui tout ſon effet. Une circonſtance même de cette loi inique, eſt que, ſi le dernier des enfans d'une même famille toute catholique vient à ſe déclarer Proteſtant, il entre pour la ſucceſſion dans les droits d'aîneſſe au préjudice de ſes frères, & que s'il meurt ſans héritiers, ſes propres frères Catholiques ne peuvent lui ſuccéder; pour lors il faut que les biens paſſent au plus proche héritier Proteſtant, quelque éloigné qu'il ſoit, & cela s'exécute encore; mais par égard pour le Pape, au moins pendant un temps, la Reine parut inquiéter moins les Catholiques, & ſans ſe rendre ſuſpecte, elle accorda une partie de ce qu'il avoit demandé.

Ses mouvemens, comme on le voit, étoient continuels, ſoit pour diſſiper en quelques endroits les complots de l'erreur, ſoit pour arrêter en d'autres les effets de ſon reſſentiment contre l'Egliſe; rien néanmoins ne le déſoloit davantage que les entrepriſes des Catholiques,

même contre les droits de la Religion:
il n'étoit pas ſurpris que des gens qui 1703.
l'avoient abjurée s'efforçaſſent de la maltraiter. Il ſçavoit par une expérience de plus de dix-ſept ſiécles, que c'eſt ſon ſort de ſe trouver expoſée au déchaînement des hérétiques ; qu'attendre en effet en ſa faveur de la part de ceux qui par leur ſéparation lui ont déja déchiré le ſein? Mais que parmi ſes propres enfans il s'en trouvât qui lui conteſtaſſent ſes droits, qui uſurpaſſent ſa juriſdiction, qui travaillaſſent à la dépouiller de ſes immunités, & qui uſaſſent encore de violence envers ceux qui ſe roïdiſſoient à lui conſerver ſes prérogatives, il ne pouvoit ſe conſoler de voir ainſi armés pour la détruire, ceux même qui étoient obligés de la défendre. C'eſt cependant ce qu'il eut lieu de déplorer dans le Royaume de Naples: pour avoir voulu ſoûtenir les libertés de ſon Egliſe, & les priviléges attachés à ſa juriſdiction, l'Archevêque de Sorrento fut chaſſé du Royaume de Naples par les Miniſtres du Roi d'Eſpagne ; l'action étoit également injuſte & violente ; elle eut d'ailleurs tout l'éclat qu'elle devoit naturellement produire. Clement XI ordonna qu'on procédât contre les coupables par la voie des cen-

1703. ſures, & il demanda juſtice au Roi d'Eſpagne, qui rétablit à l'inſtant l'Archevêque dans ſon Siége.

La Lorraine lui cauſa de plus grands embarras encore ſur le même ſujet ; il s'agiſſoit également de la Juriſdiction eccléſiaſtique, de la liberté de l'Egliſe, de l'autorité du ſaint Siége, qui ſe trouvoient ouvertement bleſſées dans un Code de Loix, dont le Duc de Lorraine étoit lui-même l'auteur : de ſon nom de Léopold, le Code avoit pris le ſien de Code Léopoldin ; il avoit été répandu dans la Lorraine & le Duché de Bar. On le déféra au Saint Siége : des Cardinaux & des Conſulteurs furent nommés pour l'examiner ; ils le trouvèrent contraire en pluſieurs points aux droits de l'Egliſe & du ſaint Siége. Le Pape le condamna, avec défenſe de le lire & de le garder ; il preſcrivit pareillement un ſecond Ecrit, où ſous couleur de corriger le premier, le Prince ſoûtenoit réellement tout ce qu'il y avoit avancé. Le Pape écrivit en même temps aux Egliſes de Bar & de Lorraine, pour leur donner avis de ſa cenſure, & pour les exhorter à ſoûtenir leurs prérogatives ; elles s'élevèrent avec force contre le Code Léopoldin : le Cardinal de Biſſy, pour lors ſimplement Evêque de Toul,

le

le combattit avec tout le respect & les ménagemens qui étoient dûs à la personne royale du Prince, mais aussi avec toute la fermeté que lui prescrivoit son propre caractère. 1703.

Le Duc de Lorraine reconnut de bonne foi que sa religion avoit été surprise dans la composition de cet ouvrage ; il envoya à Rome un homme de confiance, qu'il chargea d'accommoder cette affaire avec le Pape ; mais le St. Père ayant déclaré qu'il ne le recevroit jamais en qualité de son Envoyé, que préalablement il n'eût remis les choses dans les Duchés de Lorraine & de Bar, au même état où elles étoient avant la publication du Code, le Duc ordonna qu'on le tînt pour non avenu, & il apporta dans la seconde édition qui s'en fit, tous les changemens qu'on avoit exigés de lui : mais la plûpart des points qu'on y avoit traités, étoient si délicats par eux-mêmes, qu'on fut près de sept ans à concerter les corrections qu'on y feroit.

Il ne seroit pas aisé de raconter toutes les démarches que le Pape fit pour tâcher d'appaiser les troubles qui étoient survenus en Pologne ; comme c'étoit lui qui avoit ménagé la conversion du Roi Auguste à la Religion Catholique, deux ans avant qu'il montât sur le Thrône de

Pologne, & qu'il avoit en vue de ména-
1704. ger aussi celle de son fils, le Prince Electoral de Saxe, il lui étoit personnellement attaché : aussi dès que son Nonce Pignatelli lui eut écrit, qu'après son couronnement les Polonois avoient paru plus tranquilles, en considération d'une nouvelle qui lui étoit si agréable, il l'appella à Rome & le fit Cardinal. Ensuite il engagea le Roi Auguste à réprimer les excès de quelques Schismatiques de Moscovie, qui désoloient en particulier les Religieux de saint Bazile, en deux ou trois Diocèses de leur voisinage ; & il obtint de lui la liberté des deux fils de Jean Sobieski, les Princes Jacques & Constantin, qui depuis les derniers troubles avoient été mis en lieu de sureté.

La Pologne n'étoit pas encore entièrement tranquillisée, lorsqu'il s'éleva en Portugal une contestation, que Clement XI eut de la peine à appaiser ; la dispute fut si vive, qu'il fallut des années avant que de parvenir à calmer les esprits : ce fut au sujet de ce qu'on appelle en ce pays-là le *Quindennium*. Par ce mot on entend des pensions, qui prises sur certains Bénéfices, & subrogés aux décimes, se payent au Pape tous les cinq ans, pour l'aider à subvenir dans les besoins

pressans aux calamités de l'Eglise. On a déja vu ici le saint usage que Clement XI 1074.
en faisoit. Ces sortes de pensions ont leur source dans la plus reculée antiquité; les Bénéfices qui s'y trouvent assujettis en ce pays-là sont ceux auxquels il y a quelque Jus-patronat attaché, soit que leurs Patrons soient Laïques ou Ecclésiastiques, soit que le Roi même y nomme en cette qualité. Depuis le Pontificat de Paul II, qui porta une Bulle pour agréer ces sortes de pensions, elles avoient été exactement payées dans les pays où elles se trouvent établies, sur tout en Portugal jusqu'en l'année 1685, sans qu'il s'y fût jamais élevé aucune contestation sur ce sujet.

Le Roi de Portugal prétendit que tous les Bénéfices dont il a le Jus-patronat en devoient être exempts; quelques Religieux de son Royaume en possédoient de cette espéce; ils refusèrent de payer la pension qu'on exigeoit. Pour les soumettre à l'usage établi, le Pape leur défendit de recevoir des Novices jusqu'à ce qu'ils s'y fussent conformés: de son côté pour se montrer intéressé dans une affaire où il croyoit son droit lésé, le Roi de Portugal fit sortir son Nonce de Lisbonne; c'étoit Conti, qui sous le nom d'Innocent XIII fut

dans la ſuite le treizième Pape de ſa
1704. Maiſon. Dans la crainte néanmoins qu'une pareille demarche ne formât entre les deux Cours un engagement qu'il vouloit éviter, le Roi rappella le Nonce, & il lui fit un accueil des plus gracieux : mais les Religieux ne ſe relâchèrent point ſur le *Quindennium*. Il ne manquoit pas de gens, même dans le ſacré Collège, qui conſeilloient qu'on en fît un exemple : mais le Pape jugea qu'avec le temps tout finiroit ſelon l'équité & ſes deſirs ; en effet le *Quindennium* ſe paya depuis à l'ordinaire, & le Pape leur rendit le pouvoir de recevoir des Novices.

Il eût été temps que les affaires publiques euſſent eu quelque relâche pour lui procurer un peu de repos. Il étoit même étonnant que ſa ſanté ne ſuccombât pas ſous le poids de tant d'occupation : mais il étoit écrit dans les décrets éternels que ſon Pontificat ſeroit des plus laborieux & des plus difficiles; & c'eſt ſans doute pour des temps ſi orageux que Dieu avoit deſtiné à ſon Egliſe un Pontife ſi accompli. Lors donc qu'il auroit eu le plus beſoin d'être un peu à lui-même, les armées de France & de l'Empire s'attirèrent de nouveau toute ſon attention ; de

part & d'autre on lui avoit promis d'épargner les Etats qui dépendent du St. Siége, & de part & d'autre on manqua d'abord à la parole donnée. 1704.

Les Allemands furent les premiers à violer la foi de leurs promesses; ils se répandirent dans la Romagne, où ils firent de grands dégats: le Pape se ressentant de la parole violée, leur fit dire, que s'ils n'en sortoient au plutôt, le Cardinal Astalli son Légat en ce pays-là avoit ordre d'employer la force pour les en chasser. Le Courrier qu'il avoit dépêché à ce sujet n'étoit pas encore arrivé à Ferrare lorsque les troupes du Duc de Vendôme entrèrent dans le Ferrarois pour en chasser les Impériaux. Au lieu de diminuer le mal, l'arrivée de l'armée Françoise ne servit qu'à l'augmenter; se trouver en même temps les deux partis sur les bras, ce n'étoit pas ce à quoi le Pape se seroit attendu; il fit dire aux uns & aux autres qu'ils eussent à se retirer, ou qu'il prendroit des moyens efficaces pour leur en marquer son juste ressentiment: comme les Impériaux étoient entrés les premiers dans ses Etats, & que par-là ils y avoient attiré l'armée Françoise, ils craignirent que le Pape ne se joignît au Duc de Vendôme, & ils se rendirent

à ses desirs : mais les François ne sui-
1704. virent pas l'exemple des Impériaux ; au contraire ils occupèrent les postes que ceux-ci avoient abandonnés ; ils se logèrent dans Ficcarole ; ils s'emparèrent de toutes les fascines & de tous les instrumens que les Pionniers Allemands y avoient laissés, & après s'être divisée en deux corps qui bordoient le Pô des deux côtés, l'armée de France s'y cantonna.

Cette conduite des François suscita au Pape de la part des Impériaux une querelle qu'il eut grand peine à assoupir : ceux-ci crurent que Paulucci, Général de ses troupes, s'entendoit par ses ordres avec le Duc de Vendôme ; qu'on ne les avoit pressés si vivement de sortir du Ferrarois, qu'afin de donner aux François le moyen de passer le Pô, en leur ôtant à eux-mêmes par leur retraite précipitée le temps de s'y opposer. Le Pape étoit bien éloigné d'une semblable collusion : cependant comme les Impériaux continuoient à le taxer d'une secrette intelligence avec les François, il crut qu'il étoit de son devoir de démontrer qu'il persistoit toujours à se tenir dans la plus exacte neutralité.

Pour en donner des preuves auxquelles on n'eût rien à répliquer, il

dépêcha Laurent Corsini, depuis Cardinal, & ensuite Pape sous le nom de Clement XII, avec ordre de faire à Ferrare les plus exactes recherches de la conduite de son Général; d'examiner si en effet il s'étoit passé quelque concert entre lui & le Duc de Vendôme, & de s'informer en particulier si, au préjudice des troupes Allemandes, il avoit favorisé l'entrée des troupes Françoises dans Ficcarole. Corsini remplit sa commission dans toute la rigueur: il trouva que ni le Cardinal Astalli, Légat du Pape à Ferrare, ni Paulucci Commandant de ses troupes, n'avoient eu absolument aucune part à tout ce qui venoit de se passer; il en remit les plus pleines démonstrations dans les mains du Duc de Neubourg, Comte Palatin, qui étoit dans l'armée des Impériaux, & par ce moyen il dissipa les soupçons que l'Empereur avoit conçus contre lui: dans la crainte encore que ce Prince ne déposât pas entiérement ses préjugés, & que Paulucci ne se fût rendu coupable au moins de quelque négligence, le Pape consentit à lui en laisser supporter la peine.

1704.

Peu de temps après l'armée Françoise quitta la Romagne où, malgré l'attention des Généraux, elle avoit commis tant de dégats, que Clement XI jugea

nécessaire d'en porter ses plaintes à
1704. Louis XIV. Ce Monarque fut véritablement fâché de la licence qui avoit régné parmi ses troupes; il en écrivit au Duc de Vendôme en des termes qui marquoient bien toute l'étendue de ce zéle qu'il eut toujours pour l'intérêt du St. Siége, & il fit assurer le Pape par son Ambassadeur à Rome, que tous les dommages causés par son armée alloient être incessamment réparés: en effet il envoya ordre de rendre aux Impériaux généralement tous les effets qu'ils avoient laissés dans les Etats du saint Siége, & que son armée leur avoit enlevés; il ordonna pareillement qu'on réparât tout ce que ses troupes pouvoient avoir fait de préjudiciable aux immunités des Eglises dans les Diocèses de Mantouë, de Verceil & de Nice. Louis XIV n'en demeura pas là; pour marquer par des preuves encore plus éclatantes la haute vénération dont il étoit pénétré pour Clement XI, & les égards infinis qu'il auroit toujours pour lui, à sa prière il envoya quarante mille écus au Duc de Modene que son armée avoit chassé de ses Etats, parce qu'il s'étoit déclaré pour l'Empereur, & il fit dire au Pape qu'à sa recommendation il feroit encore davantage pour ce Prince, s'il apprenoit

apprenoit qu'il eût repris de meilleurs ſentimens pour la France. Si le Pape 1704.
fut ravi d'avoir rendu un ſi bon office au Duc de Modene qui ſe trouvoit généralement dépouillé de tout, & qui étoit allé à Rome pour implorer ſon ſecours, l'Egliſe entière n'avoit pas moins de joie d'avoir dans le Pape même un Père commun qui veilloit & qui remédioit à tout.

Il n'étoit pas, comme nous l'avons déja vu en plus d'une occaſion, juſqu'aux ennemis de la Religion qui pour l'obliger ne ſe fiſſent un plaiſir de céder aux empreſſemens de ſon zéle : il en fit encore les plus glorieuſes épreuves dans les temps dont nous parlons. Il y avoit pour lors en Egypte un Patriarche d'Alexandrie attaché aux erreurs de Dioſcore, & enveloppé avec tant d'autres dans le malheureux ſchiſme d'Orient. Clement XI lui adreſſa des Ouvriers Evangéliques, & lui demanda de les laiſſer travailler ſous ſes yeux à la converſion des Coptes. Quoique Schiſmatique lui-même, le Patriarche Jacques les reçut de ſa part comme il les auroit reçus de la main de Dieu même ; non ſeulement il leur permit de prêcher librement la Foi Catholique dans tous les lieux où il avoit uſurpé quelque

jurisdiction, mais encore il leur confia
1704. le soin de toute la Jeunesse Egyptienne, & il envoya Abrahim-de-Anna à Rome uniquement pour y être témoin de toutes les vertus du Pape, & pour lui en faire ensuite son rapport.

Ebloui du même éclat que la renommée avoit répandu jusqu'aux extrémités de la terre sur les vertus de Clement XI, Sighiad, Roi des Abyssins, qui dans ses titres prenoit celui d'Empereur d'Ethiopie, lui envoya un Religieux Observantin avec des lettres de sa main, où il lui marquoit le desir qu'il avoit non seulement de se ranger lui-même sous un si digne Chef de l'Eglise, mais encore de lui soumettre tous les peuples de son Empire. Clement XI lui renvoya sans délai le même Religieux, auquel il associa plusieurs Missionnaires; il les chargea des plus riches présens pour Sighiad; il lui écrivit des Brefs qui auroient vraisemblablement eu tout leur effet, si Dieu même n'en avoit disposé autrement par la mort de ce Prince qu'ils trouvèrent décédé à leur arrivée dans ses Etats: mais Dieu ne voulut pas laisser Clement XI sans quelque consolation de ce côté-là; il envoya à Rome des Mahométans & des Juifs que le Pape baptisa de ses mains

avec tout l'appareil imaginable ; & pour achever de mettre le comble à sa joie, 1704.
Dieu permit qu'en parcourant les Villes d'Italie, où la curiosité les avoit attirés du fond de l'Allemagne, deux jeunes Luthériens d'une naissance illustre furent admis dans Rome à lui baiser les pieds; qu'il leur parlât avec succès des malheurs de leur état, qu'ils ouvrissent les yeux sur leurs erreurs, & que pour couronner dignement la solemnité de la Pâque, il reçût lui-même leur abjuration.

Les moindres succès en matière de Religion sembloient lui donner de nouvelles forces, & les Médecins, comme on le remarqua souvent, n'étoient jamais plus contens de sa santé que lorsqu'il étoit content lui-même des progrès de la Foi. Une nouvelle qu'il apprit, ralluma tout son zéle pour l'établir en des pays qui étoient demeurés jusques là inconnus. On venoit de découvrir les Isles de Palaos dans le vaste Océan de la Chine; par les indices qu'en donnèrent à quelques Chrétiens d'Asie, ceux qui y avoient été jettés par la tempête, on jugea qu'elles devoient être situées entre les Philippines & les Isles Marianes, & sur le rapport qu'ils leur en firent, elles étoient en grand nombre, très-peuplées, habitées par des

personnes d'un naturel fort doux, remplies de sentimens d'humanité, vivant entr'elles dans une grande union, charitables envers les étrangers, pleines d'équité, & parmi lesquelles on n'avoit trouvé aucun vestige qui marquât qu'elles eussent jamais connu le culte des Idoles.

1704.

Il n'en fallut pas davantage à Clement XI pour concevoir le dessein d'y envoyer arborer l'étendart de l'Evangile: persuadé donc que ces Isles ne devoient pas être éloignées de celles qui dans ces mêmes mers sont soumises à la domination Espagnole, il écrivit au Roi d'Espagne pour le prier d'accorder sur ses vaisseaux des places aux Ouvriers Apostoliques qu'il tenoit tous prêts pour aller commencer la bonne œuvre. Pour obtenir plus facilement ce qu'il souhaitoit, il pria Louis XIV d'appuyer sa demande auprès de son petit-fils: Philippe V lui accorda plus encore qu'il ne demandoit; il donna des lettres de protection aux nouveaux Missionnaires; il les fit embarquer sur les vaisseaux de sa Couronne; il les défraya pendant le temps de leur navigation, & il les pourvut de tout ce qu'il prévit pouvoir leur être nécessaire après leur débarquement. Le Pape se servit d'eux pour

écrire à ſon Légat de la Chine de les aider de tout ſon pouvoir à établir la Foi dans ce nouveau monde. Le ſuccès répondit à ſes ſoins : ils arrivèrent heureuſement aux Iſles de Palaos, & ils y fondèrent une Colonie de nouveaux Chrétiens qui ne s'eſt jamais démentie de ſes premiers engagemens. 1704.

Clement XI n'avoit que de grandes idées ; il lui parut que ſi on établiſſoit des Séminaires aux extrémités de l'Orient, il ſeroit deſormais plus facile de fournir les Egliſes d'Aſie d'Ouvriers Evangéliques. Effectivement, quoique le zéle ne manque point aux Européens pour aller s'y conſacrer au ſalut des Infidéles, les immenſes trajets de mer qu'il faut faire font ſouvent échouer les plus grands projets. Le Pape avoit formé ce plan dès le temps qu'il avoit fait partir ſon Légat pour la Chine, & il lui avoit ordonné de s'entendre avec l'Archevêque de Manille, pour travailler tous deux de concert à l'exécution de ce deſſein ; il leur avoit aſſocié le célébre Sidotti avec lequel il avoit concerté l'entrée que ce dernier fit alors au Japon. Par leurs ſoins l'ouvrage venoit d'être commencé, & ils en avoient jetté les premiers fondements aux Philippines. La Congrégation de la Propagande s'étoit engagée

d'y entretenir quelques ſujets qu'elle y
1704. tiendroit toujours à portée d'aller ſelon ſes ordres, dans toutes les différentes parties de l'Orient où les beſoins de l'Egliſe le demanderoient : mais il étoit queſtion de donner à cet ouvrage ſa dernière perfection, & c'eſt à quoi Clement XI s'attacha pour former ſous ſes yeux une partie de ces mêmes Orientaux qu'il devoit enſuite répandre dans toutes les Indes tant occidentales qu'orientales ; & pour choiſir auſſi parmi eux ceux qu'il jugeroit les plus propres à en former d'autres dans la ſuite, il en appella pluſieurs à Rome ; il les logea dans le Collége de la Propagande, & pour y en pouvoir placer un nombre ſuffiſant, il en agrandit les bâtimens qui encore aujourd'hui regorgent de ceux que l'Orient continue d'y envoyer.

1705. Le Pape auroit bien voulu faire les mêmes établiſſements pour la Nation Perſanne, & il en chercha long-temps les moyens : mais ſes revenus ſe trouvant épuiſés, & ſes fonds même endommagés par les grandes largeſſes qu'il avoit fait juſqu'alors, il imagina d'y ſuppléer par d'autres voies : l'occaſion étoit des plus favorables ; il régnoit en Perſe un Sophi nommé Hoſahim, qui témoignoit la plus forte paſſion de ſe

procurer l'amitié du St. Siége : il avoit écrit à Innocent XII pour la lui de- 1705.
mander ; mais ce Pape étant venu à décéder, pour lors la Lettre du Sophi avoit été rendue à Clement XI. Celui-ci se chargea de lui répondre : mais pour le faire d'une manière utile à la Religion, il lui adressa d'abord l'Archevêque de Naxivam qui, fuyant la persécution, se trouvoit depuis quelque temps à Rome, & il le conjura de l'autoriser dans la prédication de l'Evangile. Peu de temps après il lui envoya l'Evêque d'Ispaham, que les mêmes calamités avoient également contraint de passer en Italie; il accompagna ses Lettres de quantité de présens, & il lui fit écrire par l'Empereur Léopold, par Cosme III, Grand-Duc de Toscane, & par la République de Venise, pour le prier de rendre aux Catholiques la liberté qu'on leur avoit ôtée de faire tranquillement leurs exercices de Religion.

L'oppression des Catholiques venoit en Perse de quelques Arméniens Schismatiques, & des Ministres du Sophi qui les accabloit d'impôts : parmi ces derniers il y en avoit un qui avoit porté l'hypocrisie en matière de Religion, & la dissimulation en genre de politi-

que, à leur dernier période; il s'appelloit
1705. Iſraël, & étoit de fort bonne maiſon; il étoit venu à Rome où il avoit affecté tous les dehors d'un parfait Catholique. Clement XI trompé par ſon extérieur de piété, & ſe flatant qu'en Perſe il auroit en lui un appui de la Foi, lui avoit donné à ſon départ de Rome des Lettres de recommendation, qui avoient ſuffi pour l'élever au Miniſtère. En vue de ſe conſerver les bonnes graces du Sophi, ce Miniſtre continuoit de lui faire accroire qu'il étoit toujours protégé du Pape; il feignoit même d'en recevoir ſouvent des préſens; il ſe diſoit auſſi comblé des mêmes honneurs de la part de l'Empereur, & par ce ſtratagême il réuſſiſſoit à ſe maintenir en grace auprès de ſon Souverain: mais par la plus inſigne perfidie il ſe ſervit de ce même crédit que lui donnoit la ſeule ombre de la protection du Pape, pour écraſer plus impunément les Catholiques. L'artifice fut découvert; Clement XI obtint d'Hoſahim tout ce qu'il lui demanda; il fut accordé aux Evêques Catholiques répandus dans la Perſe de prêcher librement la Loi du vrai Dieu. Clement XI obtint de plus qu'à l'avenir on n'augmenteroit pas les impôts dont les Marchands Catholiques ſe trouvoient

opprimés ; il lui fut également permis de relever deux Eglises qui étoient tombées en ruine ; & pour mettre le comble aux efforts de son zéle, le Pape envoya aux Catholiques une somme d'argent qui les aida à se relever de leurs pertes. Enfin n'ayant presque plus d'argent, il envoya le peu qui lui en restoit aux Maronites que les Schismatiques de leur voisinage pilloient impunément ; & ne pouvant plus donner autre chose au nouveau Patriarche d'Anthiohe qu'ils venoient d'élire, il lui fit présent de quelques ornemens épiscopaux qu'il avoit tirés de sa propre Chapelle. 1705.

Il ne restoit plus à Clement XI que de porter des regards favorables sur l'Amérique, pour avoir parcouru toute la terre par ses bienfaits. Une grace que lui demandèrent les Portugais dans le Bresil, lui fournit les moyens d'y faire les plus grands biens à la Religion ; ils souhaitèrent qu'il leur fût permis de lever au profit du Roi dans toute l'étendue de la Province de Sainte-Croix la dîme des biens que les Fidéles doivent chaque année à l'Eglise. Rome y consentit, à la charge néanmoins que sur tout le produit qui proviendroit de la dîme, on prendroit tous les ans un

revenu ſuffiſant pour la décoration des
1705. Autels, pour la ſubſiſtance des Evêques & pour l'entretien des Prêtres. Au commencement cette condition fut remplie avec la dernière exactitude; on donnoit aux Evêques de quoi ſoûtenir honnêtement leur état; les Curés étoient contents de leur rétribution; elle étoit d'ailleurs réguliérement payée, & les Egliſes de Paroiſſe étoient tenues dans la décence convenable. Dans la ſuite les choſes changèrent; on commença peu à peu à regarder les biens de la dîme eccléſiaſtique comme des biens profanes & purement ſéculiers; on oublia qu'ils appartenoient de plein droit à l'Egliſe; que ce n'étoit que par pure conceſſion qu'ils entroient dans la caiſſe du Roi; & on ne ſongea plus qu'à en jouir, ſans ſe mettre trop en peine d'en remplir les obligations. De là il arriva que les Eccléſiaſtiques n'ayant plus de quoi vivre, abandonnèrent pour la plûpart leurs Egliſes, & que, les Egliſes n'étant plus deſſervies, il ne paroiſſoit preſque plus au Breſil aucune marque extérieure de Religion. Dans les lieux où les Prêtres continuoient de faire leur réſidence, dépendant totalement du caprice des comptables, ils avoient ſouvent des conteſtations avec

eux ; pour tout ſalaire ils n'en recevoient
que des marques de mépris, leur caractère même en paroiſſoit avili ; & c'étoit par tout une déſolation qui ſuſcitoit chaque jour mille querelles. 1705.

Le Roi de Portugal ignoroit d'autant plus profondément tout ce deſordre, que ſes Miniſtres même ſe trouvoient les plus intéreſſés à le lui cacher. Selon l'uſage de tous les temps & de tous les pays, ſur tout de ceux qui ſe trouvent éloignés de la Cour par des eſpaces ſi immenſes, ce n'étoit pas dans les coffres du Roi qu'entroit ce qu'on voloit ſur le public ; ſes revenus n'en profitoient pas, & à ſon inſçu ſa propre réputation en ſouffroit. A la première nouvelle qu'en eut Clement XI, il lui en donna avis, & au premier avis qu'en reçut le Roi de Portugal, il y mit ordre. Quelques autres pays de ſa domination ſe trouvoient ſujets aux mêmes concuſſions ; il ordonna que par tout on commençât par payer aux Evêques & aux Curés généralement tous les arrérages qui leur étoient dûs, & qu'on remplaçât ſans délai tous les Prêtres qui s'étoient retirés. L'Egliſe de Pernambuc, à cauſe de ſa prodigieuſe étendue, fut partagée en deux différens Diocèſes ; le nouveau Siége qu'on y

érigea, fut établi dans une Ville très-
1705. considérable par la multitude de ses Habitans, & par l'Etat-major que le Roi de Portugal venoit d'établir sur la Garnison qu'il y mit. Clement XI écrivit encore à tous les Evêques Portugais, pour les exhorter d'employer tout leur crédit auprès du Roi, afin d'empêcher qu'à l'avenir la Religion ne souffrît de pareilles atteintes dans cette partie de l'Amérique, qui est de sa dépendance : mais ses précautions devinrent inutiles; les ordres du Roi étoient déja exécutés; les Eglises jouissoient tranquillement de leurs anciens droits, & ce Prince mourut après y avoir rétabli le bon ordre.

L'Asie, l'Afrique & l'Amérique éprouvoient ainsi les effets du zéle de Clement XI, lorsque les Eglises de l'Europe exigèrent encore de lui de nouveaux soins; celle d'Hildesheim en Allemagne souffroit depuis un an les dernières violences de la part des Hérétiques; ses revenus lui avoient été enlevés; ses Temples même & ses Monastères s'étoient vivement ressentis de leurs hostilités. Dans une autre Ville les Protestans s'étoient ouvertement emparés de l'Eglise des Catholiques; le mal devint sur tout considérable dans le Duché de

Magdebourg & dans la Principauté d'Halberstad; il s'étendoit jusques dans 1705.
la Hongrie, dans le Palatinat & dans la Silésie. Le feu sembloit prendre en un même temps de tous côtés; & il n'y avoit ni soins à épargner ni temps à perdre pour arrêter le cours de l'incendie. Le Pape intéressa les Cardinaux Lamberg & Kolonitz, l'Archevêque de Treves, l'Evêque de Raab & l'Electeur Palatin dans la cause de l'Eglise; mais au moment qu'il se croyoit le plus assuré du succès, Dieu mit sa vertu & son courage à des épreuves d'autant plus sensibles, qu'il avoit eu moins lieu de s'y attendre.

L'Empereur Léopold mourut plein de gloire, & Joseph son fils aîné lui succéda dans le Gouvernement de l'Empire: ce nouvel Empereur n'avoit pas oublié que quand l'Archiduc Charles son frère avoit été proclamé à Vienne Roi d'Espagne, le Nonce du Pape n'avoit pas voulu assister à la cérémonie qui s'en fit; pour en marquer son mécontentement, il l'obligea, sous quelque autre prétexte, de sortir de sa Capitale, & il n'y eut ni justification ni bons offices qui pussent le fléchir.

A ce malheur il en succéda un autre que les circonstances de la guerre occa-

sionnèrent, & dont les suites étoient
1705. bien plus à appréhender. Les Puissances Hérétiques se promettoient toujours en faveur de leurs sectes de tirer les plus grands avantages de leur alliance avec l'Empereur; par le besoin que ce Prince avoit de leur secours, ils osoient tout impunément en plusieurs endroits de l'Allemagne. Le Duc de Neubourg se laissa intimider; par pure crainte, & en vue uniquement d'épargner de plus grands maux à la Religion, il crut pouvoir pour un temps céder à leurs efforts; il fit publier un Ecrit qui portoit pour titre: *Refuge de la Religion pour le Bas-Palatinat & les Pays qui lui sont annexés.* Là renouvellant tous les mêmes articles de la paix de Westphalie que le St. Siége n'avoit jamais pu goûter, comme étant contraires à la Religion, on établissoit une liberté de conscience, en vertu de laquelle il étoit permis à quiconque, même aux Catholiques, de changer de Religion, & de s'attacher à telle ou telle secte qu'il plairoit à chacun d'embrasser; on y attribuoit à l'autorité séculière le pouvoir de prononcer sur tout ce qui a rapport au salut des ames, à l'administration des Sacremens, à la réunion ou à la séparation des Paroisses, à la

célébration de l'Office divin, à tous les devoirs & à toutes les fonctions 1705.
du Sacerdoce; on y divisoit en sept parties égales tous les biens des Ecclésiastiques, & on en assignoit cinq pour les Ministres Protestans, ne laissant que les deux autres aux Prêtres Catholiques; on y faisoit revivre le fameux *Conseil de l'Eglise réformée*, & on lui adjugeoit le droit de connoître, de traiter, & de décider en dernier ressort de toutes les causes appartenant au for de l'Eglise. On lui donnoit encore pouvoir de nommer à son choix deux Docteurs Luthériens qui eussent charge d'enseigner dans l'Académie d'Eidelberg les dogmes de leur secte; & on assignoit des émolumens considérables pour leur emploi de Professeur : le motif même qu'on donnoit pour l'institution de ces deux chaires de Théologie, étoit des plus affligeans ; on disoit en termes exprès, que le but de cette institution étoit *de rendre l'Université d'Heidelberg aussi célébre & aussi nombreuse qu'elle l'avoit été autrefois, & d'y ouvrir la porte dans chaque faculté à toutes les Religions*: enfin on ordonnoit diverses autres pratiques si préjudiciables au salut des ames, à l'autorité du Souverain Pontife & aux droits de l'Eglise

qu'encore aujourd'hui on ne ſçauroit les
1705. lire ni les entendre ſans peine.

La ſurpriſe du Pape fut égale à ſa douleur ; il ne pouvoit croire qu'un Prince ſi orthodoxe, & dont la conduite avoit toujours été ſi meſurée, eût pu faire une ſi profonde plaie à la Religion : c'étoit ce même Duc de Neubourg, Comte Palatin du Rhin, & Electeur du St. Empire, auquel Clement XI avoit toujours recouru avec confiance & avec ſuccès pour les intérêts de l'Egliſe : on eut beau d'abord en donner au Pape les plus pleines aſſurances; par eſtime pour ce Prince, il ne pouvoit ſe réſoudre à le croire capable d'une pareille démarche; cependant il fallut bien ſe rendre aux preuves qu'il en eut: dès-lors abuſant de la déclaration du Duc, & l'étendant bien au-delà de ſes intentions, les hérétiques ceſſèrent dans tout le bas Palatinat de payer la rétribution aux Prêtres & aux Curés. Les Magiſtrats des Villes & Villages, auſſi bien que tous les Nobles qui poſſédoient des Fiefs, firent ſaiſir leurs revenus ; les Ecoles publiques furent ôtées aux Catholiques, & livrées à des Maîtres qui faiſoient tous une profeſſion ouverte du Luthéraniſme. On contraignit les enfans des fidéles d'y aller pren-

dre leurs leçons; on engagea dans les troupes, & on relégua dans les armées 1705.
ceux qui se trouvoient en état de porter les armes: on leur ôta tout espoir de revenir jamais chez leurs parens, si préalablement ils n'avoient abjuré la foi. On leur défendit tout mariage qui ne se contracteroit pas avec des femmes hérétiques; on prescrivit pareillement aux filles de ne se marier qu'avec des Protestans, & on ordonna encore que les enfans qui en naîtroient, seroient élevés dans l'hérésie.

A ces nouvelles que la certitude & la publicité des faits rendoient indubitables, Clement XI faillit réellement à mourir de douleur; quelque motif de consolation ou de résignation à la volonté de Dieu qu'on pût lui suggérer, on ne pouvoit tarir ses larmes: il n'accusoit que lui seul dans tous les maux dont l'Eglise étoit affligée; il les attribuoit tous à ses propres péchés; & comme si dans son temps il n'avoit pas assez fait pour tâcher de décliner le Souverain Pontificat, il se reprochoit encore chaque jour de l'avoir accepté: il est vrai que Dieu l'avoit réservé à des temps bien difficiles; mais dans l'occasion dont il s'agit, il eut lieu d'être content des mouvemens de son zéle.

A la vérité, il commença par foudroyer du haut de ſon Siége le pernicieux écrit qui occaſionnoit le renverſement total de la Religion dans le Palatinat du Rhin ; mais ſans s'arrêter préciſément aux funeſtes effets que ce même écrit avoit déja produits, & qu'il étoit en état de produire encore tous les jours, Clement XI entreprit d'aller l'attaquer jusques dans ſa ſource ; & pour cela il réſolut d'agir cœur à cœur avec l'Electeur même : il n'eut pas de peine à en obtenir tout ce qu'il voulut. Le Duc de Neubourg aimoit la Religion ; la ſeule appréhenſion de la voir enfin forcée de plier ſous les plus grands efforts de l'héréſie, avoit condamné la démarche qu'il venoit de faire : il s'étoit même cru en état d'en arrêter les ſuites auſſitôt que la paix auroit mis fin à la licence des armes ; mais dès qu'il eut vu à quel point les hérétiques ſe prévaloient de ſa déclaration, il n'avoit pas été ſi longtemps à ſe repentir de l'avoir donnée ; il avoua au Pape qu'il y avoit été trompé. Pour rétablir l'Egliſe dans tous ſes droits, il révoqua tout ce qu'il avoit fait à ſon préjudice ; il tâcha, autant qu'il étoit en lui, de réparer les pertes qu'elle avoit ſouffertes, & depuis il ne ſouffrit plus que dans ſes Etats on lui

1705.

portât la moindre atteinte : cependant il éprouva à ſon grand regret, que ſouvent il fut bien du temps pour réparer une faute de peu de momens; il lui fallut près de ſept ans de ſoins aſſidus avant que de pouvoir pleinement rétablir toutes choſes en leur premier état. 1705.

La France étoit heureuſe d'avoir en la perſonne de Louis XIV un Monarque, qui loin de craindre l'héréſie, la contenoit toujours dans la crainte & le reſpect : il avoit démoli ſes Temples, chaſſé ſes Miniſtres, détruit ſes Colléges, proſcrit ſes Aſſemblées, réprimé ſes excès dans toute l'étendue de ſes Etats, & il n'y avoit pas apparence qu'elle pût jamais ſe relever des rudes coups qu'il lui avoit portés : elle tâchoit néanmoins de ſe produire, & il s'en trouvoit encore de grands traits dans la doctrine de Janſénius. Mais quoiqu'avant ſa mort il eût pris des meſures pour ſoumettre ſes Ecrits à la déciſion du St. Siége, les Janſéniſtes remuoient dans le Royaume pour ſouſtraire leurs erreurs à la cenſure qu'on en avoit fait.

Leur but étoit d'éluder la condamnation qu'en avoient portée Innocent X & Alexandre VII; ils en croyoient trouver les moyens dans quelques Brefs que Clement IX & Innocent XII

avoient écrit sur ces matières; le premier
1705. à quatre Evêques, qui de son temps étoient réfractaires aux Constitutions Apostoliques; le second aux Evêques des Pays-Bas Catholiques. Ils expliquoient ces Brefs à leur façon; ils y donnoient la torture aux expressions les plus simples & les plus claires, pour tâcher d'en exprimer leur venin: ils y démentoient les faits les plus notoires & les plus authentiques; ils y empoisonnoient jusqu'aux intentions des Papes qui les avoient écrits, & ils concluoient, que selon ces Papes mêmes, Clement IX & Innocent XII, il n'étoit pas nécessaire pour obéir aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, qu'on condamnât intérieurement le Livre & les cinq propositions de Jansénius qu'ils y avoient flétries, comme ayant été extraites de son Livre; mais qu'il suffisoit d'avoir extérieurement pour ces mêmes Constitutions une *soumission de respect & de silence*; c'est-à-dire qu'ils prétendoient prouver par l'autorité même du saint Siége, que pourvu qu'on gardât *un silence respectueux* sur les censures qu'il avoit portées contre le Jansénisme, l'Eglise entière n'en demandoit pas davantage, & que par cela seul la foi des Fidéles étoit en sureté. L'entreprise étoit

hardie. Par ce moyen le livre & les propositions de Jansénius auroient été mis 1705.
à couvert de tous les foudres du Vatican, & l'erreur auroit marché tête levée devant ses Juges même ; par ce moyen encore, sans se parjurer, on auroit pu, selon eux, souscrire en toute sureté de conscience le Formulaire, dressé par Alexandre VII, pour qu'on ait à déclarer par écrit qu'on condamne les erreurs & les propositions de Jansénius, quoique intérieurement on ne les condamnât pas : il est certain qu'en matière de Religion il n'étoit pas possible de porter la dissimulation plus loin, puisqu'on l'étendoit jusqu'au parjure.

Le zéle du Roi & des Evêques ne leur permit pas de souffrir qu'il se glissât en France un tel poison dans la doctrine; ils écrivirent à Clement XI, pour lui exposer la grandeur du mal, & pour le prier d'y apporter un prompt reméde. A leur sollicitation le Pape porta une Bulle, où après avoir confirmé les Constitutions Apostoliques d'Innocent X & d'Alexandre VII, il déclara qu'il étoit faux, que dans leurs Brefs Clement IX & Innocent XII eussent rien permis ou accordé aux Jansénistes, qui tendît le moins du monde à autoriser la nouveauté de leurs sentimens & de leur

conduite, au ſujet de ces mêmes Conſti-
1705. tutions ; il déclara que par le ſilence reſpectueux on ne peut pas ſatisfaire à l'obéiſſance qui leur eſt dûe, mais qu'on doit condamner intérieurement comme hérétiques le livre & les propoſitions de Janſénius ; & que ce n'eſt qu'avec cette ſoumiſſion d'eſprit & de cœur qu'on doit ſouſcrire le formulaire d'Alexandre VII. En uſer autrement, ce ſeroit en effet cacher l'erreur, & non pas la quitter ; couvrir la plaie, & non pas la guérir ; éluder la cenſure, & non pas y adhérer ; ſe parjurer, & non pas ſe ſoumettre. Le Roi & les Evêques furent ravis d'avoir obtenu cette Bulle, qui détruiſoit toutes les captieuſes ſubtilités du Janſéniſme, qui leur apprenoit en particulier qu'il n'eſt jamais permis d'approuver par ſa ſignature des vérités que le cœur deſapprouve, & qui condamnoit cette myſtérieuſe & équivoque conduite, par où le parti ne cherchoit qu'à perpétuer l'erreur, au lieu de concourir à la détruire ; ils en firent au Pape leurs juſtes remercimens, & le Janſéniſme demeura interdit du coup, qui dévoilant tous ſes détours, étoit allé les pourſuivre juſques dans ſes derniers retranchemens.

L'Aſſemblée générale du Clergé ſe

tenoit alors à Paris ; la Bulle y fut acceptée ; mais dans la vue d'indiſpoſer le 1705.
Pape contre les Prélats, on crut ne pouvoir mieux faire, que de lui ſuggérer qu'il devoit craindre qu'en l'acceptant les Evêques n'euſſent prétendu enſeigner que les Conſtitutions dogmatiques du ſaint Siége n'obligent toute l'Egliſe, que lorſqu'elles ont été ſolemnellement acceptées par le Corps Epiſcopal, & que les Evêques de l'Aſſemblée ne ſe fuſſent crus en droit de juger, ou même d'examiner le jugement du Pape. Dès que le St. Père eut communiqué au Roi la peine qu'il avoit à cet égard, il fut arrêté que le Cardinal de Noailles lui écriroit au nom de l'Aſſemblée pour les raſſurer. Dans ſa lettre ce Cardinal lui marquoit : premièrement, que l'Aſſemblée avoit prétendu accepter ſa dernière Bulle, avec la même obéiſſance & le même reſpect qu'on avoit reçu les Bulles de ſes Prédéceſſeurs ſur la même matière ; ſecondement, que quand les Evêques de la même Aſſemblée avoient dit que les Bulles des Souverains Pontifes obligent toute l'Egliſe, lorſqu'elles ont été acceptées par le Corps Paſtoral, elle n'avoit pas prétendu enſeigner que cette acceptation doit être ſolemnelle, pour que de ſemblables Bulles aient

force de loi dans toute l'Eglise ; mais
1705. qu'ils s'étoient exprimés ainsi, pour ne laisser aucun faux-fuyant aux Jenséniftes, en employant contre eux une maxime dont ils conviennent eux-mêmes : troisièmement, que l'Assemblée ne s'étoit point arrogé le droit d'examiner & de juger la Bulle ; mais qu'elle s'étoit bornée à en approfondir & à en pénétrer le sens, déclarant avec une extrême joie qu'elle a toujours pensé & cru de la même manière que Sa Sainteté s'y est expliquée : quatrièmement, que la même Assemblée avoit été très-convaincue, que dès lors il ne manquoit rien aux décrets des Papes contre le Jansénisme, pour obliger l'Eglise entière à s'y soumettre ; qu'il n'est permis en aucune façon d'en appeller ni d'attendre qu'on y fasse aucun changement; & qu'elle auroit déclaré la même chose touchant les Bulles contre Baïus, Molinos, & le Livre des Maximes des Saints, s'il en eût été question. Le Pape fut d'autant plus satisfait de cette Lettre, que par un concert qui avoit duré quelque temps entre les deux Cours, c'étoit lui-même qui l'avoit minutée, & qu'à la fin le Cardinal de Noailles s'étoit résolu de la signer & de la lui renvoyer, ainsi signée de lui au nom des

Evêques

Evêques qui avoient formé l'Aſſemblée.

En France encore les Novateurs remuoient pour donner cours à un Livre, * qui quelques années auparavant, ſembloit n'avoir été mis au jour que pour anéantir la dévotion à la Sainte Vierge, & que le ſeul cri des Fidéles auroit fait rentrer dans le néant, quand même Innocent XII ne l'auroit pas fait mettre à l'index, au moment qu'il parut. Nos Réformateurs de la Morale ſévère y établiſſoient des principes qui conduiſoient à faire croire que nous ne devons ni invoquer la Sainte Vierge, ni nous proſterner devant ſes images; ils conteſtoient tous les titres d'honneur, & les prérogatives de gloire que l'Egliſe attribue à Marie : ils s'élevoient contre toutes les prières qu'on lui adreſſe pour intéreſſer en notre faveur ſon crédit auprès de Dieu. Clement XI s'en expliqua en des termes qui doivent ſuffire pour faire juger combien il avoit en horreur des nouveautés ſi dangereuſes.

1705.

* Intitulé, *Avis aux dévots indiſcrets.*

L'étonnement étoit de voir qu'il pût ſuffire à tant de ſoins. L'Italie s'étoit vûe attaquée preſque de toutes parts par des maladies populaires, qui ſembloient devoir la dépeupler : ce fléau s'étoit répandu avec une rapidité, & il faiſoit encore chaque jour des progrès ſi éton-

nans, qu'on n'espéroit presque plus pou-
1705. voir en arrêter le cours. La peste même n'auroit peut-être pas fait plus de ravage qu'en firent ces maladies contagieuses pendant l'espace d'une année. Clement XI eut recours à son reméde ordinaire: convaincu que ce sont nos péchés qui attirent de si grands châtimens, sa ressource fut de revenir à la réformation des mœurs. Pour commencer par les peuples sur lesquels il présidoit nommément, comme Evêque de Rome, il voulut qu'en son nom on allât faire la visite des Diocèses qui relèvent immédiatement de cette première Métropole du monde chrétien; il y envoya des Evêques recommendables par la science & la vertu, avec ordre d'y prendre une connoissance exacte de l'état des Eglises, de la célébration des saints Offices, de l'usage des Sacremens, de la conduite des Prêtres, des mœurs & de la vie des Peuples. Par-tout où il trouva qu'il s'étoit introduit de la licence, ou glissé des abus, il y remédia avec une rigidité qui n'admettoit aucun tempérament; il prescrivit à tous les Evêques d'Italie d'avoir la même attention dans leurs Diocèses : comme la contagion continuoit à enlever beaucoup de monde, & que chacun se croyoit chaque jour

à la veille de mourir, ces visites pasto-
rales opérèrent par-tout les plus salu- 1705.
taires effets. On vit un concours dans les Eglises, une assiduité à approcher des Sacremens, une régularité dans la conduite, qui parurent avoir fléchi la colère de Dieu : les maladies cessèrent, & Clement XI ne songea plus qu'à soulager dans leur pauvreté ceux que les atteintes du mal avoient retenus dans l'inaction, & obligés d'abandonner la culture de leurs terres : il le fit avec un cœur & une profusion qui lui attirèrent de tous côtés les plus grandes bénédictions.

Depuis près d'un an, il s'étoit répandu un bruit confus, que dans le Levant les Chrétiens étoient rançonnés par les Turcs d'une manière si exhorbitante, qu'ils se trouvoient réduits à la dernière misère : quelques mouvemens que le Pape se fût donné pour en sçavoir la vérité, il n'avoit pu en être éclairci : son cœur souffroit de cette seule incer-
titude. Enfin il apprit par des Envoyés 1706.
venus de Syrie, qu'en effet les exactions y étoient si excessives, qu'en Turquie même on n'avoit peut-être jamais vu aucun exemple d'une si vive oppression ; grand nombre de Chrétiens, n'ayant pas les moyens de payer les impôts dont on

les ſurchargeoit, avoient été contraints de ſe retirer, en abandonnant tous leurs
1706. effets : les autres ſe privoient des choſes les plus néceſſaires à la vie pour pouvoir payer le tribut. Ces envoyés lui repréſentèrent que quoiqu'ils euſſent fait leur voyage au cœur de l'hiver, & qu'ils euſſent couru les plus grands dangers ſur mer dans une ſaiſon ſi ſujette aux tempêtes, les périls & les maux qu'ils venoient d'eſſuyer dans leur trajet, n'approchoient pas de ceux auſquels ils avoient été expoſés dans leur patrie. Preſque dans le même temps, quelques Religieux Obſervantins partis de Jeruſalem arrivèrent à Rome; ils avoient été députés par les Chrétiens de la Paleſtine, pour expoſer au Pape les mêmes ſujets de plainte : ceux qui par office étoient chargés de la garde du ſaint Sépulchre, ſe trouvoient ſi accablés du poids énorme des nouvelles impoſitions qu'on venoit d'ajouter aux anciennes, que ne pouvant plus ſubſiſter dans le même nombre, ils avoient réſolu de le diminuer, & d'abandonner la plûpart des lieux ſaints qui leur avoient été confiés. Contriſté de toutes ces nouvelles, Clement XI implora le ſecours du Roi & de quelques autres Princes Catholiques ; ils en écrivirent au Grand Sei-

gneur en des termes qui lui firent appréhender les effets de leur reſſentiment. Après bien des recherches, il ſe trouva qu'en effet on avoit porté les impôts ſur les Chrétiens, juſqu'à la cruauté ; mais pour ſe diſculper, le Grand Seigneur tâcha d'en rejeter la faute ſur ſes Miniſtres, qu'il diſoit avoir excédé ſes ordres : cependant à en juger par les lettres que les Ambaſſadeurs des Princes Catholiques à la Porte Ottomane écrivirent au Pape, il paroiſſoit évident que le Sultan Achmet étoit lui-même l'auteur de cette nouvelle perſécution, & qu'il ne s'en défendoit, que pour ſe laver aux yeux des hommes de la honte qu'il trouvoit lui-même à l'avoir pouſſée ſi loin. 1706.

On eut des preuves encore plus fortes de ſa haine contre les Chrétiens dans ſa négligence affectée à réprimer ceux de ſes ſujets, qui dans les Tribunaux, leur faiſoient ſubir les derniers ſupplices. Les Schiſmatiques, outrés des progrès que faiſoit la Foi Orthodoxe, dans la Thrace ſur tout & dans l'Arménie, réſolurent d'enſanglanter ſes triomphes ; ils traduirent les Catholiques devant les Juges ſéculiers ; ils leur firent un crime de leur Religion : quelques-uns même, par la crainte des tourmens, eurent le

malheur de l'abjurer ; mais quelques-
1706. autres portèrent leur constance jusques sur les échafauds : un Prêtre entr'autres, nommé Cosme, Arménien de nation, voyant que la violence de la persécution avoit déja causé parmi les Fidéles quelque défection dans la Foi, pour les encourager par son exemple, alla se présenter de lui-même au Gouverneur. Son action fit de l'éclat parmi les Mahométans, qui ne pouvoient assez admirer son courage. Les Schismatiques & les Infidéles craignirent, que s'ils laissoient impunie une si noble démarche, elle n'eût des imitateurs, & qu'elle ne portât coup à leurs sectes. Dans cette vive appréhension ils complotèrent la perte du Prêtre ; ils se rendirent tumultuairemet devant le Juge, qui étoit assis sur son Tribunal : ils accusèrent Cosme d'être Catholique Romain. Loin de s'en défendre, celui-ci répondit, qu'en cela seul il faisoit consister toute sa gloire : on le condamna à avoir la tête tranchée, & il tendit le col au bourreau avec une joie, qui au milieu même des horreurs de la mort, éclatoit sur son visage. Clement XI ordonna qu'on dressât les Actes de son Martyre, & il les fit venir à Rome, dans la forme la plus authentique, pour les insérer au Vatican dans les fastes de l'Eglise.

De là il réſultoit néanmoins qu'Achmet étoit l'ame de la perſécution ; ſans ſes ordres exprès les Juges de ſon Empire n'auroient oſé en venir à de ſi ſanglantes exécutions. Clement XI ſollicita de nouveau le crédit des Princes Catholiques ; tous furent d'autant plus indignés du procédé du Grand Seigneur, qu'ils ſe crurent poſitivement joués : ce n'étoit pas ce qu'ils devoient attendre de ſes promeſſes. Ils s'en plaignirent à lui, comme d'un manque de parole, qui n'étoit pas moins injurieux à leurs Couronnes, que préjudiciable aux priviléges dont la Religion Catholique avoit coutume de jouir dans ſes Etats. A la vérité, Achmet réprima l'avidité inſatiable de ſes Miniſtres, & la cruauté de ſes Juges. Il demanda même ſi le Pape ſouhaitoit quelque choſe de plus, & il promit de ſe rendre à ſes deſirs ; mais le ſaint Père ayant demandé qu'il lui fût permis de refaire ſimplement le Dôme du ſaint Sépulchre qui tomboit en ruine, l'artificieux Sultan conſentit à peine qu'on y fît quelque légère réparation, & ce ne fut qu'après pluſieurs années d'inſtances & de prières que Clement XI put parvenir à le rétablir en ſon entier. Sans différer cependant d'aider les Fidéles à ſupporter le poids des impôts, qui pour

1706.

eux ont toujours été énormes dans la
1706. Paleſtine, il leur envoya de grands ſecours d'argent, & il établit dans tous les Diocèſes d'Italie des Quêteurs dont le ſoin eſt de recueillir encore tous les ans des aumônes pour la Terre Sainte.

A cet égard il n'épargnoit rien pour procurer aux Catholiques la protection des Monarques ſous leſquels ils vivoient dans les pays des Infidéles. Un Capucin étant venu exprès des extrémités de l'Afrique, pour lui apprendre que le Roi & la Reine de Congo, & qu'à leur exemple pluſieurs Princes voiſins venoient de ſe déclarer pour la Religion Catholique; qu'à l'ombre de leur autorité le nombre des Fidéles s'y étoit conſidérablement accrû, & qu'il ſeroit à propos d'y envoyer des Miſſionnaires; Clement XI ne ſe contenta pas d'en augmenter le nombre; il écrivit à tous ces Princes pour les remercier des avantages ſignalés qu'ils procuroient à l'Egliſe; il envoya au Roi de Congo une couronne d'or toute couverte de pierreries; il donna pareillement de riches préſens à des nobles Ethiopiens qu'une ſainte curioſité avoit attirés à Rome ſur le tombeau des Sts. Apôtres, & il n'omit rien pour les engager à

ſoûtenir la Religion dans leur pays ; il
uſa des mêmes largeſſes envers les 1706.
nouveaux Chrétiens que ſon Légat de la Chine & l'Archevêque de Manille faiſoient élever aux Philippines, & envers ceux qui ſe formoient tous les jours juſques dans la Tartarie Chinoiſe. A la première nouvelle qu'il eut qu'en Angleterre il ſe formoit un nouvel orage contre les Catholiques, qu'on y craignoit de voir revivre les précédentes perſécutions, & que par la fermeté de ſon courage à ſe montrer ouvertement en faveur de la Foi orthodoxe, Howard Duc de Norfolk ſe trouvoit le plus menacé de tous dans ſa fortune & dans ſes biens, il le fit aſſurer qu'en cas d'exil il trouveroit toujours à Rome une place honorable & des revenus ſuffiſants pour y vivre le reſte de ſes jours d'une manière convenable à ſon rang : ſe donnant enſuite tous les mouvemens que put lui ſuggérer ſon zéle, il fit ſi bien encore auprès des Princes Catholiques, que par l'interpoſition de leurs bons offices il appaiſa totalement cette perſécution naiſſante. Il ſe ſervoit, comme on voit, de tous les moyens poſſibles pour deſarmer la haine que l'héréſie & l'infidélité ont toujours eu

contre le St. Siége ; & ce qui faiſoit de
1706. lui un Prince rare, c'eſt que c'étoit de ce même Siége qu'il lançoit tous les traits, qui leur faiſoient tomber les armes de la main ; ſa prudence étoit de les cacher, lorſqu'il avoit affaire à des Princes qui, ſéparés de l'Egliſe, n'auroient pas reconnu ſon autorité. Mais ſa maxime étoit auſſi de ſe montrer ouvertement, lorſqu'il s'agiſſoit de repréſenter leurs devoirs à ceux qui, en qualité de Princes Catholiques, étoient ſoumis aux Loix de la Religion.

L'Empereur même l'éprouva à l'occaſion d'un Edit qu'il publia quelque temps après ſon avénement à l'Empire. Ce nouveau Monarque ſe crut en droit, par le ſeul titre de nouvel Empereur, de préſenter à tous les Bénéfices qui ſe trouvoient vacans ou ſur le point de vaquer dans toute l'étendue de ſes Etats, de quelque manière que la vacance pût arriver. Il paroiſſoit perſuadé que c'étoit une prérogative attachée à ſon avénement à la Couronne. Dans cette intime confiance il adreſſa ſon Edit à tous ceux qui en Allemagne avoient quelque droit de conférer des Bénéfices; il y diſoit ne l'avoir dreſſé que pour

conserver *les louables coûtumes & les droits inviolables de son Empire.* Il leur enjoignit de ne donner qu'à ceux des Ecclésiastiques qu'il leur auroit nommément recommendés, les Bénéfices vacans, ou à vaquer en certains mois; soit que ces Bénéfices fussent simples, ou à charge d'ames, séculiers ou réguliers, sans en excepter nommément les Canonicats, les Prébendes, Dignités, Personnats, ou soin de l'administration & office tant dans les Chapitres que dans les Maisons claustrales. Il chargeoit ensuite quelques Evêques d'avoir l'œil & de tenir la main à ce que ses ordres fussent fidélement exécutés; & pour aller au devant de toute résistance ou opposition à ses volontés, après avoir menacé en général de tout le poids de sa colère ceux qui y contreviendroient, il les déclaroit plus en particulier dechus par le seul fait de tout privilége, de toute grace, liberté ou concession qui leur auroient été ci-devant accordés par ses Prédécesseurs les Empereurs ou Rois des Romains. 1706.

Clement XI revendiqua ses droits avec toute la tranquillité qu'il se devoit à lui-même, & avec tous les ménagemens qui étoient dûs à la Majesté des

Césars : mais aussi il les réclama avec
1706. toute la force & la dignité qui convenoient à sa Tiare. Il marqua dans la plus exacte précision quelles étoient les justes bornes dans lesquelles l'Empereur devoit se contenir pour ne rien entreprendre sur les droits de l'Eglise. Il démontra dans les Brefs qu'il adressa aux Evêques & aux Chapitres d'Allemagne que les Prédécesseurs de ce Prince n'avoient jamais eu le droit de publier de semblables Edits. Il fit voir que de pareilles Ordonnances n'avoient jamais eu nulle part aucune valeur, qu'autant qu'elles s'y trouvent autorisées par des Indults & des Concessions du St. Siége. Il fit sentir plus en particulier, que nommément en Allemagne elles ne pouvoient acquerir aucune force, sur tout depuis le Concordat passé entre Nicolas V & Frideric III, où il est porté expressément que *la liberté des Collations* ne souffrira jamais aucune atteinte en quelque mois de l'année ni en aucune occasion que ce puisse être, & que le droit des Collateurs demeurera toujours en son entier. Il prouva dans un long détail, que si depuis ce Concordat quelques Empereurs avoient donné de semblables Edits, il les avoient conçus

en des termes plus mesurés pour le St. Siége; que ces mêmes Edits n'avoient eu aucune vigueur en Allemagne, que dans les cas seulement où les Papes les avoient autorisés; & que, quand ils s'étoient trouvés munis de la seule autorité des Césars, ils étoient toujours demeurés sans exécution. Clement XI fit remarquer encore combien il étoit contre les régles de l'Eglise que la Puissance séculière employât la crainte des peines, pour contraindre les Ecclésiastiques & les Evêques mêmes à ne dispenser les Bénéfices & les revenus des Eglises que selon sa volonté. Après avoir ainsi détruit les prétentions de l'Empereur dans les Lettres particulières qu'il écrivit aux Evêques & aux Chapitres d'Allemagne, le Pape voulut qu'on traitât cette matière à fond, qu'on la prît dans son origine, qu'on la suivît dans ses progrès, & que par un exposé de ce qui s'étoit passé à cet égard dans tout le temps où il en avoit été question, la nouveauté de l'entreprise parût dans son jour. Pierre Marcellin Corradini, qui depuis a été Cardinal, fut chargé de ce soin, & dans la dissertation qu'il en fit sous la direction de Clement XI, il remplit sa commission avec tout le succès d'un

1706.

Ecrivain qui a le bon droit de son
1706. côté.

Toutes les Eglises d'Allemagne parurent disposées à souffrir les plus mauvais traitemens, plutôt que de consentir à se voir dépouiller de leurs droits. Les Evêques & les Chapitres se roidirent contre la disposition de l'Edit ; ils se déclarèrent ouvertement pour la liberté des Collations ; ils refusèrent de nommer aux Bénéfices tout Ecclésiastique qui, en vertu d'un diplome Impérial, se présentoit pour en être pourvû. La Loi du Prince demeura absolument sans exécution ; & parce que les Chanoines d'Ausbourg s'y étoient conformés dans une de leurs élections, non seulement le Pape les en reprit comme d'une prévarication commise contre les Loix de l'Eglise, mais encore il cassa la nomination qu'ils avoient faite, & il les força de la révoquer.

Cette discussion lui coûta de grands soins : comme il avoit coûtume de faire tout par lui-même, il étoit allé fouiller jusques dans les sources toutes les autorités sur lesquelles on venoit d'établir son droit, & ce travail joint à la multitude de ses occu-

pations ordinaires, avoit considérablement altéré sa santé; il fut si malade 1706.
sur la fin de l'hiver, qu'il avoit une peine extrême à se soûtenir sur ses jambes; ce fut là comme le premier prélude du dépôt qui s'y forma dans la suite, & qu'il porta dans le tombeau. On ne put néanmoins jamais venir à bout de lui faire prendre les moindres adoucissemens pour soulager son mal; il répondit simplement à de pareilles invitations, que plutôt il finiroit ses jours, plutôt aussi son sacrifice seroit consommé, & qu'il étoit à desirer qu'il cédât au plutôt la place à quelqu'autre qui la rempliroit infailliblement mieux que lui: mais qu'il prétendoit mourir dans le lit d'honneur, & expirer dans les travaux qui étoient propres de sa place. Il tint parole, comme on verra, jusqu'au dernier jour de sa vie.

Non seulement il fit maigre & il jeûna pendant tout le Carême, avec la même rigidité qu'on observe dans les Cloîtres, mais encore malgré son incommodité qui duroit toujours, il fit les Offices de la Semaine-sainte; il officia au temps Paschal, & cette année-là il fit ce qu'on appelle à Rome

la Bénédiction *des Agnus*, qui eſt une
1706. cérémonie des plus longues & des plus fatigantes auxquelles les Papes puiſſent s'aſſujétir. L'Archevêque d'Otrante étoit en procès avec tous ſes Suffragans, & la diviſion des eſprits menaçoit d'entraîner bientôt la deſunion des cœurs; il prit ce temps-là pour pacifier tous leurs troubles: c'eſt ce qu'il appelloit ſe donner du repos à ſoi-même, que de le procurer aux autres. Dans le temps encore de ſon incommodité il mit fin à une eſpéce de ſchiſme qui diviſoit les Chanoines de Munſter, au ſujet de l'élection de leur Evêque. Les deux prétendans à ce Siége étoient infiniment reſpectables par leur naiſſance: c'étoit François Arnolde, Evêque de Paderborne, & Charles de Lorraine, élu Evêque d'Oſnabruck. Le premier avoit dix-neuf ſuffrages en ſa faveur, tandis que le ſecond n'en avoit que quatorze: mais les dix-neuf ne vouloient pas ſe rendre à un ordre du Pape, qui, pour ſe donner le loiſir de tranquilliſer les eſprits, avoit prorogé le temps de l'élection, & leur précipitation pouvoit les jetter dans de grands embarras. Pour terminer la diſpute, Clement XI

commença

commença par exiger d'Arnolde & de ses partisans qu'ils eussent à revenir 1706.
sur tout ce qu'ils avoient fait au préjudice de ses ordres ; & après qu'ils eurent obéï, il mit fin aux dissensions en nommant lui-même l'Evêque de Paderborne, & en lui conférant l'Evêché de Munster.

Quelque grand cependant que fut son courage dans les douleurs qu'il souffroit, il sentit que ses forces ne pourroient pas toujours l'égaler s'il ne se donnoit du secours dans les Congrégations où les principales affaires du saint Siége ont coûtume de se traiter. Le nombre des Cardinaux se trouvoit considérablement diminué : il y avoit vingt places vacantes dans le sacré Collège. Cette diminution se seroit fait sentir sous tout autre Pontificat où le Pape auroit moins agi par lui-même que ne faisoit Clement XI ; ainsi il étoit temps de remplir un si grand vuide. Le Pape y apporta toutes les plus grandes précautions dont on ait coûtume d'user dans les affaires les plus importantes. Il s'agissoit de faire choix d'une vingtaine de Sujets qui, par leur mérite & leurs vertus, fissent honneur au saint

Siége, & qui, par leur acquis, fus-
1706. sent en état de le servir. De ce nombre il s'en trouva plusieurs qui par l'innocence de leurs mœurs & par l'austérité même de leur vie auroient pu faire confusion aux plus fervens Religieux.

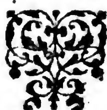


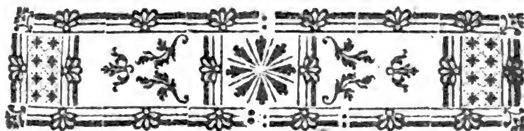
SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIE'ME.

IL fait une promotion de vingt Cardinaux. Nouvelle irruption des troupes Allemandes dans les Etats du St. Siége. Nouveaux tremblemens de terre : débordemens du Pô, disette des grains, maladies populaires en divers endroits de l'Italie : la piété, la charité du Pape dans les soins qu'il se donne pour remédier à tant de maux. Il improuve le Traité d'Alt-Ranstad ; il condamne les cérémonies Chinoises : il reçoit BorisWitz Courakin, Envoyé du Czar & le Baron de Sahenk, Ambassadeur du Roi Auguste. Il réprime divers abus qui se commettent contre les droits de l'Eglise à Naples, en Savoye, dans la Lombardie, en Espagne, en Allemagne, en Hongrie ; il s'élève contre un accord de l'Empereur avec le Roi de Suéde, contre les prétentions du Duc d'Hanovre à Hildeseim, contre le nouveau Testament du Père Quênel, contre les entreprises de l'hérésie dans

les Duchés de Bergues & de Juliers. Les Impériaux abusent du passage qu'il leur accorde dans ses Etats, pour lui enlever Commachio. Il lève des troupes : il force l'Empereur de mettre ses prétentions en arbitrage, & cependant de faire sa paix avec le saint Siége. Le parti qu'il tire d'un voyage du Roi de Danemarck en Italie, pour procurer du soulagement aux Catholiques de son Royaume. Il envoie Annibal Albani, son neveu, vers l'Empereur & vers le Roi Auguste, pour obtenir de l'un quelques points importans à la Religion, & pour ménager auprès de l'autre la conversion du Prince Electoral de Saxe. Son attention pour les Eglises du Nord : sa vigilance à prévenir quelques nouvelles intrigues des Jansénistes.





LA VIE DE *CLEMENT XI*, SOUVERAIN PONTIFE.

LIVRE TROISIE'ME.

CE fut au mois de Mai qu'il tint le Consistoire, dans lequel il fit sa promotion : ceux qu'il y fit Cardinaux, étoient François Martelli, Florentin, Patriarche de Jerusalem ; Jean Badoër, Venitien, Archevêque de Venise ; Laurent Casoni, natif de Sarzanne, Archevêque de Cœsarée ; Laurent Corsini, de Florence, Archevêque de Nicomédie ; Laurent Fieski, Genois, Archevêque de Genes ; François Aquaviva des Rois d'Aragon, Napo- 1706.

litain, Nonce en Eſpagne; Thomas
1706. Ruffo Napolitain auſſi, Archevêque de Nicée; Horace-Philippe Spada, Lucquois, Nonce en Pologne; Philippe-Antoine Gualtieri, natif d'Orviette, Nonce en France; Chrétien-Auguſte des Ducs de Saxe, Evêque de Raab; Ranuce Pallavicini, Parmeſan, Gouverneur de Rome; Jean-Dominique Parracciani, Romain; Alexandre Caprara, Boulonois; Joſeph de la Tremoille, Auditeur de Rote pour la France; Gabriel Filipucci de Macerrata; Charles-Auguſtin Fabroni, de Piſtoye; Charles Colonna de l'illuſtre Maiſon des Colonnes; Pierre Prioli, Venitien; Nicolas Grimaldi, Genois, & Joſeph Vallemani de Fabriano, Ville de la Marche d'Ancone: ce dernier fut réſervé *in petto*, & ne fut déclaré que quinze mois après. Gabriel Filipucci refuſa conſtamment l'honneur que le Pape venoit de lui faire; ni les prières, ni les inſtances, ni les offres réitérées de lui donner les plus grands ſecours pour ſoûtenir ſa nouvelle dignité, ne purent le réſoudre à la lui faire accepter: c'étoit un Saint, qui par une piété éminente, s'étoit mis au-deſſus de toutes les grandeurs humaines. Mais plus il étoit ſolidement vertueux, plus le Pape l'auroit ſouhaité

dans le ſacré Collége, pour en augmenter l'ornement : il commit treize Cardinaux pour examiner les raiſons de ſon refus ; il les leur fit déduire en plein Conſiſtoire, & il ne les accepta que lorſqu'il vit tous les Cardinaux perſuadés qu'il ne devoit plus les rejeter. Filipucci fit plus ; il ſaiſit cette occaſion pour ſe démettre d'une charge conſidérable qui lui peſoit depuis long-temps, & pour vaquer tout entier à la grande affaire de ſon ſalut. Le Pape la donna à un des neveux de Filipucci, avec un Canonicat de Saint Jean de Latran, & il aſſigna à Filipucci même mille écus d'or de penſion, pour lui procurer le moyen d'en faire de bonnes œuvres. Il ſembloit que ce ſaint homme eût eu quelque preſſentiment, ou même quelque connoiſſance anticipée du temps de ſa mort : elle arriva dès le ſuivant mois de Juillet. Clement XI crut qu'il convenoit de lui faire rendre à ſa mort les mêmes honneurs qu'il avoit ſi humblement rejettés pendant ſa vie, & ſa pompe funébre approcha de celles qui accompagnent les Rois même juſqu'au tombeau.

1706.

Le Pape lui avoit déja ſubſtitué Michel-Ange Conti dans ſa place de Cardinal ; c'eſt celui qui depuis gou-

verna l'Egliſe ſous le nom d'Innocent
1706. XIII. Les Cardinaux auroient fort ſouhaité, que dans une ſi nombreuſe promotion Clement XI eût réſervé une place pour Annibal Albani ſon neveu ; il avoit de l'eſprit & des talens : déja en âge de s'employer utilement pour le St. Siége, c'eût été pour pluſieurs un moyen sûr de parvenir plus facilement juſqu'à l'oncle, & c'eût été pour l'oncle même un ſecours toujours préſent dans ſes travaux. Les Cardinaux s'étoient d'abord contentés de lui propoſer ſa promotion, comme une choſe qui convenoit à tous égards ; ils l'avoient enſuite preſſé de l'accorder au moins à leurs inſtances, & aux prières de tout le ſacré Collége : mais le Pape s'en étoit toujours tenu à dire, qu'en qualité de ſon neveu, Annibal Albani ne devoit jamais attendre de lui aucune marque de diſtinction ; qu'à la vérité s'il continuoit de remplir l'attente qu'on avoit conçue de lui, il ne prétendoit pas l'exclure des dignités qu'il pourroit mériter dans la ſuite : mais qu'il n'y parviendroit ſurement comme les autres, qu'après les avoir bien méritées.

Le ſoir du même jour qu'il avoit fait ſa promotion, ceux des Cardinaux qui ſe trouvoient dans Rome, allèrent, ſelon

la

la coutume, prendre de ſes mains les marques extérieures de leur nouvelle dignité ; dans cette vue ils ſe rendirent tous en corps au Vatican, ayant Martelli à leur tête, qui portant la parole, remercia le Pape au nom de tous. Clement XI, qui le matin leur avoit envoyé la calotte à l'iſſue du Conſiſtoire, leur donna pour lors le Chapeau rouge, l'habit de la même couleur, & le Camail qui devoit être la marque de leur Juriſdiction ; puis ſaiſiſſant ce moment pour leur expliquer ſes intentions, il leur fit un diſcours, qu'on eut d'autant plus ſoin de recueillir, qu'il paroiſſoit comme une eſpéce de Prophétie des nouveaux malheurs où l'Italie alloit être replongée, & des fatigues qu'ils auroient à eſſuyer, ſi comme ils le devoient, ils étoient exacts à remplir tous leurs devoirs. 1706.

Pour toute reconnoiſſance le Pape n'exigea d'eux qu'une fidélité inviolable à s'acquiter de leurs obligations ; il leur fit conſidérer que les travaux du ſaint Siége ne ſe bornent, ni à l'Italie, ni même à l'Europe ſeule, mais qu'ils s'étendent aux beſoins de toute la Chrétienté : il leur confia que des quatre parties du monde, il lui ſurvenoit tous les jours mille embarras ; qu'à peine les premières

difficultés applanies, il en naissoit d'au-
1706. tres plus épineuses encore que les précédentes, & qu'ils entroient dans des postes où ils auroient toujours à recommencer. Il leur avoua que dans cette multiplicité d'objets, tous importans au bien de la Religion, il avoit besoin de secours; il leur déclara que c'étoit dans le seul espoir de trouver en eux des coopérateurs de son zéle, qu'il les avoit aggrégés au sacré Collége. Ce n'est donc pas, leur dit-il, pour donner dans le faste, ou pour vous aggrandir, pour croupir dans une criminelle oisiveté, ou pour vous livrer à des plaisirs encore plus criminels, que vous venez d'être revêtus de la Pourpre: vous verrez dans peu, ajouta-t-il, combien les folles joies de ce monde se trouveroient déplacées au milieu des calamités qui pendent sur nos têtes. Ce n'est pas non plus, poursuivit-il, pour grossir vos fortunes particulières, ou pour faire celles de vos parens, par des liaisons secrettes dans les cours des Princes séculiers, que nous allons vous admettre dans nos conseils; c'est pour les servir tous dans la seule vue de la gloire de Dieu. Enfin il les conjura de se comporter toujours de façon, que ni lui ni eux n'eussent jamais lieu de se repentir devant Dieu d'une

promotion qu'il n'avoit faite qu'en vue
de glorifier Dieu tous ensemble, de 1706.
soûtenir la Religion, de servir le saint
Siége, & de donner un nouveau lustre
au sacré Collége.

Ses tristes prédictions ne tardèrent pas à s'accomplir, & les nouveaux Cardinaux ne furent pas long-temps non plus à sentir tout le poids de leur nouvelle dignité : presque en un même temps tous les Etats d'Italie, & en particulier les domaines du Pape se trouvèrent de nouveau affligés de différens fléaux, qui arrivés encore coup sur coup, eurent de quoi ébranler les plus grands courages.

D'abord ce furent les Allemands qui renouvellèrent toutes ses douleurs. Flaté de tout ce qu'il avoit fait pour eux lorsqu'il avoit porté Louis XIV à leur faire rendre tous les effets que l'armée Françoise leur avoit enlevés, Clement XI espéroit qu'ils n'entreroient plus à main armée dans ses Etats ; mais ils pénétrèrent de nouveau dans la Romagne, enlevant tout le bétail, pillant ouvertement tout ce qui se portoit aux marchés publics, chassant les habitans de leurs propres maisons, pour y établir eux-mêmes leurs domiciles. Il n'est pas croyable combien les hérétiques de leur armée commirent d'excès en cette occasion ;

profanant les Eglises par les plus énormes
1706. sacriléges : ils en enlevèrent tous les ornemens ; ils dépouillèrent les autels ; ils volèrent les calices ; ils brisèrent les tabernacles, & ce qu'on ne sçauroit rapporter sans horreur, ils violèrent les ciboires mêmes : ils s'en servirent, comme Balthasar, jusques dans leurs repas ; ils foulèrent aux pieds le corps adorable de Jesus-Christ ; & ils mirent encore le feu aux Eglises, pour faire l'aliment des flammes de tout ce qui n'avoit pu faire la matière de leurs rapines.

Si ces profanations étoient horribles, la vengeance en fut prompte & redoutable : la terre en trembla derechef dans toute l'Italie, & tous les élémens s'y confondirent. A la vérité Rome fut préservée de ces nouveaux tremblemens de terre ; & il est à présumer qu'elle devoit en grande partie cette grace signalée aux prières de son Pontife : mais les plus vives secousses se firent sentir aux environs de cette Capitale, d'où elles se répandirent jusqu'aux extrémités de la Pouille. Les Samnites & les Peuples voisins en reçurent des plaies que le temps n'auroit pas encore refermées, sans les secours qu'on leur envoya : la Ville de Sulmone dans le Royaume de Naples fut presque entièrement renversée ; la

plûpart de ſes habitans périrent miſérablement ſous les ruines, & la Cathédrale 1706.
fut ſi totalement abbatue, qu'il n'y reſta pas pierre ſur pierre.

C'étoit du côté de Ferrare & de Ravenne que s'étoient commis dans la Romagne tous les ſacriléges dont je viens de parler; ce fut là auſſi, comme à la ſource du mal, que le châtiment ſe montra plus terrible. De tous les fleuves voiſins, les eaux ſortant de leur lit, ſe répandirent au loin dans les campagnes. Le Pô, rompant ſes digues en pluſieurs endroits, inonda plus de trente ou quarante lieues de pays, renverſant les édifices, arrachant les arbres, emportant tous les fruits, & couvrant de vaſtes plaines, qui encore aujourd'hui ſont navigables comme elles le furent dès-lors. Par là, ceux qui auparavant avoient porté leur avidité juſqu'à voler ſur les autels, ne trouvèrent plus aux environs de leur camp un ſeul pouce de terre, où ils puſſent faire paître l'herbe à leurs chevaux. A ſon tour le débordement des eaux avoit dérobé tout à leurs yeux: le malheur n'en fut cependant que plus grand pour les habitans du pays. Indépendamment de cette immenſe étendue de terre, qui depuis a toujours été perdue pour eux, les troupes Alle-

mandes allèrent poser leurs quartiers
1706. d'hiver dans tous les lieux, qui par l'élévation de leur terrein, se trouvoient à couvert de l'inondation des eaux, & pour suppléer aux denrées qu'elle leur avoit enlevé, ils mirent tout le pays à contribution.

L'Italie n'en fut pas quitte pour tant de maux; ce n'étoit là encore que les fruits de l'hiver, & Dieu avoit résolu de lui enlever tous les fruits de l'été: vers le milieu du printemps il se mit dans la moisson une rouille qui la dévora. A Pesaro, à Orviette, à Bagnaïe, à Ancone, à Firentino, chez les Héoniques & chez les Volsques, il s'alluma des fiévres pestilentielles, qui enlevèrent en quelques endroits plus de la moitié des Habitans: les pluies tombèrent en quelques autres contrées de l'Italie, avec tant d'abondance, que les champs en furent ravagés, plusieurs édifices abattus, des terroirs entiers rendus semblables à des étangs: toutes les fontaines grossirent, & il s'en forma de nouvelles, qui firent les plus grands dégats. De toutes ces eaux, il naquit des essains de moucherons, qui par leurs piqueures étoient également insupportables aux hommes & aux bêtes. Enfin, l'air se corrompit, & il répandit de tous côtés

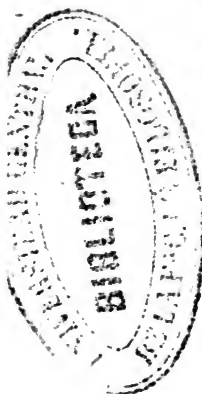
une contagion qui emporta beaucoup de monde. 1706.

Il n'en falloit pas tant pour briſer un cœur auſſi bien placé que celui de Clement XI : ſans s'arrêter néanmoins à gémir ſur de ſi grands deſaſtres, il ne ſongea qu'à y appliquer les remédes convenables ; la profanation des Egliſes l'affligeoit plus ſenſiblement que tout le reſte : auſſi eſt-ce ce qui attira d'abord toute ſon attention. Deux choſes lui paroiſſoient également néceſſaires à cet égard ; l'une, de rendre aux Autels ce qui leur avoit été enlevé ; l'autre, d'éloigner les troupes Allemandes de la Romagne, pour éviter qu'à l'avenir elles n'y commiſſent encore de ſemblables impiétés. Il ſe chargea volontiers du premier article, & il entreprit d'engager l'Empereur à lui accorder le ſecond.

Pour cet effet, il détacha d'auprès de ſa perſonne quelques-uns de ſes Camériers ſecrets, qu'il chargea de groſſes ſommes d'argent, avec ordre de rendre aux Egliſes l'équivalent de ce qui leur avoit été enlevé : tout y fut généralement rétabli à ſes dépens ; ils les pourvurent d'ornemens & de toute ſorte de vaſes ſacrés : ils laiſſèrent des fonds ſuffiſans pour réparer les dégats que les divers incendies y avoient cauſés : ils

allèrent ſelon ſes ordres, s'informer de
1707. porte en porte de la quantité & de la qualité des effets qui étoient devenus la proie du ſoldat, & ils ne rentrèrent dans Rome, qu'après avoir entièrement dédommagé toute une Province des pertes immenſes qu'elle avoit ſouffert.

Ce premier article exécuté, Clement XI entama le ſecond auprès de l'Empereur : il ſe plaignit à lui, de ce que contre ſa parole donnée, ſes troupes étoient venues ſe mettre en quartier d'hiver dans ſes Etats ; de ce qu'elles y levoient des impôts également injuſtes en eux-mêmes, & onéreux à ſes ſujets, & de ce qu'elles y avoient commis, à la ſuite de mille brigandages, des ſacriléges ſi exécrables, qu'on auroit horreur à les lire dans les ſiécles à venir. L'Empereur Joſeph avoit toujours ſur le cœur la légation que le Pape avoit adreſſée au Roi d'Eſpagne pour le complimenter ſur ſon arrivée : il répondit ſur la profanation des Egliſes, qu'il la déteſtoit auſſi vivement que lui ; mais que le crime en étoit tout entier à la multitude des ſoldats hérétiques qui ſervoient dans ſon armée, & dont on n'avoit pu contenir la fureur. Quant à l'irruption de ſes troupes dans les Domaines du ſaint Siége, il donna à entendre qu'il n'y trouvoit pas un grand mal.



Clement XI ne ſe rebuta point. Il lui expoſa une partie des bienfaits que la Maiſon d'Autriche avoit reçus des Papes, & ceux qu'elle avoit depuis peu reçus de lui-même; il lui rappella les ſecours que le ſaint Siége avoit peu d'années auparavant envoyés à ſon père l'Empereur Leopold, & les largeſſes qu'il lui avoit comme prodiguées dans ſa dernière guerre de Hongrie contre les Turcs; il le fit reſſouvenir auſſi des effets qui avoient été enlevés à ſon armée, & que Louis XIV avoit bien voulu lui rendre à ſa prière; enfin il le conjura de traiter le ſaint Siége, comme lui & ſon auguſte Maiſon en avoient toujours été traités. L'Empereur craignit que, s'il s'obſtinoit à laiſſer ſes troupes dans les Etats du St. Siége, pour les en chaſſer, le Pape ne fît une ligue avec tous les Princes d'Italie, & qu'il ne ſe jettât ouvertement dans le parti du Roi d'Eſpagne. Ni l'un ni l'autre n'auroient convenu à ſes intérêts. Il avoit beſoin du paſſage libre de ſes troupes dans tout l'Etat Eccléſiaſtique pour les envoyer à Naples, & il n'avoit pas beſoin qu'on lui aliénât des eſprits qui paroiſſoient aſſez diſpoſés d'eux-mêmes à ſecouer le joug de la domination Allemande. Par ces

1707.

considérations, il répondit au Pape
1707. qu'il falloit excuser dans ses Généraux la nécessité qui les avoit contraints d'entrer dans la Romagne pour y faire subsister son armée; il promit qu'à l'avenir ils seroient plus exacts à lui faire observer la discipline militaire, & qu'il la feroit bientôt sortir de ses domaines. Clement XI ne perdit pas de temps à profiter de ces premières dispositions de l'Empereur. Il dépêcha l'Abbé Riviera, homme d'esprit, aujourd'hui Cardinal, vers les Généraux Allemands qui étoient en Lombardie. Dans la situation où étoient les choses, on n'eut pas de peine à écouter ses propositions; on convint aisément de certaines conditions au moyen desquelles les Impériaux sortirent de la Romagne & du territoire même de Boulogne: ainsi de ce côté-là, après y avoir essuyé bien des disgraces, le Pape eut enfin lieu d'être content.

Les tremblemens de terre, la rouille qui s'étoit mise dans la moisson, les pluies & les maladies avoient causé de grands dommages; le Pape voulut y remédier: il dispensa les plus grosses sommes à ceux qui avoient été les plus mal traités; il en envoya en particulier une très-considérable à Sulmone, pour

aider à en rétablir la Cathédrale : mais remontant toujours à la véritable origine de tant de malheurs, il s'efforça sur tout de corriger les mœurs dépravées de notre siécle, & pour y réussir plus sûrement par le bon exemple des Ecclésiastiques, il s'appliqua tout entier à les réformer eux-mêmes. 1707.

Dès le précédent mois de Décembre, comme s'il eût eu une connoissance claire & distincte, mais anticipée de tous les malheurs que nous venons de déplorer, il avoit ordonné dans Rome une procession générale pour demander à Dieu la paix entre les Princes Chrétiens & la tranquillité de l'Italie. Cette cérémonie de piété s'étoit faite avec toute l'édification imaginable. Dans le Consistoire suivant il avoit exhorté les Cardinaux de s'employer dans toute sorte de bonnes œuvres, & de veiller sur la conduite de ceux qui leur étoient soumis. Dans le temps dont je parle il acheva ce qu'il avoit précédemment commencé.

Par tout où il trouva des Ecclésiastiques ou douteux ou suspects dans leurs mœurs, ou négligens dans leurs emplois, il les en chassa ignominieusement, sans leur laisser aucun espoir de les reprendre jamais ; il leur substitua

de bons Sujets; il publia des Edits
1707. pour faire obſerver les ſtatuts des différens Ordres religieux dans toute la rigueur de la Régle; il donna des Conſtitutions à ceux qui n'en avoient pas, tels étoient les Arméniens de l'Ordre de St. Antoine, établis à Veniſe & ailleurs; & pour aller attaquer le mal juſqu'en Allemagne d'où il étoit venu, il obligea généralement tous ceux des Religieux qui vivoient hors de leurs Monaſtères, & qui étoient en grand nombre, d'y rentrer dans un certain temps qu'il leur marquoit. Faute d'y avoir été par eux ſatisfait dans le temps preſcrit, il déclara que, ſans admettre aucune excuſe de quelque nature qu'elle pût être, non pas même celle de réſider dans les Palais des Princes, il les traiteroit & les puniroit comme des Apoſtats. Pour s'aſſurer de l'obſervance de cette Loi, il nomma des Commiſſaires auxquels il donna un plein pouvoir de la faire mettre en exécution. Cette Ordonnance fit des biens infinis, auſſi bien que celle qu'il preſcrivoit ſans diſtinction à tous Religieux, de marcher toujours avec un Compagnon, & de ne ſortir jamais ſeuls de leurs Couvents. Cette réforme ne lui parut pas moins néceſ-

ſaire en Eſpagne ; il l'y introduiſit : à
la vérité il y trouva d'abord de la 1707.
réſiſtance de la part de quelques Religieux indociles, & le Roi d'Eſpagne même parut pencher quelque temps à croire que de pareils ordres bleſſoient ſes propres droits dans ſon Royaume : mais à la première repréſentation que lui fit le Pape, ſans examiner autre choſe que le bon ordre public, il força les Réfractaires à ſe ſoumettre.

Pour avoir toujours à ſes côtes des Anachorétes dont la vie pénitente & crucifiée en notre Seigneur fût capable d'attirer ſes plus grandes miſéricordes, Clement XI fit venir à Rome des Solitaires de la Trappe ; il les établit dans ſon ancienne Abbaye de Cazamare, & il les y fonda en Prince qui ne vouloit pas que la durée des ſiécles pût jamais les en chaſſer. Pour cet effet, après avoir abondamment pourvu à leurs beſoins préſens, il leur unit cette même Abbaye, à laquelle il fit rendre tous les fonds que la ſucceſſion des temps en avoit démembrés ; de ce nombre étoit la célébre Egliſe de St. Dominique, Abbé, avec toutes ſes dépendances dans la plaine de Sorano. Il l'enrichit de magnifiques ornemens ; il y fit conſtruire un bel Autel de

marbre ; il y fit transporter avec pompe
1707. le Corps du Saint, qu'elle invoque comme son Patron, & il n'omit rien de tout ce qu'il jugea le plus propre à faire refleurir par-tout la piété. Il avoit coûtume de dire que c'étoit le plus grand moyen d'appaiser la colère de Dieu si justement irritée par nos péchés, & devenue si sensible par un si grand nombre de châtimens.

Après avoir ainsi obvié autant qu'il étoit en lui, aux tristes suites que pouvoient avoir tant de fâcheux accidents arrivés en Italie, il alla au-devant de celles qui pouvoient naturellement naître de quelques démarches faites en Allemagne & de quelques autres qui s'y méditoient actuellement. Le Duc d'Hanovre venoit de recevoir à la Diette de Ratisbonne le titre d'Electeur du St. Empire ; on le lui avoit conféré presque à la totalité des suffrages : comme il est de l'intérêt de la Religion de ne pas grossir le nombre des Electeurs Protestans, le Pape fut fâché d'une pareille résolution ; il s'en plaignit à l'Empereur, & il blâma extrêmement Lothaire, Archevêque, Electeur de Mayence, Prince & Chancelier du St. Empire, non seulement de ce qu'il ne s'y étoit pas opposé, mais encore

de ce qu'il y avoit concouru par son suffrage; il lui marqua que le St. Siége regarderoit toujours cette démarche comme nulle; il lui prescrivit expressément de lire son Décret dans la Diette même, & de l'insérer dans les actes de la Chancellerie de l'Empire. 1707.

Les Protestans profitèrent ainsi du besoin que l'Empereur avoit de leurs troupes. Pour en tirer le meilleur parti qu'ils pourroient en faveur de leur secte, les Luthériens le pressoient de leur rendre les Temples qu'on leur avoit autrefois enlevés en Silésie: ils prièrent Charles XII, Roi de Suede, dont l'Empereur redoutoit la puissance & la valeur, de joindre ses instances aux leurs. Le Monarque Suedois faisoit alors la guerre en Pologne: son voisinage inquiétoit extrêmement la Cour de Vienne, & il inspiroit en même temps une nouvelle ardeur aux Luthériens. A la vérité le Pape rendit inutiles tous les efforts qu'ils firent auprès de l'Empereur; mais il ne lui fut pas possible d'empêcher les succès qu'ils eurent sur le Roi Auguste. Les Ministres de ce Monarque venoient de conclure à Alt-Ranstad un Traité où, après avoir renouvellé en général certains articles de la paix de Westphalie, que le saint

Siége a toujours rejettés, on interdisoit
1707. en particulier aux Ecclésiastiques l'entrée dans la Saxe & la Lusace, avec défense aux Catholiques d'y bâtir jamais à l'avenir ni Eglises ni Monastères, & d'y établir ni Collèges ni Académies pour l'instruction ou l'éducation de la Jeunesse. On y dépouilloit de leurs bénéfices plusieurs sujets que le Pape même en avoit pourvus selon son droit, & on décernoit à la Puissance séculière le pouvoir de les conférer à d'autres. Il fallut du temps au Pape pour remédier à un si grand mal; mais à la fin il y réussit, comme on verra dans la suite.

Clement XI fut d'abord plus heureux contre les Protestans de la Hollande qui s'efforçoient d'arrêter les progrès que la Religion faisoit aux Indes. Depuis long-temps on avoit nommé un Archevêque à Cranganor. Sa présence y étoit d'autant plus nécessaire, qu'il y devoit gouverner une des plus grandes portions de l'Eglise qui soit aux Indes: mais c'étoit par cette raison là même que les Hollandois s'y opposoient plus fortement; & comme ils sont devenus extrêmement puissans en ce pays-là par les richesses de leur Commerce, ils avoient toujours réussi à l'empêcher d'y prendre possession de son Siége. Pierre

Roi

Roi de Portugal étoit mort depuis le mois de Décembre, & le St. Siége avoit perdu en lui un Monarque infiniment zélé pour la Religion. Clement XI en particulier regrettoit en lui un ami, dont il avoit fait les plus grands éloges en plein Consistoire, dès qu'il avoit appris la nouvelle de sa mort. Heureusement le Prince Royal Jean son fils, qui lui avoit succédé sur le Thrône, faisoit revivre ses vertus. Le Pape le pria d'agir auprès des Etats Généraux pour obtenir d'eux que l'Archevêque pût librement faire les fonctions de son ministère auprès d'un peuple qui le desiroit avec passion. Cependant il établit à Cranganor un Vicaire Apostolique, afin que le troupeau n'y fût pas totalement sans Pasteur; & tout lui réussit comme il l'avoit desiré. 1707.

Il n'en fut pas ainsi dans une autre partie de l'Inde & à la Chine, où il avoit depuis cinq ou six ans, comme nous avons dit en son lieu, envoyé Thomas Maillard de Tournon en qualité de Légat *à latere*. Ce fut dans les temps dont je parle que le Pape en reçut les premières nouvelles. Son Légat lui apprenoit qu'en passant aux Indes il avoit débarqué à Pontichery; qu'il y avoit séjourné quelques mois parmi

les Missionnaires ; que leur vie étoit
1707. extrêmement pénitente ; mais qu'il s'étoit glissé parmi eux quelques abus sur les cérémonies du Baptême en particulier, & qu'il y avoit apporté les remédes convenables. Les Missionnaires dont il parloit sont ceux qui arrosent de leurs sueurs & quelquefois de leur sang la nouvelle Eglise qu'ils ont établie dans les Royaumes de Maduré, de Meyssur, & de Carnate. A son départ de Pontichery le Légat leur laissa un Décret en vertu duquel il condamnoit certaines omissions qu'ils faisoient dans les cérémonies du Baptême, & quelques autres points qu'il ne croyoit pas moins importans. Il leur accorda néanmoins trois ans pour se pourvoir à Rome, s'ils le jugeoient à propos, *jusqu'à ce qu'il y eût été pourvu par le Pape même, ou de son autorité, par tel autre que le Pape commettroit.*

Plusieurs Missionnaires refusèrent d'abord d'exécuter le Décret ; ils avoient à leur tête l'Archevêque de Goa qui les animoit à s'y opposer de toutes leurs forces ; il regardoit les Ordonnances du Légat comme préjudiciables au bien de la Mission, & il agit avec une autorité qui ne lui convenoit pas. Il s'appelloit Augustin de l'Annoncia-

tion, c'étoit le nom de Religion qu'il avoit autrefois porté parmi ceux de son Ordre, & qu'il conservoit dans son Episcopat. Il en vint jusqu'à publier un Mandement, où il prétendoit annuller tout ce qu'avoit fait le Légat, & le dépouiller de l'autorité que Rome lui avoit donnée. Un Patriarche sur les lieux, n'auroit osé tant faire, même par provision, jusqu'à ce le Pape eût été duement éclairci. Les Missionnaires prirent un parti moins violent, quoique également improuvé du Pape: le Légat leur donnoit trois ans pour consulter le St. Siége; ils recoururent au Pape, & cependant la plûpart alloient leur train pendant ce temps-là. A la première nouvelle qu'en eut Clement XI, réprouvant la conduite des uns & des autres, il confirma dans tous ses points le Décret du Légat; il cassa le Mandement de l'Archevêque de Goa, & lui ordonna de se soumettre. Les Missionnaires obéirent: mais il ne parut jamais que l'Archevêque fût rentré dans son devoir. 1707.

Le Pape eut lieu d'être encore plus mécontent de ce qui venoit de se passer à la Chine. A la vérité son Légat lui marquoit qu'à son arrivée il y avoit reçu des honneurs au-dessus

de ceux qu'on a coûtume d'y rendre
1707. dans tout l'Empire aux Ambaſſadeurs des têtes couronnées; que l'Empereur lui avoit donné d'abord des marques de diſtinction dont on n'avoit point d'exemple juſqu'alors dans ce pays-là; & qu'il l'avoit même fait manger avec lui à ſa table; mais qu'il s'en falloit beaucoup que la ſuite eût répondu à de ſi heureux commencemens.

Pour être bien au fait de la diviſion qui régnoit entre le Légat & les Miſſionnaires de la Chine, il eſt néceſſaire d'en expoſer ici les principales cauſes. Depuis long-temps on ſe plaignoit qu'en permettant aux nouveaux Chrétiens l'uſage des cérémonies Chinoiſes auxquelles les Naturels du pays ſont extrêmement attachés, on introduiſoit des ſuperſtitions dans l'Egliſe. Les Chinois en obſervent à l'égard de *Confucius*, qu'ils regardent comme leur ancien Maître dans la République des Lettres, & ils en pratiquent auſſi à l'égard de leurs parens morts. Ces cérémonies ſont-elles purement civiles & politiques? ou ont-elles quelque choſe qui tienne d'un culte religieux? C'eſt ce qu'il importoit de ſçavoir pour les permettre, ſi elles ſont innocentes & purement civiles, ou pour les abolir

ſi la Religion y entre pour quelque choſe, & ſi elles ſont idolâtriques. La difficulté étoit de le découvrir à cauſe de la diverſité des ſentimens qui partageoit les Miſſionnaires. La controverſe rouloit de plus ſur quelques mots dont il importoit également de bien comprendre la ſignification, pour n'être pas expoſé au même danger de voir la ſuperſtition mêlée aux dogmes de la Foi. Celui de *Tien* ſignifie-t-il le Dieu du Ciel, ou ne ſignifie-t-il ſimplement que le Ciel matériel, non plus que celui de *Xeng-Ti*? Enfin pour exprimer véritablement le Dieu du Ciel ne faut-il point néceſſairement dire *Tien-chu*? Voilà en ſubſtance ce qui cauſoit dans l'Egliſe une des plus violentes guerres qu'on ait peut-être jamais vu entre les Catholiques. 1707.

Les conteſtations s'étoient allumées depuis plus d'un demi ſiécle; & les plaintes en avoient été portées à Rome dès le temps d'Urbain VIII; elles y avoient été diſcutées ſous Innocent X, Alexandre VII, Clement IX, Innocent XII, & au lieu d'avoir été calmées, l'aigreur des diſputes ſe trouvoit arrivée à un ſi haut point, qu'il n'étoit preſque pas poſſible qu'on portât l'animoſité plus loin. Pour y mettre fin, Clement XI

s'étoit déja déterminé dès l'année 1704
1707. à en retrancher l'occasion. Pour cet effet, de l'avis des Cardinaux qu'il avoit consultés, il avoit rendu un Décret par lequel il proscrivoit les cérémonies Chinoises à l'occasion desquelles il s'étoit élevé tant de troubles ; & rejettant les mots de *Tien* & *Xeng-Ti*, il déclaroit que pour exprimer le vrai Dieu, il falloit se servir de celui de *Tien-chu*. Il avoit pourtant pris le parti de ne publier ce Décret en Europe qu'après que son Légat l'auroit communiqué à l'Empereur de la Chine, espérant par une conduite si pleine de ménagement pour lui, que ce Prince continueroit sa protection à l'Eglise dans toute l'étendue de son Empire.

Par les nouvelles qu'il reçut de son Légat, il apprit qu'il n'avoit osé publier son Décret, de peur d'irriter l'Empereur; mais qu'il lui en avoit donné connoissance, aussi bien qu'aux Missionnaires; qu'ensuite il s'étoit retiré à Nankin, où il avoit publié le 15 Janvier 1707 un Mandement, par lequel il interdisoit aux nouveaux Chrétiens l'usage des cérémonies Chinoises en l'honneur de *Confucius* & de leurs Ancêtres, condamnant pareillement les mots de *Tien* ou de *Kim-Tien* pour signifier Dieu, &

que de ſon côté l'Empereur avoit porté un Edit, par lequel il étoit enjoint à 1707.
tous les Prêtres étrangers qui voudroient continuer leur ſéjour à la Chine, de venir prendre de lui des Lettres-Patentes, qui leur en accordaſſent la permiſſion, & à tous ceux qui y manqueroient, de ſortir de ſes Etats. Pour pouvoir obtenir les Lettres-Patentes, il falloit qu'en ſa préſence on s'expliquât de vive voix & par écrit ſur ce qu'on penſoit ſoi-même touchant les cérémonies Chinoiſes, & à moins qu'on ne les déclarât compatibles avec notre ſainte Religion, les Lettres-Patentes étoient refuſées.

Quelques-uns aimèrent mieux ſortir de la Chine que de faire une pareille déclaration ; les autres tant Evêques que Religieux de différens Ordres appellèrent au Pape du Mandement de ſon Légat, & prirent des Lettres-Patentes de l'Empereur. L'Edit du Prince fut porté à Nankin & ſignifié au Légat, afin qu'il eût à s'y conformer comme les autres : mais le Légat refuſa conſtamment de le ſouſcrire, & il écrivit les Lettres les plus fortes aux Miſſionnaires qui étoient à Pekin auprès de l'Empereur, pour les porter à ſuivre ſon exemple & à exécuter ſon Mandement.

Quand le Pape en eut connoiſſance, ſans
1707. s'arrêter à l'appel interjetté devant lui, il approuva le Mandement de ſon Légat; il lui envoya nombre d'Eccléſiaſtiques pour le ſoulager dans ſes travaux; & il ſe montra ſi ſatisfait des mouvemens de ſon zéle, qu'il le fit Cardinal.

L'Empereur au contraire, offenſé du Mandement du Légat, & du refus qu'il avoit fait d'acquieſcer à ſon Edit, ne le regarda plus que comme un eſprit prévenu qu'il falloit éloigner de ſa Cour. On trouva le moyen de l'attirer à Macao, où, plus éloigné encore de la Capitale qu'il ne l'étoit à Nankin, il vivroit plus tranquille juſqu'à ce que l'agitation des eſprits fût entiérement calmée; mais ce fut juſtement dans ce même lieu, où on lui avoit fait eſpérer le plus de repos, qu'il eut le plus à ſouffrir; c'étoit en effet tout ce qui pouvoit lui arriver de plus deſavantageux.

Les Portugais dominent dans Macao. Je ne ſçais ſur quel fondement ils croyoient que lorſque le Légat étoit à Pekin il avoit intenté contre eux une accuſation capitale auprès de l'Empereur, & qu'il lui avoit même préſenté un Mémoire qui, s'il avoit été fondé, ne tendoit pas à moins qu'à les faire chaſſer de la Chine, & à ruiner Macao.

Soit

Soit que ce ne fût qu'un ſimple ſoupçon 1707.
qu'ils euſſent conçu de lui, ſoit que des rapports auxquels ils avoient ajoûté foi y euſſent donné lieu, ils ne ſongèrent qu'à s'en venger, & ſon arrivée à Macao leur donna occaſion de lui faire éprouver les effets de leur reſſentiment. Dès qu'il fut entré dans la maiſon qu'il avoit louée, on lui fit entendre qu'il y avoit des ordres de l'Empereur de le garder à vue, & de ne pas permettre qu'il retournât en Europe ſans ſon conſentement. Sous ce prétexte, après lui avoir ſignifié de la part du Vice-Roi de Goa, de l'Archevêque de la même Ville & de l'Evêque de Macao, une défenſe expreſſe d'exercer aucun acte de Juriſdiction en qualité de Viſiteur Apoſtolique, ou de Légat *à latere* dans tous les lieux du Portugal, les Portugais poſtèrent des Gardes autour de ſa maiſon pour obſerver toutes ſes démarches; ils défendirent à ceux de ſa ſuite d'aller par la Ville ſans être accompagnés de quelques Chinois qu'ils avoient prépoſés pour veiller ſur leur conduite. Ils publièrent une Ordonnance, en vertu de laquelle il étoit défendu à tous les Habitans, de quelque caractère ou condition qu'ils fuſſent,

1707. d'avoir aucun commerce direct ni indirect avec le Légat.

Telle étoit sa déplorable situation lorsqu'il reçut à Macao la nouvelle & les marques, que le Pape lui avoit envoyées de son Cardinalat : mais le changement arrivé dans sa personne par l'éminente dignité qu'il venoit de recevoir, ne fit rien changer dans les mauvais procédés qu'on tenoit à son égard : au contraire on lui imputa le dessein d'avoir cherché à s'évader, & on en prit occasion de le faire garder encore plus étroitement. Un des Mandarins de l'Empereur se joignit ouvertement aux Portugais, pour lui faire un crime de ce prétendu projet, d'avoir voulu quitter les terres de l'Empire sans la permission du Souverain. On multiplia les Gardes qu'on lui avoit donnés, & on en vint jusqu'à punir comme rebelles aux ordres du Commandant ceux qui avoient quelque commerce avec lui. Ce qu'il y avoit en tout cela de plus triste, c'est qu'il ne paroissoit pas qu'on eût jamais envie de le relâcher.

Il est naturel de penser quelle fut la surprise de Clement XI lorsqu'il apprit toutes ces affligeantes nouvelles; mais il n'est peut-être pas possible d'imaginer

combien amère & combien profonde fut la douleur qu'il en conçut. Cent 1707.
objets à la fois se présentoient à lui tous plus desagréables les uns que les autres. Les disputes sur la Religion plus aigries qu'auparavant, l'Empereur irrité, plusieurs Missionnaires bannis, les autres opposés à son Légat, son Légat lui-même, à qui il avoit fait traverser tant de mers, & qu'il avoit décoré de tant de marques d'honneur, traité avec tant de mépris, enfermé dans une espéce de prison, & par dessus tout cela encore si éloigné de tout secours, qu'il falloit des années pour lui en procurer. Toutes ces idées réunies sous un même coup d'œil, produisirent dans Clement XI une confusion de pensées & un serrement de cœur qui paroissoient par l'excès de sa douleur lui avoir ôté tout autre sentiment. Il regarda comme un miracle qu'une si florissante Mission pût encore se conserver au milieu de tant de traverses. Il est vrai que naturellement elle avoit dû périr par la violente tempête dont elle étoit agitée. Il se rassuroit néanmoins sur le penchant que l'Empereur de la Chine témoignoit toujours pour la Religion Catholique ; il espéra que cette même inclination pour la Foi

orthodoxe le porteroit quelque jour à
1707. adoucir la rigueur de ſon Edit : il y étoit même d'autant plus fondé, que ce Monarque venoit de lui écrire les Lettres les plus pleines d'amitié, & de les accompagner de préſens. Sa principale confiance étoit en Dieu, & ſon eſpérance ne fut pas vaine.

Mais par rapport à ſon Légat, il croyoit n'être jamais aſſez à temps de le ſecourir. Il uſa donc de toute la diligence poſſible pour informer le Roi de Portugal de tout ce qui ſe paſſoit à Macao. Il lui expoſa dans toutes ſes circonſtances le procédé de ſes Miniſtres ; il lui en demanda une juſtice éclatante, & il le conjura d'envoyer ſans délai les ordres les plus preſſans pour remettre le Légat en liberté. Le Roi de Portugal eut de la peine à croire tout ce que le Pape lui en écrivoit ; il répondit qu'il ne croyoit pas ſes Miniſtres capables de donner dans de pareils excès ; il promit de ne pas perdre un moment à leur faire ſçavoir ſes intentions, & il aſſura le Pape qu'il pouvoit pleinement ſe tranquilliſer ſur les ordres qu'il alloit faire expédier.

Pour ne pas interrompre un article ſi intéreſſant, & qui fit alors tant de bruit, j'en vais expoſer ici toute la ſuite.

Le Pape ayant appris que ceux des Evêques & des Miſſionnaires, qui avoient refuſé de ſe ſoumetre au Mandement du Légat & à ſon propre Décret, cherchoient à éluder ſa déciſion par des interprétations qui lui étoient peu favorables, résolut de trancher une bonne fois toutes les diſputes: ils avoient prétendu que ſon Décret n'étoit pas *abſolu*, mais qu'il étoit ſimplement *conditionnel*; c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit pas abſolument condamné les cérémonies Chinoiſes, comme étant ſuperſtitieuſes; mais qu'il les avoit proſcrites, au cas ſeulement que la ſuperſtition y fût mêlée. Pour couper pied à tout, le Pape déclara qu'il prétendoit *que ſon Décret fût inébranlablement & inviolablement obſervé par tous les Catholiques, ſans que qui que ce ſoit pût s'en diſpenſer, ſous quelque couleur ou quelque prétexte que ce pût être.* Il ſoumettoit aux mêmes peines qui avoient été portées par ſon Légat tous ceux qui y contreviendroient, ſans qu'aucune ſorte d'appel pût les y ſouſtraire. Il leur envoya des régles de conduite, auxquelles il leur ordonna de ſe conformer pour agir tous d'une manière uniforme, & ſauver par ce concert la Religion que leur diviſion avoit miſe en péril. Il défendit 1707.

qu'en France & ailleurs on n'écrivît plus
1707. rien de part & d'autre ſur les Rits de la Chine, ſans avoir auparavant ſoumis ſes Ecrits au ſaint Siége, & il annonça que le ſaint Siége ne les laiſſeroit jamais paroître s'ils n'étoient entiérement conformes à ſes Décrets. Enfin pour qu'on n'en pût prétendre cauſe d'ignorance, il fit écrire par Banchiery, Aſſeſſeur du St. Office, aux Généraux des Dominicains, des Auguſtins, des Franciſcains & des Jéſuites, qu'ils euſſent à faire ſçavoir de ſa part à leurs Religieux à la Chine, que ſon intention étoit qu'ils ſe ſoumiſſent au Mandement de ſon Légat & à la teneur de ſon Décret.

Ce fut le 11 d'Octobre que ces Lettres de l'Aſſeſſeur du St. Office leur furent rendues à Rome. Le même jour le Général des Jéſuites ſe rendit au Palais du Pape, accompagné des Aſſiſtans & des Procureurs d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Eſpagne, de Portugal, & demanda d'être admis avec eux à l'audience de Sa Sainteté. Le Pape les fit tous introduire à ſes pieds ; là leur Général, Michel-Ange Tamburini, lui proteſta au nom de toute ſa Compagnie & à la face de l'Egliſe univerſelle, que tous ceux de ſon Ordre demeureroient

parfaitement ſoumis juſqu'au dernier
ſoupir de leur vie, tant au Décret que 1707.
Sa Sainteté avoit porté le 20 Novembre
1704 ſur les cérémonies Chinoiſes,
qu'à celui qu'elle venoit de rendre
dans la préſente année 1710 ſur le
même ſujet; qu'ils obſerveroient toujours à la lettre leſdits Décrets, ſelon
l'eſprit & la teneur de la Lettre qu'elle
venoit ce jour-là même de lui faire
écrire par ſon Aſſeſſeur du St. Office,
c'eſt-à-dire ſans aucune contradiction
ou tergiverſation, & ſans aucun délai
de leur part, rejettant d'eſprit & de cœur
toute couleur & tout prétexte d'éluder
en aucune manière leur entière exécution. Il ajoûta que ſi parmi ſes inférieurs
il s'en trouvoit jamais quelqu'un qui
penſât, qui parlât, ou qui agît d'une
façon oppoſée à ſa préſente déclaration,
il le regardoit dès à préſent comme un
réfractaire, & qu'il le puniroit comme on punit les infracteurs de la Loi.
Le Général des Jéſuites fit plus: il demanda au Pape qu'il lui fût permis de
faire imprimer ſa proteſtation, conçue
toujours dans les mêmes termes,
afin que le public fût inſtruit de la
promptitude & de toute l'étendue
de leur ſoumiſſion. Le Pape y conſentit avec grand plaiſir, & la Dé-

claration fut imprimée dans Rome
1707. même.

Avec de telles dispositions dans ceux qui, parmi tous les Etrangers, avoient à la Chine le plus de crédit auprès de l'Empereur, & au moyen des ordres que le Roi de Portugal envoyoit à Macao, le Pape se flata que le Cardinal de Tournon pourroit rétablir le calme dans toutes les Eglises de cet Empire, le plus vaste de l'Univers. Mais dès-lors le Cardinal de Tournon n'étoit plus; il étoit mort à Macao depuis plus de trois mois. Le chagrin n'avoit pas peu contribué à abbréger ses jours; il mourut âgé de quarante-deux ans le 8 de Juin, qui, cette année-là 1710, étoit le jour de la Pentecôte. Sentant sa dernière heure approcher, il donna aux pauvres par testament le peu d'effets & d'argent monnoyé qui pouvoit lui rester entre les mains; il légua à ses parens la seule image & le Crucifix qui étoient à son Oratoire; il institua sa Légataire universelle la Mission de la Chine, à laquelle il laissa tous ses biens. Ensuite s'étant fait porter dans sa Chapelle, il y entendit la Messe; il y communia par forme de viatique, & ayant été rapporté dans sa chambre, il y reçut l'Extrême-Onction; peu de

temps après ils expira. Dès que le Pape apprit la nouvelle de ſa mort, il aſſembla ſon Conſiſtoire, où il fit, en préſence des Cardinaux, l'éloge de ſes vertus; il lui ordonna enſuite un magnifique ſervice qui fut fait dans ſa propre Chapelle, & il voulut qu'on y prononçât ſon Oraiſon funébre. 1707.

Dans le temps que la Religion couroit un ſi grand danger à la Chine, & que le Cardinal de Tournon étoit à peine ſorti de Nankin pour ſe rendre à Macao, Dieu donna au Pape les plus heureux préſages de la voir bientôt refleurir dans ce même Empire où elle eſſuyoit actuellement tant de traverſe. Au moment qu'on s'y ſeroit le moins attendu de la part d'un Prince Schiſmatique, le Czar de Moſcovie, Pierre le Grand, envoya à Rome un Ambaſſadeur; c'étoit le Duc Boris-Witz Kourakin, homme d'une grande dextérité dans les affaires politiques. Son entrée dans cette Capitale au plus fort de l'hiver, après un voyage ſi long & ſi difficile dans une ſi rude ſaiſon, donna beaucoup à raiſonner à tous les Princes d'Italie. Peut-être en effet étoit-il chargé de quelque grand projet pour pacifier les troubles de l'Europe, qui auroit infailliblement réuſſi, ſi, comme

on le lui proposoit, le Roi de Suede
1707. avoit fait marcher ses troupes sur les bords du Rhin. Mais le principal objet de son Ambassade rouloit sur les affaires de la Religion.

Le Czar n'étoit pas éloigné d'embrasser la Foi Catholique : mais il faisoit dépendre sa conversion de certaines conditions qui ne marquoient encore en lui que des vues humaines. Cependant il fit dire au Pape qu'il avoit formé le dessein de permettre à ses Sujets dans toute l'étendue de ses Etats l'exercice libre & public de la Religion Catholique; qu'il avoit déja accordé aux Capucins la liberté de s'établir dans sa Capitale; qu'il y appelloit des Jésuites pour leur confier en divers Collèges l'instruction de la Jeunesse, & que le passage seroit desormais ouvert dans les lieux de son Empire à tous ceux des Missionnaires qui, de toutes les parties de l'Europe, voudroient se rendre par terre à la Chine & aux Indes pour y prêcher l'Evangile. La joie qu'en eut Clement XI ne contribua pas peu à tempérer la douleur que lui avoient causée les nouvelles de la Chine. Il attendit de la grace des motifs plus épurés pour la conversion de ce Prince : cependant il adora les

disſpoſitions de la Providence qui lui pré- 1707.
ſentoit une reſſource pour réparer tant de
pertes, & qui loin de vouloir permettre
qu'on chaſſât de la Chine tous les Ou-
vriers Evangéliques, ouvroit aux autres
une nouvelle porte pour y entrer.

Cette ſolemnelle Ambaſſade fut im-
médiatement après ſuivie d'une autre
qui ne lui donna pas moins de conſo-
lation; c'étoit Auguſte premier, Roi
de Pologne, qui lui envoyoit le Baron
de Schenk, pour l'éclaircir ſur le traité
d'Alt-Ranſtad, qui lui avoit cauſé tant
de peine : ce Monarque avoit conçu
que Clement XI en auroit eu les plus
grandes inquiétudes, par rapport à ce
qui y avoit été ſtipulé ſur quelques
points de Religion; & il ne vouloit,
ni lui laiſſer ſoupçonner qu'il y eût eu
de ſa faute, ni auſſi lui laiſſer ignorer
la détermination entière où il étoit de
corriger tout ce qu'il y avoit eu de
défectueux, à la première occaſion qu'il
en auroit. Il lui fit donc ſçavoir qu'au
moment même qu'il avoit eu une pre-
mière connoiſſance d'Alt-Ranſtad, il
avoit parfaitement ſenti combien la
Religion auroit à ſouffrir de certaines
conditions qu'on y avoit inſérées, &
qu'il n'auroit jamais eu garde de les
admettre, s'il avoit été en ſon pouvoir

de les rejetter. Le Baron de Schenk
1707. lui apprit de ſa part que c'étoit ſes propres Miniſtres qui avoient tout fait à ſon inſçu ; que dans le temps de leurs intrigues, ils lui en avoient caché toute la marche ; qu'il n'en avoit été inſtruit que lorſqu'il ne lui étoit plus poſſible d'y remédier ; & que pour les punir de leur perfidie, il étoit réſolu de les deſtituer de leurs emplois, de les faire reſſerrer dans d'étroites priſons, & de leur faire rendre raiſon de leur conduite : c'eſt en effet ce qu'il exécuta dans la ſuite. Pour donner encore plus de poids à ſon diſcours, l'Ambaſſadeur remit dans les mains du Pape la minute d'un Manifeſte que le Roi ſon Maître avoit deſſein de répandre, & qu'il répandit effectivement en ſon temps dans toutes les Cours de l'Europe ; il y parloit du Traité d'Alt-Ranſtad, comme d'un acte extorqué par ſurpriſe, accepté par contrainte, & préjudiciable à la Religion. Ces aſſurances firent d'autant plus de plaiſir à Clement XI, qu'elles lui donnoient lieu d'eſpérer, que ſelon ſa promeſſe, le Roi Auguſte feroit élever le Prince Electoral de Saxe, ſon fils aîné, dans la Foi orthodoxe.

Dès que ce Monarque eut appris par le retour du Baron de Schenk, com-

bien le Pape étoit content de ſes ſentimens, il réſolut de faire éclater ſa foi par les plus grandes marques d'attachement à la Religion Catholique. Ce Prince ſe trouvoit alors à Dreſde dans ſes Etats de Saxe : tout joignant ſon Palais, il y avoit un Théatre, le plus grand peut-être qui fût en Europe. Il en fit une Egliſe, qu'il conſacra à l'uſage des Catholiques ; quelque vaſte que le vaiſſeau fût par lui-même, il y joignit quelques maiſons voiſines, pour la commodité de ceux qui en feroient le ſervice : après y avoir fait dreſſer pluſieurs Autels, qu'il enrichit des plus précieux ornemens, il travailla lui-même aux magnifiques peintures dont il l'embellit, & il n'omit rien pour en faire un des plus beaux morceaux que nous ayons en ce genre. 1707.

L'ouvrage fini & porté à ſa dernière perfection, le Cardinal de Saxe en fit lui-même la conſécration, & il ouvrit la cérémonie, avec le plus pompeux appareil qu'il lui fut poſſible d'imaginer : à la face des Luthériens, dont tout le pays étoit infecté, il y célébra la ſolemnité de la Pâque ; il y officia pluſieurs fois pontificalement, donnant les Sacremens du Baptême & de la Confirmation aux enfans, & diſtribuant

la Communion aux adultes. Pour rendre perpétuel le culte journalier que le Roi Auguſte vouloit qu'on y rendît à Dieu, il fonda ſix places pour autant de Prêtres, & ſix autres pour autant de Clercs, qu'il attacha à cette Egliſe; il établit auſſi des Chantres & des Muſiciens pour y faire l'Office divin avec toute la décence convenable, & pour leur ſubſiſtance, il affecta cinq mille écus d'or, d'un revenu annuel, qui n'a jamais ſouffert la moindre diminution. Ouvrant enſuite une plus grande carrière à ſon zéle, il donna une liberté entière à tous les Saxons d'embraſſer la Foi Catholique; il défendit à ſes Magiſtrats de s'immiſcer dans les affaires de Religion, & de juger des conteſtations qui ſe trouveroient uniquement de ſon Reſſort. L'Héréſiarque Luther avoit autrefois fait brûler à Wittemberg le Livre qui traite des droits du ſaint Siége: pour le remettre en honneur dans ſes Etats, l'Electeur ordonna qu'on le lût tous les ans dans les Ecoles publiques, & qu'on le ſuivît dans tous ſes points: il eſt aiſé de concevoir la joie qu'en eut Clement XI, & le gré qu'il en témoigna au Roi Auguſte.

1707.

Ailleurs il eut quelques maux à gué-

rir. Dans le Royaume de Naples, les Espagnols avoient usurpé quelques droits qui blessoient le pouvoir & l'autorité des Ecclésiastiques: Clement XI s'adressa au Duc d'Escalona, qui y commandoit pour Philippe V, en qualité de Vice-Roi; & par son moyen il fit rentrer les usurpateurs dans les bornes de leur devoir. En Savoye, il s'étoit glissé quelques abus contre les immunités de l'Eglise; dans le Parmesan & le Plaisantin, qui relèvent du saint Siége, les Allemands forçoient les Prêtres mêmes d'aller recueillir les provisions qui se faisoient pour leur armée: après en avoir inutilement porté ses plaintes à l'Empereur & au Duc de Savoye, le Pape condamna de pareilles entreprises; il publia en plein Consistoire la censure qu'il en avoit portée, & il les fit cesser. L'Archevêque d'Embrun, Charles de Genlis, prétendoit soustraire à toute Jurisdiction immédiate du Pape, la partie de son Diocèse qui est dans la Savoye, quoique le saint Siége y eût toujours eu des prérogatives particulières: il s'éleva contre les Ordonnances que le Nonce de Turin y avoit publiées; il s'immisça dans le Gouvernement particulier du Diocèse de Nice; il s'avisa de relever

1707.

de leurs cenſures ceux que Rome y
1707. avoit aſſujettis, & même de les abſoudre, comme on dit, *ad cautelam*, quoique ce droit appartînt viſiblement au Pape ſeul : enfin il en étoit venu juſqu'à porter pardevant les Magiſtrats du Piémont des affaires qui reſſortiſſoient uniquement de la Puiſſance ſpirituelle. Par un ſeul Bref, que Clement XI lui écrivit, il lui déſilla les yeux ſur l'injuſtice de ſes prétentions, & il l'engagea de s'en déſiſter.

Le Roi d'Eſpagne avoit réſolu d'envoyer en France ceux des principaux de ſes ſujets qui étoient accuſés de brouiller dans ſon Royaume, avec prière à Louis XIV de les faire enfermer dans des Citadelles, pour leur ôter tout moyen de remuer même de loin : de ce nombre étoient Guzman, Patriarche des Indes ; Salas, Evêque de Barcelone ; Sandoual, Evêque de Segovie ; Frias, membre du Tribunal de l'Inquiſition, & pluſieurs autres perſonnes conſtituées dans les dignités eccléſiaſtiques. Sans s'oppoſer au juſte deſſein que le Roi d'Eſpagne avoit de prendre toutes ſes ſuretés à leur égard, pour prévenir de plus grands troubles dans ſes Etats, le Pape lui repréſenta que les loix de l'Egliſe pourroient ſe trouver bleſſées

de

de leur détention ; mais il s'offrit de les attirer chez lui à Avignon, de 1707.
répondre de leurs perſonnes, de leur abandonner cependant toute la Ville pour priſon, & de laiſſer agir le cours de la Juſtice, pour les juger ſelon les régles canoniques. Philippe V s'en montra ſi ſatisfait, qu'il les lui envoya dans le Comtat, & qu'il lui laiſſa le ſoin d'approfondir leur cauſe. Le Pape diſcuta dans la dernière rigueur les ſujets de plainte qu'on avoit intentés contre eux ; il les fit jouir cependant de leurs revenus, qu'on avoit tous ſequeſtrés. Guzman mourut à Avignon ; l'Evêque de Segovie y demeura cinq ans, après leſquels il retourna dans ſon Evêché : Salas fut fait Cardinal, & alla mourir à Rome. Parmi ceux qui reſtoient, pluſieurs furent renvoyés abſous, & les autres furent punis ſur le Jugement du Pape même, d'une manière proportionnée aux fautes qu'ils avoient commiſes : par ce moyen la révolte fut châtiée, & la Juriſdiction de l'Egliſe préſervée de toute atteinte.

Le Pape porta ſon attention juſques ſur ceux des Prêtres Eſpagnols, qu'on s'étoit contenté de bannir de leur Patrie, ſans leur ôter ailleurs la liberté ; il voulut ſçavoir quels étoient parmi

ceux-là les téméraires qui s'étoient
1707. ſoulevés contre leur Monarque, & les imprudens, qui par pure inconſidération & ſans aucun mauvais deſſein, avoient donné lieu à leur exil. A la vérité il convint qu'il avoit été de la ſageſſe du Prince, d'écarter les uns & les autres, & qu'il y auroit eu du danger de les rappeller en Eſpagne, juſqu'à ce que les troubles y fuſſent entièrement appaiſés ; mais il demanda qu'on mît quelque différence entre les plus & les moins coupables : & comme ils avoient tous également perdu leurs revenus, il obtint qu'on les fît toucher dans le lieu de leur banniſſement, à ceux qui ſe trouvoient ſimplement accuſés de n'avoir pas été aſſez circonſpects dans leurs diſcours. Il obtint pareillement qu'on uſât de quelque indulgence envers ceux des Prêtres qu'on avoit pour les mêmes raiſons ſurchargés d'impôts dans les Royaumes d'Aragon & de Valence, où la rébellion étoit plus déclarée ; il contint dans le devoir l'Archevêque de Sarragoſſe, qui avoit entrepris de la fomenter : en vue de l'y contraindre, il lui donna deux mois pour réparer le mal qu'il avoit fait dans une Lettre où il prêchoit la révolte au Clergé, & où il enſeignoit contre l'Etat des maximes

que la Religion a toujours réprouvées; & faute d'y avoir été par lui pleinement satisfait, il déclara qu'il alloit agir contre lui selon toute la rigueur des Canons. L'Archevêque obéit, & le Roi d'Espagne se sentit si obligé de cette attention du Pape à contenir les Prêtres de son Royaume, dans la fidélité qu'ils lui devoient, qu'il lui promit de lui en donner dans toutes les occasions des marques de sa reconnoissance. Tant d'équité dans le Pape lui avoit gagné le cœur des Rois de France & d'Espagne: l'un & l'autre lui écrivirent, qu'il venoit de naître à Madrid un Prince des Asturies; à cette nouvelle, Clement XI y envoya Augustin Pallavicini, pour complimenter Philippe V sur la naissance de son fils, & pour lui présenter les langes. 1707.

Les Ministres Protestans assemblés à Ausbourg, venoient de répandre un Ecrit imprimé en Latin & en Allemand, où on lisoit les propositions suivantes: *Qu'entre la Confession d'Ausbourg & la Religion Catholique, il n'y a aucune différence notable, & qu'on peut se sauver dans l'une comme dans l'autre; ainsi décidé à l'occasion de quelque précédent mariage, d'un certain Roi Catholique, avec une Princesse de la Religion*

Evangélique. Ce mariage précédent
1707. n'étoit qu'une pure ſuppoſition de la part des Miniſtres Proteſtans, pour ne pas donner à entendre qu'ils rendoient leur avis ſur un mariage important qui alloit ſe contracter, & ſur lequel ils avoient été conſultés. La Princeſſe dont ils parloient, étoit Eliſabeth Chriſtine, Princeſſe de Wolfenbutel, fille du Duc de Brunſwik & de Lunebourg, promiſe à Charles, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Léopold, & frère de l'Empereur Joſeph.

Le public ne s'arrêta qu'à l'aveu formel que faiſoient les Miniſtres Proteſtans, qu'on peut ſe ſauver dans la Religion Catholique, pour en inférer qu'elle eſt donc au moins la plus sûre, puiſqu'on convient également de part & d'autre qu'on peut s'y ſauver ; mais Clement XI alla plus loin : la Princeſſe lui avoit écrit, pour lui apprendre ſa ſoumiſſion à l'Egliſe, & pour le reconnoître comme ſon Chef dans la Religion ſur la terre. Le Pape voulut qu'elle s'expliquât nettement ſur l'autre membre de la propoſition des Miniſtres Proteſtans ; & il lui fit dire qu'elle eût à reconnoître qu'on ne peut pas ſe ſauver dans la Confeſſion d'Auſbourg, ou qu'elle n'auroit de lui aucune réponſe :

elle le fit avec cette sincérité, qui ne s'est jamais démentie en elle, *& qui en fait encore aujourd'hui une des plus dignes & des plus vertueuses Princesses qui aient régné dans l'Empire.* * Elle s'acquitta de ce devoir, en abjurant toutes ses erreurs dans la Métropole de Mayence, entre les mains de l'Archevêque, Electeur de ce nom, en présence de la principale Noblesse d'Allemagne, & de tout un grand peuple qui y étoit accouru de toutes parts : la formule de son abjuration ayant été ensuite enregistrée, on l'envoya à Rome, dans la forme la plus authentique, par un exprès qui avoit ordre de courir jour & nuit. Le Pape lui répondit alors dans toute l'effusion de son cœur, & on lui sçut un gré infini d'avoir usé de tant de précaution.

1707.

* Elle est morte.

La Hongrie lui donna lieu d'exercer pareillement son zéle en faveur de la Religion. Depuis long-temps on sentoit qu'il s'y formoit un parti de factieux, qui ne cherchoient qu'à secouer le joug : ils y avoient déja excité quelques émotions populaires que l'Empereur avoit réprimées ; mais reprenant de nouvelles forces & devenus plus audacieux par leur nombre, ils avoient formé une sédition ouverte, & l'avoient rendue

presque générale. Dans leur fureur ils
1707. ne connoissoient rien de sacré : après s'être tumultuairement soulevés contre la Majesté du Thrône, ils violoient publiquement la sainteté des Eglises : non contens d'en saisir les revenus, ils disposoient de ses domaines, pour subvenir aux frais de la guerre qu'ils projettoient de soûtenir contre leur propre Souverain. La guerre d'Espagne & d'Italie qui occupoit toutes les troupes de l'Empire au Midi de l'Europe, leur inspiroit encore plus d'audace du côté du Nord ; ils en vinrent jusqu'à publier des Ordonnances, où de leur chef ils disposoient également des droits de l'Empereur & de ceux du Pape : on parloit déja hautement de se donner parmi eux un nouveau Roi, & on assuroit que le Clergé y alloit bientôt procéder à la tête de tous les ordres du Royaume.

Les Hongrois ont toujours eu une déférence singulière pour le saint Siége : St. Etienne, premier du nom, mit autrefois toute la Hongrie sous la protection de Saint Pierre. L'Empereur ne l'ignoroit pas ; il recourut au Pape, le priant d'interposer toute son autorité sur son Clergé, pour tâcher par son moyen d'arrêter les progrès du soulevement,

& d'éteindre les diſſenſions. Le Pape en écrivit aux Archevêques & Evêques, 1707.
aux Abbés & autres revêtus de quelque dignité eccléſiaſtique, blâmant ceux d'entr'eux qui avoient part à la révolte, leur défendant d'aſſiſter à aucune Aſſemblée qui pût fomenter la cabale, & les menaçant de tout le poids des cenſures, s'ils perſiſtoient à fomenter un ſi odieux complot. Ce qu'on avoit ſouvent vu autrefois, qu'au ſeul nom du Pape les diviſions inteſtines avoient entièrement ceſſé en Hongrie, on le vit encore alors. Dès que le Cardinal de Saxe Zeitz, Evêque de Raab, & Primat du Royaume, eut communiqué aux Eccléſiaſtiques les Lettres de Clement XI, ils les reçurent avec tant de reſpect, que le Primat lui marqua qu'il n'étoit pas poſſible de porter la vénération plus loin. L'exemple du Clergé du premier Ordre entraîna généralement tous les autres Ordres de l'Etat: les Ordonnances ſéditieuſes qu'on avoit publiées, furent révoquées, les eſprits reprirent leur aſſiéte naturelle, & on n'eut plus de ſoulevement à craindre. L'Empereur reſſentit le ſervice que le Pape venoit de lui rendre, ou du moins il en profita; mais il ne lui envoya que des plaintes, comme ſi en aſſoupiſſant les

troubles de Hongrie, le Pape y eût affecté la Souveraineté.

1707. Ce Monarque ſigna peu après un Traité avec le Roi de Suéde, où l'on enlevoit plus d'une centaine d'Egliſes aux Catholiques, particulièrement dans la Siléſie : on les donna toutes aux Proteſtans. Pour adoucir cependant un ſi violent article de la convention, il y fut inſéré qu'il ſeroit libre aux Catholiques d'annoncer l'Evangile aux peuples qui ne l'avoient pas encore reçu, & de conſtruire en Siléſie de nouvelles Egliſes, pour remplacer celles qui leur étoient enlevées : le Pape affligé d'un accord ſi préjudiciable à la Religion, écrivit aux Egliſes intéreſſées.

L'Empereur averti des mouvemens que ſe donnoit le Pape pour empêcher l'exécution du Traité & de la diſpoſition où étoient ſes Sujets Catholiques, de périr mille fois plutôt que d'y acquieſcer, n'eut pas de peine à concevoir, que dès que les troupes du Roi de Suéde ſe ſeroient éloignées, les Catholiques rentreroient à force ouverte dans tous les poſtes qu'on leur avoit ravis: il écrivit au Pape de ſa propre main, que ce qu'il avoit accordé aux Luthériens, étoient des conceſſions forcées; qu'il avoit été contraint de plier ſous la volonté

volonté du Monarque Suédois ; mais qu'il eſpéroit fortement ſe relever un 1707. jour de la tache qu'il venoit de faire à ſa propre gloire, en ſignant, quoiqu'à regret & malgré lui, des conditions ſi peu convenables. Clement XI ne fit pas difficulté de lui répondre que parmi les articles du Traité *il n'y en avoit point dont on eût moins paru vouloir prendre la défenſe, que l'étoient ceux qui concernoient la Religion Catholique.*

L'Empereur le ſentoit parfaitement ; mais il n'avoit pu faire autrement : d'ailleurs il nourriſſoit une eſpéce d'averſion contre le Pape, depuis le moment qu'il l'avoit cru porté d'inclination pour les intérêts du Roi d'Eſpagne. Son éloignement pour lui devenoit chaque jour plus marqué ; en mille occaſions il lui refuſa ce qu'il croyoit pouvoir ne pas lui accorder, & dans les choſes mêmes qu'il lui accorda, ou il uſoit de tant de lenteur, ou il paroiſſoit le faire ſi mal volontiers, qu'on s'appercevoit aiſément qu'il ne ſe rendoit qu'avec une extrême répugnance : c'eſt ce qui parut à l'occaſion d'un Collége qu'on venoit d'établir à Lintz, pour y élever de jeunes Orientaux, qui en retournant dans leur pays, puſſent y répandre la foi qu'ils auroient comme ſucée en Allemagne.

Le Pape avoit extrêmement à cœur cet
1708. établissement : il y avoit même contribué par ses largesses ; mais pour lui donner sa dernière perfection, l'Empereur auroit pu sans beaucoup de frais couronner la bonne œuvre. Clement XI le lui demanda souvent, & c'étoit toujours sans succès : à la fin l'Empereur se rendit, mais en Prince, qui montroit assez qu'il ne cédoit qu'à la seule importunité.

Clement XI ne se rebuta point ; pourvu que le bien se fît, il ne faisoit pas même attention à la manière peu obligeante pour lui dont il se faisoit. Le Conseil du Brabant favorisoit ouvertement le Jansénisme : sur l'avis que lui en donna l'Archevêque de Malines, le Pape pria l'Empereur de vouloir bien réprimer une pareille licence dans ses Magistrats séculiers, & leur apprendre qu'en matière de foi, ils n'ont d'autre parti à prendre que celui de se soumettre. Le Duc d'Hanovre se trouvoit alors à Hildesheim, Ville de l'Electorat de Mayence : dans la vue de favoriser en ce pays-là ceux de sa secte, il forma le dessein de leur en acquerir l'Eglise capitale : la conjoncture lui sembla favorable pour y réussir. Il sçavoit que l'Empereur avoit besoin d'argent pour l'entretien de ses armées, & il n'ignoroit

pas non plus le refroidiſſement ſenſible, qui depuis quelque temps ſur tout, ſe 1708.
faiſoit remarquer en lui par rapport à Clement XI; il offrit de lui prêter une ſomme conſidérable pour la ſubſiſtance de ſes troupes, à condition qu'on lui donneroit en gage les droits & les revenus de l'Evêché d'Hildesheim, ſauf à l'Empereur de les reprendre, en reſtituant la même ſomme qui lui auroit été prêtée, lorſqu'il en auroit les moyens. Au premier avis qu'en eut le Pape, il traverſa ce projet de toutes ſes forces, & il réuſſit à le faire échouer.

Les Princes Proteſtans ne ſe rebutèrent pas non plus: voulant profiter des circonſtances du temps où l'Empereur avoit beſoin de leurs ſecours, ils firent les derniers efforts en faveur de leur ſecte. Le Roi de Pruſſe demanda qu'il fût permis à ſon Réſident à Cologne, de faire dans ſa maiſon, pour lui & pour tous ceux de ſa ſuite, le libre exercice de la Religion Luthérienne: le Pape s'y oppoſa comme à une nouveauté, dont les ſuites pouvoient avoir de dangereuſes conſéquences pour toute la Weſtphalie; & le Sénat, de concert avec les Conſuls de la Ville, le refuſèrent ſur l'oppoſition du Pape. Le Roi de Pruſſe en fut ſi piqué, qu'il menaça de s'en

venger ſur les Catholiques de ſes Etats.
1708. Clement XI intéreſſa en leur faveur pluſieurs Princes d'Allemagne, qui à leur tour menacèrent le Roi de Pruſſe d'uſer de repréſailles contre ceux des Luthériens qui étoient leurs ſujets. Celui-ci ſentit que la partie ne ſeroit pas égale, & il changea de batterie : au lieu des menaces qu'il avoit d'abord employées, il uſa de careſſes, eſpérant qu'il fléchiroit par la douceur les Magiſtrats de Cologne, qu'il n'avoit pu réduire par la crainte; mais tout étant inutile, il demanda qu'au moins on mît cette affaire en arbitrage, & qu'on en laiſſât la déciſion à des gens ſages, qui de part & d'autre ſeroient choiſis par les deux partis. L'Evêque de Munſter n'y trouvoit aucun inconvénient : le Pape au contraire étoit perſuadé que ce n'étoit que différer le péril, & non pas l'écarter. Buſſi ſon Nonce dans la baſſe Allemagne, s'éleva hautement contre la condeſcendance de l'Evêque de Munſter, & la taxa de lâcheté. Le Sénat de Cologne avoit déja accepté la voie de l'arbitrage : le Pape en repréſenta à l'Empereur toutes les conſéquences, & l'Empereur caſſa la convention qu'on avoit paſſée.

La jeuneſſe de Cologne fit un coup

de main qui convainquit le Roi de
Pruſſe, que ſon projet n'étoit nullement 1708.
du goût des habitans : malgré le refus
du Sénat & des Conſuls, ſon Réſident
n'avoit pas laiſſé de faire conſtruire dans
l'intérieur de ſa maiſon une Chapelle,
où les Miniſtres de ſa ſecte faiſoient les
exercices de leur Religion, & où ils
prêchoient de temps en temps aux Partiſans de leurs erreurs. Le Magiſtrat
content d'en avoir refuſé la permiſſion,
fermoit les yeux ſur cette voie de fait :
la jeuneſſe indignée d'une ſi dangereuſe
nouveauté, s'atroupe avec quelque eſpéce
de fureur, va droit à la maiſon du Réſident, dans le temps que le Prêtre Luthérien y étoit en exercice, en force
l'entrée, & diſſipe tous ceux qui s'y
étoient aſſemblés. Le Réſident fit d'abord quelque réſiſtance, au péril même
de ſa vie ; mais contraint de céder à
la multitude, il ne ſongea plus à s'expoſer à un pareil danger. Pour s'en
venger, les troupes Pruſſiennes que le
Roi leur Maître tenoit en Italie au ſervice de l'Empereur, cherchèrent envain
à déſoler les Etats du Pape : on les contint dans le devoir. Clement XI appréhendoit bien plus que l'Archevêché de
Cologne n'en ſouffrît ; ſa crainte étoit
d'autant plus fondée, que Clement,

Prince de Bavière, qui en étoit Archevêque & Electeur, se trouvoit absent
1708. de son Diocèse, & que les malheurs de la guerre ne lui permettoient pas d'y rentrer. Pour y suppléer, le Pape enjoignit à son Nonce d'en parcourir toutes les Eglises, & d'aller voir par lui-même si les Luthériens n'y commettoient point quelque dégat : par ce moyen tout fut tranquille de ce côté là.

Mais comme les Hérétiques sont extrêmement remuans, ceux qui étoient cachés en France, en Flandres & en Hollande, cherchèrent à étendre par adresse à peu près les mêmes erreurs, mais déguisées, que ceux d'Allemagne n'avoient pu répandre par la force de l'autorité & du crédit. Depuis quelques années ils s'efforçoient de donner la vogue à un pernicieux Livre que le Père Quênel de l'Oratoire avoit enfanté, & qui étoit intitulé : *le nouveau Testament en françois, avec des Réfléxions morales sur chaque Verset*; ou bien, *Abrégé de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Epitres de Saint Paul, des Epitres Canoniques & de l'Apocalypse*; ou, *Pensées Chrétiennes sur le Texte de ces Livres sacrés*. Dès que cet Ouvrage de ténébres eut paru au grand jour de la lumière, on avoit

découvert tout le venin. Un Docteur de la maison & société de Sorbonne, nommé Fromageau, en avoit extrait cent quatre-vingt dix-neuf propositions, qu'il démontroit être *erronées, fausses & dignes de réprobation*. Humbert de Précipien, Archevêque de Malines, en avoit choisi plusieurs dans le même Livre de Quênel, qu'il avoit déférées au saint Siége, comme *erronées, schismatiques & hérétiques*. Un Ecrivain François avoit publié un petit volume, dont la première partie faisoit voir que dans ses *Réfléxions Morales* l'Auteur étoit un vrai *séditieux*, & dont la seconde prouvoit avec la même évidence qu'il étoit *hérétique*. Foresta de Colongue, Evêque d'Apt, les avoit déja frapées dans un Mandement public de toutes les censures de l'Eglise: tout récemment on venoit de répandre en Italie sur ce même sujet plusieurs *Parallèles*, où l'on faisoit comme toucher au doigt, que plusieurs propositions du Livre de Quênel étoient absolument les mêmes, qui depuis longtemps avoient été condamnées par les Décrets des Conciles & des Souverains Pontifes dans Jean Hus, Jean Calvin, Martin Luther, Michel Baïus, Cornelius Jansenius, Evêque d'Ypres, & quelques autres. Enfin, le cri public des

1708.

Théologiens s'étant joint à tant de
1708. dénominations, Clement XI porta un Décret au mois de Juin, par lequel il condamnoit ledit Livre de Quênel, comme *contenant une doctrine & des propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déja condamnées; & respirant manifestement l'héréśie de Jansénius.* Ce Décret du Pape ne fut pourtant pas reçu en France, à cause de certaines clauses qui s'y trouvoient opposées à nos maximes.

Dans les Duchés de Bergues & de Juliers l'héréśie faisoit encore de plus grands ravages : peu d'années auparavant on avoit formé à Dusseldorp un Conseil qu'on appelloit le *Conseil Ecclésiastique*, quoiqu'il fût pour la plûpart composé de séculiers, & auquel on avoit donné, comme aux Rois d'Angleterre, toute l'autorité d'une véritable suprématie dans l'Eglise. On s'y étoit publiquement arrogé la connoissance & la décision des choses les plus sacrées dans la Religion; on y dominoit sur toutes les Communautés religieuses, sur tous les biens & revenus ecclésiastiques, sur la visite des Eglises, sur la conduite des Prêtres & des Clercs, sur les principes & régles des mœurs : il étoit défendu à tout

Eccléſiaſtique de porter leurs cauſes pardevant les Juges d'Egliſe. On s'y 1708.
étoit établi ſur les Evêques mêmes, uſurpant leur Juriſdiction, caſſant leurs Mandemens de doctrine, & diſpenſant toutes les graces dont eux ſeuls pouvoient légitimement diſpoſer : le mal ſe faiſoit ſur tout ſentir dans les Diocèſes de Cologne & de Liége, où il s'étoit répandu avec une facilité étonnante. A la vérité Clement XI vint à bout de détruire, au moins en grande partie, les différens abus qui s'étoient introduits dans les Duchés de Bergues & de Juliers; mais ce ne fut que peu à peu, & il lui fallut des années pour remédier à tant de maux. Il aſſoupit encore une nouvelle perſécution qui s'élevoit dans la Grande Bretagne contre les Catholiques : c'étoit à l'occaſion d'une deſcente que Jacques III, connu ſous le nom de Prétendant, avoit voulu tenter en Ecoſſe, où il avoit ſes intelligences, & qui avoit échoué par une maladie qui lui ſurvint au moment de ſon embarquement. Anne ſa ſœur, Reine d'Angleterre, en conçut du reſſentiment : elle commençoit à ſévir contre les Catholiques ; mais par les ſoins de Clement XI, elle prit le parti de diſſimuler, & la perſécution ceſſa;

Si la consolation du Pape fut grande en
1708. cette occasion, ce fut aussi la seule que Dieu lui ménagea pour long-temps de la part des Princes de la terre; & elle dut lui servir de contre-poids pour se soutenir dans les traverses que nous avons présentement à raconter.

La première inquiétude qu'il eut par rapport aux affaires d'Italie, ne fut qu'une fausse alarme que toutes les Cours de l'Europe partagèrent avec lui. Il se répandit un bruit, que pour profiter des divisions qui régnoient entre les Princes Chrétiens, Achmet III faisoit équipper deux puissantes flottes. Chacun se crut menacé dans tous ses ports, tant sur la Mer Adriatique que sur la Méditerranée : le Grand-Maître de Malthe sur tout, Raymond de Perellos, n'omit rien pour se mettre en état de défense; le Pape lui envoya ses Galères; il lui procura outre cela les secours de soldats, d'armes & de munitions de toute espéce que lui donnèrent divers Princes. La condition étoit que, si au lieu d'aller tomber sur l'Isle de Malthe, les Turcs faisoient quelque entreprise sur l'Italie, le Grand-Maître viendroit à son secours avec toutes ses forces. Du côté de la Mer Adriatique on usoit par-tout des mêmes précautions. Les

Venitiens faisoient les plus grands préparatifs : pour les aider à y subvenir, le Pape leur accorda le pouvoir de lever les décimes sur tous les revenus ecclésiastiques ; lui-même fit réparer les fortifications de toutes les Citadelles qui régnent le long de la Côte, & il y mit de bonnes garnisons. Mais encore une fois ce ne fut qu'une fausse alarme, & ce n'étoit pas de chez les Infidéles que devoit partir l'orage qui étoit prêt à fondre sur lui : c'étoit à la Cour de Vienne que se formoit contre ses Etats une tempête d'autant plus sensible qu'il avoit moins lieu de s'y attendre, & d'autant plus violente qu'elle fut poussée à l'excès ; elle dut même être d'autant plus affligeante pour lui, qu'on eut plus de soin de la couvrir d'abord de toutes les apparences & de tous les dehors de l'amitié.

1708.

Le Comte de Daun, Vice-Roi de Naples pour l'Empereur, qui depuis peu s'en étoit rendu maître, demanda au Pape la permission de faire passer quelque Cavalerie sur ses terres. Il souhaita en particulier que le passage lui fût libre par la Marche - d'Ancone & la Romagne pour aller de Naples dans la Lombardie : il l'assura que les Cavaliers n'excéderoient pas le nombre

de deux mille ; qu'ils ne se détourne-
1708. roient point de la route qui leur auroit été marquée, & qu'ils n'y feroient aucun dégat. Au reste il lui protesta que l'Empereur n'auroit pas même songé à lui demander cette grace, s'il ne se fût trouvé extrêmement pressé de faire conduire dans le Milanois, par la voie la plus courte, grand nombre de prisonniers de considération, qu'on ne pouvoit sans péril tenir plus long-temps à Gaëtte, & qu'on ne pouvoit non plus conduire en sureté que sous une telle escorte.

La demande ne laissa pas de paroître extrêmement dure au Pape, à raison des circonstances. Les Pays qui dans l'Etat Ecclésiastique bordent la Mer Adriatique ne sont nullement propres pour le logement des gens de Cavalerie ; c'est cependant la route qu'on lui demandoit par ses Etats. On étoit alors au commencement du printemps. Il s'en falloit beaucoup que le foin & les avoines de la saison fussent encore dans leur parfaite maturité ; les campagnes d'ailleurs n'en sont pas extrêmement pourvues : les moissonner avant le temps c'étoit causer une perte considérable aux propriétaires. Le Pape n'avoit pas oublié les dommages infinis que les

troupes Allemandes y avoient fait les
années précédentes, ſur tout dans la 1708.
Romagne. Les Peuples de cette Province n'avoient nullement beſoin de ſe trouver de nouveau expoſés à leurs brigandages ; & quelques promeſſes qu'on fit d'empêcher dans l'occaſion préſente de ſemblables dégats, il y avoit toujours lieu de les appréhender de la part d'une nation que les Généraux même n'avoient pu juſques-là, ou voulu contenir dans le devoir. Clement XI fit faire toutes ces conſidérations au Comte de Daun. Cependant pour marquer à l'Empereur combien il vouloit mériter ſon amitié, & combien même il s'en croyoit digne par ſon empreſſement à lui faire plaiſir toutes les fois que les occaſions s'en préſentoient ; non ſeulement il accorda le paſſage qu'on lui demandoit, mais encore il donna ſes ordres pour que ſes propres Miniſtres fiſſent trouver ſur la route généralement tout ce qui étoit néceſſaire pour la marche de deux mille Cavaliers. On convint amiablement de la ſomme que les Allemands donneroient pour payer les frais de leur paſſage, & le Vice-Roi ſe déclara très-ſatisfait.

Clement XI croyoit avoir, par une démarche ſi généreuſe, mérité les

actions de grace de l'Empereur & de
1708. l'Archiduc, lorsqu'il apprit que par l'ordre de ce dernier on avoit publié à Naples & à Milan un Edit portant défense à qui que ce fût de ces deux Nations, même aux Marchands, de faire passer aucunes espéces d'or ou d'argent dans les Etats du Pape. Peu de jours après on en publia un second au nom encore de l'Archiduc, par lequel il étoit ordonné de saisir les revenus de tous les Ecclésiastiques qui, ayant des Bénéfices dans le Milanois & dans le Royaume de Naples, n'y faisoient pas actuellement leur résidence, & de les tenir sequestrés jusqu'à nouvel ordre. C'étoit en grande partie s'emparer des revenus des Cardinaux & de la Prélature Romaine. Enfin, après avoir établi des Economes pour les recueillir annuellement, & en rendre compte à l'Archiduc, ce Prince défendit que dans toute l'étendue des possessions qu'il avoit en Italie on eût le moindre égard pour tous les rescripts de Rome qu'on y pourroit recevoir sur ce sujet.

Sur de telles nouvelles le Pape ne pouvoit revenir de son étonnement, & il n'étoit pas le seul. Quand ses Ministres en demandèrent la raison au Cardinal Grimani, qui étoit chargé des affaires de l'Empereur auprès du St. Siége, il leur

dit confidemment que c'étoit pour user de représailles envers le Pape de ce que quand l'Archiducheſſe avoit traverſé l'Italie pour aller joindre le Prince ſon époux à Barcelone, Sa Sainteté ne lui avoit pas envoyé un Légat ſur ſa route pour la complimenter comme Reine d'Eſpagne. Ce qu'il y avoit en cela de plus incompréhenſible, c'eſt que quand le Pape s'étoit mis en devoir de députer vers cette Princeſſe, ç'avoit été ce même Cardinal Grimani qui l'avoit détourné de ce deſſein par les demandes peu convenables qu'il lui fit à ce ſujet, & par l'aſſurance qu'il lui donna qu'il valoit mieux ne faire rien du tout. Le Pape n'avoit pas même encore expreſſément reconnu Philippe V pour Roi d'Eſpagne, quoiqu'il fût en poſſeſſion de ſon Royaume, & le Cardinal Grimani vouloit qu'il reconnût pour Reine d'Eſpagne l'Archiducheſſe qui n'y avoit pas encore mis le pied. C'étoit ſur cela que le Cardinal Grimani l'avoit aſſuré qu'il valoit mieux ne lui adreſſer aucune Légation, & que la Cour de Vienne, loin de le trouver mauvais, lui en ſçauroit encore plus de gré. Clement XI fit un Ecrit, où il expoſoit les raiſons qu'il avoit eues, comme Père commun des Fidéles, de

1708.

ne pas ſe déclarer pour l'un des deux
1708. Princes plutôt que pour l'autre ; de leur offrir cependant ſa médiation, comme il avoit fait pour tâcher de terminer leurs différens à l'amiable ; &, n'ayant pu y réuſſir, d'attendre les événemens pour reconnoître celui des deux à qui la Couronne d'Eſpagne demeureroit. Ses raiſons furent extrêmement goûtées par les Cours de Vienne & de Madrid où on les envoya. Mais on commença à découvrir que Clement XI nourriſſoit à Rome une vipère dans ſon ſein dans la perſonne même du Cardinal Grimani. C'étoit lui en effet qui, par un de ces motifs qu'on ne ſçauroit comprendre, avoit indiſpoſé l'Empereur contre le Pape, & qui abuſoit de ſa faveur auprès de ce Monarque pour nourrir l'averſion qu'il lui avoit lui-même inſpirée. On en conſerve à Rome dans les Archives du St. Siége, des monumens qui, quelque jour ſans doute, étonneront la poſtérité ; mais que la prudence tient encore ſecrets, pour ne pas rouvrir des plaies que la proximité des temps pourroit renouveller. Tout ce qu'on en peut dire pour le préſent, c'eſt qu'à Rome même les gens de la ſuite du Cardinal Grimani ſe trouvèrent engagés dans certaines menées ſecrettes, & qu'en public

public ils commettoient tant de desordres, que, pour veiller de plus près sur toute leur conduite, le Pape se vit obligé de faire poser à une certaine distance du Palais du Cardinal Grimani un Corps-de-garde qui eût l'œil nuit & jour sur tout ce qui s'y passoit. 1708.

Cette mine une fois éventée, on ne sera peut-être plus surpris des grands sujets de mécontentement que l'Empereur donna au Pape ou du moins on ne le sera plus tant qu'on auroit dû l'être, si l'on en eût toujours ignoré la source. Il n'est pas convenable en effet que l'Empereur & l'Archiduc son frère fussent allés si loin, s'ils n'avoient eu quelqu'un à leurs côtés, qui, après avoir soufflé le feu de la discorde, se faisoit un intérêt de le fomenter. Ces deux Princes ont non seulement toujours été pleins de Religion, mais encore il a été peu de Monarques qui en ayent eu plus qu'eux. Celui des deux qui est mort depuis si peu d'années, étoit Charles VI, doué de tant & de si belles qualités, qu'il étoit respecté des Etrangers & chéri de ses Sujets. Mais les Souverains sont à plaindre de ne pouvoir tout voir par eux-mêmes, & souvent aussi on leur attribue des démarches dont leurs

Miniſtres ſont ſeuls reſponſables.

1707. Quoi qu'il en ſoit de l'origine d'un pareil mécontentement de la part de l'Empereur, il éclata bientôt par les plus rudes coups. Celles de ſes troupes qui devoient aller de Naples dans la Lombardie, traverſèrent les Etats du Pape, ſous la conduite d'Alexandre, Comte de Bonneval : mais après être ſorties de la Romagne, elles y rentrèrent comme en pays ennemi, ſans pourtant avoir déclaré la guerre au Pape. Elles ſe ſaiſirent de Commachio, Place forte qui appartient au ſaint Siége; elles y établirent une nombreuſe Garniſon, arborèrent l'étendard de l'Empire; &, s'y logeant comme dans une fortereſſe qu'elles auroient priſe de bonne guerre, dès le lendemain elles voulurent courir la campagne, pour piller aux environs tout ce qui ſe ſeroit trouvé à leur portée. Mais le Cardinal Caſoni, Légat dans Ferrare, en ayant été averti, & ayant fait venir à la hâte quelques troupes qu'il tenoit à ſon voiſinage, leur donna la chaſſe & les repouſſa juſques dans leur fort.

Au comble de la douleur, le Pape écrivit à l'Empereur, « qu'il n'étoit pas » convenable qu'on eût ainſi abuſé de » ſon propre nom pour commettre une

» action qui étoit également opposée à
» l'équité & à la raison, au respect qui 1708.
» est dû au saint Siége, aux droits &
» aux privilèges de l'Eglise, aux loix
» divines & humaines, au glorieux
» titre de protecteur & de défenseur
» de l'Eglise, que ses Prédécesseurs
» s'étoient toujours fait un honneur
» de porter. Il lui marqua qu'il étoit
» bien éloigné de lui attribuer une
» pareille démarche, & qu'il étoit con-
» vaincu qu'elle partoit uniquement des
» mauvais conseils de ceux qui pou-
» voient avoir quelque intérêt à semer
» le trouble; mais aussi il le conjuroit
» de réfléchir qu'ils venoient d'impri-
» mer une tache à sa gloire, & de s'en
» laver aux yeux de toute l'Eglise éton-
» née, en ordonnant à ses troupes
» d'évacuer Commachio & de sortir de
» ses Etats.

Le Pape n'en étoit pas encore là où il pensoit. L'Empereur ne songea d'abord qu'à l'amuser pour détourner son attention, & l'empêcher de prévenir les nouveaux coups qu'il lui préparoit. D'abord il répondit qu'il feroit de son mieux pour lui donner une satisfaction entière: ensuite, se trouvant pressé de tenir sa parole, il ne donna que des promesses vagues & ambiguës, dont

on pouvoit également inférer le pour
1708. & le contre. Enfin forcé de s'expliquer, il déclara « que Commachio avec toutes » ſes dépendances appartenoit à ſon » Empire ; que Clement VIII n'avoit » pu légitimement l'acheter de la mai- » ſon d'Eſte, à laquelle les Empereurs » l'avoient autrefois donné avec pouvoir » de le racheter eux-mêmes ; que ſes » prédéceſſeurs pouvoient avoir vu ſans » envie une Ville riche & un pays ſi » gras dans les mains des Papes ; mais » qu'aujourd'hui cette place devenant » néceſſaire pour ſes affaires d'Italie, il » prétendoit uſer de ſon ancien droit » de la reprendre, & la garder après » l'avoir repriſe.

En conſequence il ordonna que les Habitans de Commachio & de tout ſon territoire euſſent à lui prêter ſerment de fidélité comme à leur ſeul & légitime Souverain. Pour empêcher que le Pape ne le réprît, il fit défiler vingt-deux mille hommes du côté de Boulogne & de Ferrare. C'étoit-là que ſes troupes avoient commis peu d'années auparavant de ſi grands dégats. Les Hérétiques dont elles étoient encore en partie compoſées, y renouvellèrent tous les mêmes ſacrilèges dont ils s'y étoient déja noircis ; & de concert avec eux

les Soldats Catholiques y exercèrent les mêmes brigandages dont ils avoient 1708. ci-devant infesté tout le pays. Les Généraux y publioient aussi librement leurs Ordonnances, que s'ils en avoient fait la plus légitime conquête. Ils exigeoient les plus fortes contributions ; ils établissoient des impôts dont nul n'étoit exempt ; riches & pauvres, Prêtres & séculiers, tous y étoient sans distinction également assujettis. La somme dont on étoit convenu pour le passage de deux mille hommes de Cavalerie, ne fut jamais payée, quoique ce corps de troupes eût été considérablement augmenté, contre la parole expresse qui avoit été donnée qu'on n'en grossiroit pas le nombre. On arrêta les Courriers qui étoient chargés des dépêches du Pape, & on les intercepta : la foi publique fut universellement & constamment violée sur ce point. On emprisonna diverses personnes de considération & quelques autres consacrées aux Autels, parce qu'elles se montroient inviolablement attachées à leur légitime Souverain. Plus on employoit de prières & de bons offices pour engager les Auteurs de tant de troubles à relâcher quelque chose de leur excessive & injuste rigidité, plus ils se portoient à de violens excès.

Les Soldats Hérétiques, devenus plus
1708. audacieux par la tolérance des Chefs, prêchoient eux-mêmes leurs faux dogmes, & faiſoient publiquement les exercices de leur ſecte. Le Pape, les Prêtres, les Religieux, les Saints mêmes qui ſont dans le ſéjour de la gloire n'étoient pas à l'abri de leurs imprécations. En quelques endroits ils pillèrent les Egliſes, ils déchirèrent les images, ils violèrent les reliques, ils profanèrent les vaſes ſacrés, ils foulèrent aux pieds le Corps adorable de Jeſus-Chriſt; & ce qui ne doit pas moins étonner, c'eſt que ſous des Généraux Catholiques perſonne ne ſongeât à venger ni même à arrêter de ſi horribles impiétés.

Le Pape eut beau demander qu'au moins par reſpect pour Dieu même on mît fin à une ſi étrange licence. N'y pouvant réuſſir ni par remontrances ni par prières, & ne pouvant non plus ſe réſoudre à ſouffrir que chez lui-même il ſe commît de ſi grandes abominations; pour en arrêter le cours, à la ſollicitation même de tout le ſacré Collège & de pluſieurs Princes d'Italie, malgré l'extrême répugnance qu'il y avoit, il prit le parti de lever aſſez de troupes pour en former une armée. Ses revenus ſe trouvant alors épuiſés par

ſes abondantes charités, & les taxes
qu'il ſe vit obligé d'impoſer ſur ſes 1708.
Sujets ne pouvant être levées auſſi promptement que l'état préſent de ſes affaires le demandoit, pour y ſuppléer il prit au Château Saint Ange cinq cens mille écus d'or du tréſor que Sixte V y dépoſa autrefois, pour s'en ſervir dans de pareilles extrémités. Il fit vingt mille hommes tant Cavalerie qu'Infanterie, tous pris du ſeul Etat Eccléſiaſtique; il en leva trois mille dans le Comtat d'Avignon; il en ſoudoya environ cinq mille autres que lui envoyèrent les Suiſſes des Cantons Catholiques. Ceux des Princes & Seigneurs Romains qui poſſédoient de grands fiefs dans ſes Etats, & ceux qui par zéle pour ſon ſervice voulurent en cette occaſion lui marquer leur attachement, ſe taxèrent eux-mêmes à lui fournir, chacun ſelon ſes forces, un certain nombre de ſoldats. Il s'en trouva qui lui préſentèrent des Compagnies entières toutes équipées d'armes & d'habits. Le Pape fit venir du canon, des vivres, des munitions de guerre, & ſon armée ſe trouva en état de prévenir les nouvelles hoſtilités dont il étoit menacé. Pluſieurs Grands de ſon Etat fondirent leur vaiſſelle pour lui donner des ſecours

d'argent qui le mirent en ſituation de
1708. payer largement ſes troupes, & de les payer même avec cette exactitude & cette ponctualité qui eſt particulière aux Romains. Les flottes d'Angleterre & de Hollande, qui, pour aider les deſſeins de l'Empereur du côté de Naples, parcouroient la Méditerranée, ſe montroient quelquefois ſur les côtes de la Campagne de Rome. Dans la crainte de quelque deſcente, le Pape renforça les garniſons de Civita-vecchia & de Neptune ; il fit auſſi garder les avenues de ſes Etats du côté du Royaume de Naples. Enfin il n'omit rien de tout ce qui pouvoit dépendre de ſa vigilance pour ſe mettre hors d'inſulte de tous côtés.

L'événement fit voir que ſes précautions n'avoient pas été inutiles. Les Allemands ne gardoient plus aucunes meſures du côté de la Romagne & de l'Umbrie. Ils avoient fait venir de nouvelles troupes aux environs de Commachio, d'où elles ſe répandoient juſques dans la Marche-d'Ancone, pillant les Bourgs & les Villages, enlevant tous les grains, impoſant par tout de groſſes contributions. Le Pape y envoya ſon armée qui eut mis bientôt fin à de pareilles dépradations. Elle commença par ôter aux Impériaux tous

les

les bateaux qu'ils avoient ſur le Pô, & dont ils ſe ſervoient pour tranſporter à Commachio les vivres & les denrées qu'ils enlevoient à ſes Sujets. Elle établit ſes quartiers dans de bons poſtes, & elle forma divers détachemens dont tout le ſoin étoit de battre la campagne & de harceler les maraudeurs. Il y eut ſouvent de petits chocs où l'avantage fut toujours à peu près égal de part & d'autre. Cependant comme ces fréquentes eſcarmouches ne laiſſoient pas d'affoiblir peu à peu les Allemands; qu'ils craignirent, qu'à la fin l'armée du Pape n'agît offenſivement; qu'elle ne fît une entrepriſe ſur Commachio; & que, par le preſſant beſoin qu'ils avoient de leurs troupes à Naples & à Milan, il ne leur fût pas poſſible de renforcer celles qui s'affoibliroient chaque jour du côté de la Romagne, ils ſe cantonnèrent ſous Commachio, & ne s'expoſèrent plus à eſſuyer de nouvelles pertes. C'étoit là tout ce que le Pape avoit prétendu.

1708.

Le chagrin de la Cour de Vienne n'en devint que plus grand. On y publia un Edit dans lequel on déclaroit que les Duchés de Parme & de Plaiſance relèvent de l'Empire. On agit en même temps auprès de François Farneſe.

Duc de Parme, pour l'engager à refuser au Pape le tribut ordinaire qu'il lui payoit : mais ce Prince ne voulut pas même écouter une pareille proposition. Irrités du peu de succès qu'elle avoit eue, les Ministres de l'Empereur le portèrent à publier un nouvel Edit, qui déclaroit nul tout ce que le Pape avoit fait l'année précédente en faveur de l'immunité de ses Eglises. Pour lui faire encore plus de peine, on envoya de Vienne un exemplaire à chacun des Cardinaux qui étoient à Rome. Ce qu'il y eut en cela de plus fâcheux, c'est que les Hérétiques y joignirent des notes si injurieuses au Pape & à l'Eglise, que nul Catholique n'auroit pu les adopter sans secouer la soumission qui est due au Vicaire de Jesus-Christ. Ils répandirent le second Edit de l'Empereur, imprimé en cet état, dans toutes les Cours de l'Europe. Ce seul Ecrit en occasionna quantité d'autres, où l'héréfie déchaînée exhaloit tout le ressentiment qui l'anime contre l'Eglise & le St. Siége. N'ayant plus en Allemagne aucun frein qui la contînt, elle y répandit contre le Pape les satyres les moins mesurées. Tous les gens de bien gémissoient d'une pareille licence. L'excès alla si loin, qu'il parut visiblement que Dieu avoit

1708.

prétendu en tirer vengeance dans deux exemples qui firent quelque bruit, & que je crois par cette raison devoir trouver ici leur place. 1708.

Un Seigneur Allemand ayant porté à l'Empereur un de ces Ecrits plein de venin contre le Pape, & dans le transport de sa joie s'étant jetté aux genoux du Monarque pour le supplier d'en entendre la lecture, fut saisi tout à coup d'une paralysie qui ne lui laissa pas même la liberté de se relever. Peu après il perdit si totalement la raison, qu'étant tombé dans une vraie phrenésie il mourut sans avoir recouvré ses sens. A Gratz en Stirie, le Gouverneur eut à peine fini la composition d'un libelle où il maltraitoit extrêmement l'Archevêque de Saltzbourg sur son attachement au St. Siége, qu'il se trouva couvert d'une lépre universelle; que par l'horreur qu'elle inspiroit de toutes les parties de son corps, personne n'osoit en approcher, & qu'il périt dans des douleurs dont on a peu d'exemples.

Le Pape eut encore de grands sujets de chagrin de la part du Cardinal Grimani. L'Empereur venoit de l'envoyer à Naples en qualité de Vice-Roi à la place du Comte de Daun qu'il avoit fait passer dans la Romagne,

pour l'y mettre à la tête de ſes troupes.
1708. Ce Cardinal n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de ſa Vice-Royauté, qu'il éclata contre le St. Siége avec la même animoſité qu'auroit pu faire l'ennemi le plus déclaré. Il publia diverſes Ordonnances, pour enjoindre l'exécution de celles que ſes prédéceſſeurs avoient portées contre l'immunité des Lieux ſaints & les droits de l'Egliſe Romaine. Il ne fit pas difficulté de ſigner de ſa propre main des ordres du *Conſeil collatéral*, en vertu deſquels il étoit non ſeulement défendu aux Evêques d'inquiéter les trangreſſeurs des loix de l'immunité, mais encore poſitivement enjoint de les appuyer dans la tranſgreſſion de ces mêmes loix. Ce qu'il opéra par une conduite ſi irrégulière & ſi peu attendue de la part d'un Cardinal Italien, c'eſt qu'il ſouleva contre lui tout le Royaume. Les Théologiens prirent la plume pour réfuter de pareils ordres, & les Evêques lui déclarèrent qu'ils périroient plutôt, eux & tout leur troupeau, que de s'y ſoumettre. Ils en vinrent juſqu'à lui reprocher en face ſon ingratitude envers le St. Siége, qui l'avoit honoré de la pourpre, ſa perfidie envers le Pape dont il trahiſſoit les droits, & le cruel

abus qu'il faiſoit de ſa faveur à la Cour de Vienne, pour nourrir la diſcorde qu'il avoit lui-même allumée. 1708.

Le Pape lui écrivit pour lui reprocher ſa trahiſon : il lui marquoit dans ſon Bref, que puiſqu'il n'avoit pas voulu donner l'exemple aux autres, comme il y étoit obligé par pluſieurs titres, il auroit au moins dû les imiter. Irrité de ce reproche, le Cardinal Grimani n'en devint que plus ardent à bleſſer tous les droits du ſaint Siége dans le Royaume de Naples ; mais il avoit déja indiſpoſé les eſprits par ſes premières démarches ; il ne fit que les aigrir encore davantage par celle qu'il ajouta. Pour toute réponſe au Bref du Pape, il publia une défenſe générale de conférer les Bénéfices à d'autres qu'à des Regnicoles. Les Papes ont le ſouverain domaine ſur le Royaume de Naples ; en cette qualité ils ont toujours été en droit de conférer les bénéfices, même à des étrangers ; & à cet égard, il eſt vrai de dire qu'ils en ont toujours uſé ſi modérément, que les Napolitains n'ont jamais eu que de juſtes ſujets de s'en louer. Cette nouvelle défenſe les irrita au ſouverain degré ; il leur étoit aiſé d'y remarquer cet eſprit de paſſion qui animoit le Cardinal Grimani. Les

Napolitains ſont inviolablement atta-
1708. chés à leurs uſages, & ils ne veulent pas qu'on les trouble dans leurs poſſeſſions; ils ne ſont pas d'ailleurs trop aiſés à manier: dans l'occaſion dont je parle, ils menacèrent de ſe porter aux plus grands excès contre le Cardinal. De ſon côté, le Pape prenoit ſes meſures pour lui ôter le chapeau de Cardinal, & celui-ci apprit que la réſolution en étoit priſe, à la ſollicitation même du ſacré Collége: ainſi ſans néanmoins rétracter les ordres qu'il avoit publiés, il ne montra plus tant de chaleur pour leur exécution.

Cependant les démêlés du ſaint Siége avec l'Empereur ſembloient ne devoir point finir, ſi Dieu n'y mettoit la main: tous plaignoient le Pape; ſes Sujets ſe ſeroient fait tailler en piéces pour le délivrer d'une pareille oppreſſion: ils ne parloient que de vendre tous leurs effets, pour acheter du ſecours, & d'aller eux-mêmes en perſonne pour tâcher de le venger. Clement XI penſoit bien différemment; il ne ſe regardoit point comme engagé perſonnellement dans la querelle. Si on avoit inſpiré contre lui de mauvais ſentimens à l'Empereur, il enviſageoit ce deſagrément, comme la punition de ſes propres péchés, &

il se flatoit que ce Monarque lui rendroit plus de justice quand il en seroit plus connu : toute sa peine étoit de voir le saint Siége en souffrance, & il n'en attendoit le reméde que de Dieu seul. 1708.

Pour implorer son secours, il ordonna dans Rome une Procession générale, & il prescrivit la même chose dans tous les lieux de sa dépendance; celle qu'il fit dans sa Capitale, étoit une des plus édifiantes qu'on y eût peut-être jamais vu : il y assista lui-même, & il la suivit toujours à pied. A son exemple, petits & grands, tous sortirent de leurs maisons, également consternés des sujets d'affliction qu'on lui donnoit, & pénétrés d'admiration, en voyant la résignation avec laquelle il les supportoit : il voulut que dans toutes les Eglises on chantât tous les jours les Litanies de la Sainte Vierge, pour obtenir la paix par son crédit auprès de Dieu.

Touchés de sa situation, presque tous les Princes Catholiques lui témoignèrent la part qu'ils y prenoient : le Roi d'Espagne lui envoya le Marquis de Monteleon; celui de Portugal, le Comte de Mello, & le Comte Palatin, l'Evêque de Spiga, pour concerter avec lui les moyens de rendre le calme à ses Etats. Louis XIV n'en voyoit pas

de plus sûr, que d'engager tous les
1708. divers Princes d'Italie à se liguer pour
secourir le Pape ; il dépêcha vers lui le
Maréchal de Tessé, pour lui en inspirer
le dessein : en ce cas-là, ce Maréchal
de France devoit demeurer en Italie,
& s'offrir à y commander les troupes
auxiliaires qu'on enverroit au Pape. Ce
seul projet de Louis le Grand fit trembler les Alliés de l'Empereur, & eut
tout son effet pour le porter à la paix.
La Reine Anne d'Angleterre en eut
avis la première ; elle en informa les
Etats Généraux, qui craignirent comme
elle que la ligue Italienne ne se formât, & qu'elle ne donnât de grands
embarras à l'Empereur : en effet,
pour peu que les affaires se fussent
plus aigries en Italie, le soulevement y devenoit général. Cependant
le Pape répondit à la proposition du
Roi, qu'il ne convenoit nullement au
Père commun des fidéles d'agir offensivement contre un Empereur Catholique;
qu'il se borneroit simplement à se défendre comme il y étoit obligé; qu'il en
avoit les moyens, & qu'il espéroit y
réussir; mais qu'il croyoit deshonorer
sa place, si au lieu de porter les esprits
à la paix, il les animoit à la guerre;
& que s'il ne méritoit pas d'en être la

victime, il ne lui convenoit pas non plus d'en devenir le héros. Les Anglois 1708.
& les Hollandois ne laiſsèrent pas de craindre que le projet de la ligue ne s'exécutât malgré lui.

Ils firent part de leurs craintes à l'Empereur, qui parut alors ſe radoucir, & vouloir écouter des propoſitions d'accomodement. Le grand Duc de Toſcane & le Comte Palatin furent priés d'intervenir comme Médiateurs, ils acceptèrent l'offre, & de part & d'autre on agréa leurs bons offices : l'Empereur envoya le Marquis de Prié vers le Pape, pour l'aſſurer de ſes diſpoſitions à la paix. Le Pape lui adreſſa Piazza, depuis Cardinal, pour lui demander ſon amitié & pour le prier de rétablir la concorde, qui auroit toujours dû régner entr'eux.

Dans le même temps, pour obtenir 1709.
de Dieu l'heureux ſuccès de la négociation qu'on alloit entamer, le Pape ordonna dans Rome une nouvelle Proceſſion générale, qu'il fit partir de l'Egliſe de Ste. Marie de la Minerve, & à laquelle il fit porter en ſa préſence l'Image du Sauveur, qu'on dit avoir été commencée à être peinte par ſaint Luc, & achevée de l'être par un miracle de Dieu même : on la porta ainſi proceſſionnellement juſqu'à l'Egliſe du

Vatican, où elle demeura huit jours
1709. consécutifs, placée à découvert sur le Maître-Autel de cette Basilique, & exposée à la vénération des Fidéles. Le concours y fut si grand tout le reste du jour, qu'étonné sur le soir de voir dans l'Eglise de Saint Pierre une si grande affluence de monde, le Pape voulut, que pour contenter la pieuse curiosité du peuple, & sur tout celle des étrangers, on continuât pendant trois jours les prières qu'on avoit commencées devant l'Image du Sauveur : au bout de la huitaine il la fit rapporter avec la même pompe dans l'Eglise de Saint Jean de Latran, & placer ensuite dans le Sanctuaire voisin, où elle est habituellement conservée avec les plus grands soins.

Pendant qu'on s'employoit à lui procurer la paix, & que les Médiateurs traitoient des moyens d'y parvenir, il s'appliqua tout entier à remédier aux maux que le dérangement de la saison venoit de causer à ses Sujets : on étoit alors au commencement de 1709. Dans le précédent mois de Décembre, le Tybre avoit par le débordement de ses eaux inondé encore une grande partie du *Latium*; &, selon l'ordinaire en ce pays-là dans ces sortes d'occasions,

l'inondation avoit déja causé des maladies populaires, qui pendant l'espace 1709.
de deux mois, continuèrent à emporter bien du monde : cependant dès les premiers jours de la nouvelle année, le beau temps sembloit avoir repris le dessus ; il annonçoit même une espéce de printemps anticipé, lorsqu'il tourna tout à coup au froid, & qu'il se changea en ce rude hiver, dont le souvenir ne s'est pas encore effacé parmi nous.

Les Romains sont si peu accoutumés à essuyer de rudes hivers, que la plûpart n'ont pas même de cheminée dans leurs appartemens. L'hiver de 1709 fut si rigoureux pour eux, que plusieurs en moururent ; il s'alluma dans Rome & aux environs des inflammations de poitrine, dont la violence étoit si extraordinaire, & les effets si singuliers, que le célébre Lancisi, Médecin du Pape, crut mettre au jour un ouvrage très-curieux, & en même temps très-nécessaire pour l'avenir, en pareil cas, que d'en donner un Traité historique au public. Les Cardinaux Coloredo, Cenci & d'Este en furent atteints & en moururent ; les arbres fruitiers & les légumes ne purent pas non plus résister à la rigueur de la saison : la

terre dévora le grain qu'on lui avoit
1709. confié, & toute la moiſſon périt. Une ſi triſte ſituation demandoit du ſecours: le Pape ouvrit les greniers publics, & il pourvut à la misère commune. Son Comtat d'Avignon ne fut pas oublié: il y fit tranſporter mille charges de bled dont il fit préſent à la ville, & il en ajouta cinq mille autres qu'il y fit diſtribuer au plus vil prix: il y joignit encore de groſſes ſommes d'argent, pour être diſtribué aux pauvres.

Ses Peuples de la Romagne devoient être plus à plaindre que les autres: indépendamment de la calamité commune, ils ſoûtenoient chez eux tout le poids de la guerre. Pour ſubvenir à leurs beſoins, le Pape donna toujours une double paye aux Officiers & aux Soldats de ſon armée: on peut même dire qu'elle étoit triple par le haut point où il l'avoit portée. Il envoya plus de bled encore du côté de Ferrare & de Boulogne, qu'il n'en avoit envoyé à Avignon; & comme les Vénitiens en traverſoient le tranſport par mer, il voulut qu'on approfondît leurs prétentions, pour leur être fait droit s'ils étoient fondés en raiſon, & auſſi pour leur impoſer un frein, ſi en cela ils commettoient une entrepriſe.

Les Venitiens exigeoient un certain droit ſur toutes les denrées qui partoient de la Marche d'Ancone, & de toutes les Côtes ſupérieures de l'Italie, pour être tranſportées dans la Romagne; ils s'y diſoient autoriſés par le ſouverain domaine qu'ils s'attribuent ſur la Mer Adriatique : ce qui prouve qu'ils croient en effet y poſſéder toute l'autorité, c'eſt la cérémonie qu'ils font tous les ans d'épouſer la mer. Chaque année le Sénat s'embarque le jour de l'Aſcenſion, ſur un Bâtiment appellé le *Bucentaure*; ils s'éloignent de quelque milles de la ville de Veniſe, & à une certaine hauteur le Doge jette un anneau d'or dans la Mer. Cette cérémonie, qu'ils appellent les *épouſailles*, ſe fait toujours avec un grand appareil; & en vertu de ces mêmes épouſailles, les Venitiens prétendent dominer ſeuls ſur toute la Mer Adriatique : en conſéquence ils avoient armé en courſe quelques-unes de leurs Galères, auſquelles ils donnoient le nom de *Gardes-Côtes*, avec ordre d'exiger de tous les Bâtimens marchands un tribut plus ou moins conſidérable, ſelon le plus ou le moins de valeur de leur cargaiſon; ils alléguoient encore en leur faveur l'ancienneté de cet uſage, qu'ils ſoûtenoient leur en avoir acquis la poſſeſſion. 1709.

Les Capitaines qui montoient les
1709. Vaisseaux de transport que le Pape envoyoit d'Ancone & de Sinigaille dans la Romagne, ne connoissoient ni ce droit ni cet usage; ils refusèrent constamment de payer le tribut : le Pape entreprit de prouver au Sénat, qu'au moins on ne pouvoit l'exiger de ses Sujets. Pour le démontrer, il fit voir que la République reconnoissoit elle-même avoir reçu des Papes le souverain Domaine qu'elle prétend exercer le long des Côtes d'Italie qui dépendent du saint Siége, & il en inféroit qu'elle ne pouvoit donc vouloir les assujettir eux-mêmes à lui en payer les *droits*, sans s'élever contre ses propres bienfaiteurs. Il objectoit à l'ancienneté de l'usage dont le Sénat appuyoit ses prétentions, que ses prédécesseurs le lui avoient toujours contesté, & il rapportoit à cette occasion les exemples de Martin IV, de Jean XXII, de Gregoire XIII, de Sixte V, de Clement VIII & d'Innocent X, qui ne l'avoient jamais reconnu : par dessus tout, il rappelloit l'accord passé en 1502, entre Julles II d'une part, & la République de l'autre, par lequel il a été réglé d'un mutuel consentement, que les Venitiens n'exigeroient jamais rien

des Sujets du Pape pour le transport de quelque denrée ou marchandise que 1709.
ce pût être, tant dans toute l'étendue de la Mer Adriatique, que dans les autres mers, & même dans les rivières. Cette convention est si ample, si claire & si expresse, qu'il étoit étonnant que les Venitiens parussent en avoir perdu le souvenir : pour leur en rafraîchir la mémoire, Clement XI se contenta de leur faire sçavoir qu'ils en trouveroient la substance dans les lettres que Leon X leur en écrivit en 1519, & dans Guichardin qui l'a rapportée dans le huitième Livre de l'Histoire de son temps : les Venitiens n'insistèrent pas davantage, & la Romagne reçut sans payer aucuns droits les munitions de guerre & de bouche que le Pape y envoya.

Cette légère discussion n'étoit pas encore finie, lorsque la paix se conclut entre le Pape & l'Empereur. Les conditions furent, que l'Empereur & l'Archiduc révoqueroient les Edits qu'ils avoient publiés à Naples & à Milan contre les droits, les immunités & la liberté de l'Eglise; que les troupes Allemandes sortiroient incessamment des Provinces dépendantes du saint Siége ; & que de son côté le Pape licencieroit toutes celles qu'il avoit levé

depuis peu; que de part & d'autre
1709. on démoliroit les nouvelles fortifications qu'on avoit construites, & qu'on en retireroit les garnisons; que les prisonniers seroient rendus des deux côtés; que tout Bâtiment au Pavillon Impérial seroit reçu dans tous les Ports maritimes du saint Siége, aux mêmes conditions qu'on y reçoit tous les Vaisseaux des Princes amis ou alliés. Par rapport à Commachio, vû que le Duc de Modéne avoit envoyé quelques-uns de ses Ministres à Rome pour y faire valoir ses prétentions à cet égard, il fut réglé que le Pape choisiroit lui-même un certain nombre de Cardinaux pour les examiner, & que cette affaire seroit terminée à l'amiable. Il fut stipulé aussi que le Pape commettroit quelques Cardinaux pour connoître des différens qui étoient survenus sur Parme & sur Plaisance, & qu'ils finiroient pareillement cette affaire de concert avec le Marquis de Prié; que le Nonce du Pape seroit rappellé à Vienne, & que le Pape reconnoîtroit l'Archiduc pour Roi d'Espagne.

Dans le fond c'étoit pour ce dernier article seul que l'Empereur avoit fait la guerre au Pape; & c'étoit aussi pour mettre fin à cette même guerre

que

que le Pape lui accorda. Il le fit néanmoins sur le modèle d'une Bulle de 1709.
Clement V, par laquelle on ne prétend avouer dans les Princes, qu'on reconnoît pour Souverains, aucun autre droit que ceux qu'ils possédent. Par ce moyen, en reconnoissant l'Archiduc Charles III, pour Rôi d'Espagne, il déclaroit ne le reconnoître en cette qualité que pour les seules possessions qu'il y avoit, & qui consistoient à être maître de la Ville de Barcelone & d'une partie de la Catalogne seulement. Par ce moyen il croyoit ne préjuger en faveur d'aucun des deux Princes, & ne préjudicier aux droits ni de l'un ni de l'autre.

Les articles du Traité qui avoient été jugés définitivement par les arbitres furent tous exécutés à la lettre & avec toute la célérité convenable; il n'en fut pas ainsi de ceux dont on avoit renvoyé la décision à l'arbitrage d'autrui : c'est ce qu'on verra dans la suite par rapport à la restitution de Commachio, qui essuya des longueurs infinies. Du reste la guerre finit là totalement entre l'Empereur & le Pape. L'armée des Impériaux sortit des terres du St. Siége, & elle n'en sortit qu'après avoir indemnisé les peuples qu'elle y avoit foulés. Piazza prit à Vienne, où

il étoit allé depuis peu, ainſi que je
1709. l'ai déja dit, le caractère de Nonce Apoſtolique, & y fut reçu en cette qualité. Le Marquis de Prié demeura auſſi à Rome en qualité d'Ambaſſadeur de l'Empereur. L'Archiduc nomma dès lors comme Roi d'Eſpagne, ſous le nom de Charles III, François-Marie Cawaccioli, Prince d'Avellino, & ſon Grand-Chancelier dans le Royaume de Naples pour aller remplir la même place auprès du Pape. L'un & l'autre révoquèrent tous les Edits & Ordonnances qu'ils avoient publiées à Milan & à Naples, contre les droits du Pape, & ils donnèrent la main-levée de tous les revenus Eccléſiaſtiques qu'ils y avoient fait ſequeſtrer. Ils déclarèrent nulles les Lettres qui avoient été envoyées aux Cardinaux au ſujet des Duchés de Parme & de Plaiſance. Frideric de Schonbrun, Vice-Chancelier du St. Empire, raya la ſignature qu'il y avoit appoſée de ſa propre main, & par acte public il en abolit juſqu'à la mémoire.

Alors l'Empereur témoigna une vraie peine d'en être venu par le paſſé à tant d'extrémités. Il fit comprendre en plus d'une occaſion, non ſeulement qu'il avoit agi en tout cela par des impul-

ſions étrangères, mais encore qu'il n'a-
voit pu les ſuivre ſans aller contre ſa 1709.
propre inclination, & il fit aſſurer le
Pape qu'il ſe promettoit à l'avenir une
parfaite intelligence avec lui. De ſon
côté, le Pape ne fut ni moins exact
ni moins prompt à remplir les conditions
du Traité. Il congédia les nouvelles trou-
pes qu'il avoit levées; il ſupprima,
pour ſoulager ſon peuple, une grande
partie des impots qu'il avoit établis; il
diminua les autres; il ne les laiſſa
même ſubſiſter qu'autant de temps
qu'il en fallut pour remplacer au
Château Saint-Ange les cinq cens mille
écus d'or qu'il en avoit tirés du tréſor
de Sixte V, & pour former cette ſomme
d'une manière moins onéreuſe à ſes Su-
jets, il y contribua de ſes propres revenus.

Clement XI ne ſongeoit plus qu'à
jouir enfin des douceurs de la paix,
lorſqu'il éprouva qu'en voulant éviter
un écueil, il étoit tombé dans un autre.
Ce fut cette même paix qu'il venoit de
conclurre, qui lui ſuſcita ailleurs de
nouveaux troubles. Philippe V trouva
mauvais qu'il eût reconnu l'Archiduc
pour Roi d'Eſpagne. Quelque couleur
que le Pape pût donner à cette dé-
marche, le Monarque y croyoit voir
ſes droits bleſſés. Pour lui en marquer

ſon mécontentement, il renvoya de
1709. Madrid Zondodari, qui y étoit en qualité de Nonce; il le fit conduire ſous bonne eſcorte hors des confins de ſon Royaume; il y fit fermer le Tribunal de la Nonciature, & s'empara de tous les regiſtres qui s'y trouvèrent. Il défendit à tous les Evêques d'avoir aucun commerce avec le Pape, & il leur ordonna de faire par eux-mêmes dans leurs Diocèſes les mêmes choſes qu'ils faiſoient auparavant par commiſſion du St. Siége. Il rappella le Duc d'Uceda ſon Ambaſſadeur à Rome, & il interdit abſolument toute communication entre les deux Cours.

Le Pape ſe conſoloit également ſur ce qu'il prétendoit n'avoir rien fait qui pût préjudicier aux droits du Roi d'Eſpagne, & ſur la Religion de ce Prince, qui lui avoit toujours marqué le plus parfait attachement. Cependant il ſe plaignit à lui avec douceur du procédé qu'il venoit de tenir à ſon égard, & il écrivit aux Evêques d'Eſpagne pour obtenir de lui par leur moyen la révocation des ordres qu'il leur avoit intimés. Les Evêques ne pouvoient goûter cette ſéparation extérieure des membres d'avec leur Chef qui reſſembloit à une eſpéce de ſchiſme; ils en parlèrent au Roi

comme d'une diviſion qui gênoit leurs conſciences, & ils le ſupplièrent d'agréer qu'ils continuaſſent de recourir au St. Siége toutes les fois que leur miniſtère le requerroit. Les troubles que la Maiſon d'Autriche avoit excités en Eſpagne, n'étoient pas encore finis; l'Archiduc y étoit avec une armée qui donnoit toujours de la jalouſie à Philippe V. D'ailleurs nul Monarque peut-être ne fut jamais plus plein de Religion que ce Prince. Sur les repréſentations des Evêques, il leur fit expédier des Lettres, où il diſoit que, dans les ordres qu'il leur avoit fait ſignifier, « ſon » intention n'avoit jamais été ni de » conteſter au Pape ſon autorité ni de » la leur attribuer à eux-mêmes; qu'il » prétendoit que dans les choſes qui » regardoient le gouvernement des ames » & des Egliſes tous ſes Sujets euſſent » toujours une liberté entière de recou- » rir ſelon leurs beſoins au Vicaire de » Jeſus-Chriſt; & qu'il n'entendoit en » aucune façon que l'Ordre de la » Hiérarchie Eccléſiaſtique ſouffrît dans » ſes Etats aucune atteinte. » Le Nonce n'étant point cependant rappellé à Madrid, le Pape défendit à Molinez, Auditeur de Rote pour l'Eſpagne, d'exercer les fonctions de ſa Charge, 1709.

& de venir à ses Audiences. Mais
1709. comme les Evêques Espagnols profitoient en tout de la liberté que le Roi leur avoit laissée; qu'ils recouroient, quoique secrettement, au Pape dans les choses qui étoient de leur ministère; & que le Prince, qui étoit parfaitement instruit de leurs démarches, feignoit toujours de les ignorer, à proprement parler la division entre les deux Cours ne fut jamais que simulée. Il ne s'en parla plus de part ni d'autre, & on attendit tranquillement des deux côtés qu'il se présentât quelque conjoncture favorable où l'on pût remettre tout sur l'ancien pied. Il s'en présenta une où l'on eut d'abord quelque lieu d'espérer de gagner tout un Royaume à Jesus-Christ. Depuis quelque temps il s'étoit répandu un bruit confus à la vérité, mais assez constant dans toute l'Europe, que Frideric IV, Roi de Danemarck, n'étoit pas éloigné de vouloir embrasser la Foi Catholique. Un voyage qu'il fit alors en Italie sous le nom emprunté de Comte de Oldembourg, ne contribua pas peu à confirmer cette idée, & à fortifier cet espoir dans l'esprit du Pape. On avoit d'abord dit que ce Prince alloit à Rome, & on s'y disposa à lui rendre tous les

honneurs qui sont dûs à la Majesté Royale. Mais on apprit peu après que de Venise ce Monarque avoit pris sa route vers Florence, & que ce seroit là le terme de son voyage. Dès-lors on cessa d'espérer sa conversion ; mais Clement XI ne desespéra pas d'en tirer quelque avantage pour ceux des Catholiques qui étoient dans son Royaume ; & vu l'empressement de son zèle pour le bien de l'Eglise, il n'avoit garde de manquer une si belle occasion. Dans cette vûe il depêcha vers lui ses deux Neveux, Charles & Alexandre Albani : ils allèrent le recevoir à Bologne ; ils l'accompagnèrent à Ferrare ; ils le suivirent tout le temps qu'il fut dans les Etats du St. Siége, & ils lui firent rendre par-tout les plus grands honneurs. Entre autres présens qu'ils lui offrirent de la part du Pape, ils lui présentèrent toutes les estampes de Rome, recueillies en dix-sept volumes, & formant en fait de gravures un des plus beaux & des plus riches recueils qu'on puisse voir en ce genre. Frideric fut frappé de la magnificence de l'ouvrage ; il ne pouvoit concevoir qu'une seule Ville, quelque immense qu'elle soit, pût contenir une si prodigieuse quantité de

1709.

1709. monumens presque tous d'une perfection achevée. On y avoit réuni en autant de planches séparées, mais reliées en plusieurs volumes, toutes les statuës, les tableaux, les Places publiques, les fontaines, les Eglises, les Palais, les arcs de triomphe, les cirques, les colomnes, les obélisques, généralement tous les ouvrages publics qu'on voit à Rome, tant anciens que modernes, travaillés par les plus excellens Maîtres. Les Neveux du Pape lui dirent que s'il alloit à Rome, il lui seroit aisé de juger de la fidélité de ces estampes en les y confrontant avec leurs originaux; & c'étoit en effet dans ce dessein que Clement XI les lui avoit d'abord destinées; mais le Monarque n'y alla pas.

A en juger par les termes obligeans dont il leur parla du saint Siége, ils purent comprendre sans peine qu'en effet il avoit un grand penchant pour la Religion Catholique. Ils les combla d'honnêtetés; il leur fit des présens, & il les conjura plusieurs fois de bien assurer leur Oncle qu'il auroit toujours en lui un bon ami. Le Pape lui avoit fait une politesse, à laquelle il parut avoir été infiniment sensible. Dans le temps qu'il passoit par les Etats du Pape,

Pape, on y condamna un Gentilhomme d'un grand nom à perdre la tête 1709.
ſur un échafaud. Frideric fortement ſollicité par les parens du criminel, paroiſſoit ſouhaiter ſa grace; mais par un pur eſprit de réſerve, il n'oſoit ni le demander, ni s'en expliquer. Au ſimple ſoupçon qu'en avoient conçu les Neveux, ſuſpendant l'exécution de l'Arrêt, ils en avoient donné avis à leur Oncle, qui ſur le champ fit expédier la grace, au nom même du Roi de Danemarck. Il eſt des traits qu'on n'oublie jamais; Frideric parut toute ſa vie avoir conſervé le ſouvenir de celui-ci. Il accorda dans ſes Etats généralement tout ce que le Pape lui demanda en faveur des Catholiques: il diſpenſa les Eccléſiaſtiques du logement des Gens de guerre qui juſqu'alors leur avoit été très à charge; &, non content de les rétablir dans leurs anciens droits, il leur accorda de nouveaux privilèges dont ils jouirent toujours avec une entière liberté.

C'étoit le quinze Avril que, de l'avis de tout le ſacré Collège, le Pape avoit député ſes deux Neveux pour aller le recevoir à l'entrée de ſes Etats. Dans le même Conſiſtoire où cette Ambaſſade avoit été déterminée, il créa Cardinaux,

Gozzadini, Boulonnois, & Sanvital,
1709. Parmesan : mais il fit ce dernier *in petto*, & il ne le déclara que quelques mois après. Il y fut question aussi de prévenir un projet dont les Protestans se promettoient les plus grands avantages. Dès-lors l'Europe entière se trouvoit fatiguée de la guerre : chaque Puissance soupiroit de son côté après la paix. On en publia à la Haye *des Articles préliminaires*, que les Hérétiques avoient forgés selon leur gré : les Protestans de Hollande y demandoient la Gueldre, Province des Pays-Bas à l'Empereur. Pour empêcher qu'ils n'en devinssent les maîtres, & que la Foi orthodoxe n'y souffrît sous leur domination, le Pape donna ordre à son Neveu Annibal de se transporter auprès de l'Empereur & de quelques autres Princes de l'Europe, & de les engager à rejetter ce projet. Parmi ses commissions Annibal Albani en avoit une que son Oncle avoit extrêmement à cœur : c'étoit de profiter de l'entière défaite & de l'éloignement du Roi de Suede, pour réparer en Pologne les maux que sa présence & son autorité y avoient causés à la Religion. Depuis le jour que, vainqueur des Danois & des Moscovites, il eut défait les Saxons

commandés par le Duc de Courlande, & ſubjugué la Lithuanie, les Hérétiques fiers de ſa protection n'avoient plus connu de frein : l'occaſion de les reduire étoit enfin devenue favorable. Renfermé à Bender, le Monarque Suédois n'étoit plus à portée ni en ſituation de leur continuer ſon appui. Le point étoit de profiter de la conjoncture, & le Neveu du Pape n'eut pas de peine à y réuſſir. Sur ces repréſentations & du conſentement des principaux Seigneurs de ſon Royaume, le Roi Auguſte fit raſer en grande partie les Temples que les Hérétiques avoient conſtruits pendant la dernière guerre ; & il donna les autres aux Catholiques. Les Evêques qui avoient été chaſſés de leurs Diocèſes rentrèrent dans leurs Siéges. Il avoit d'abord été agité par le Roi & ceux de ſon Conſeil, ſi on ne prieroit point le Pape d'envoyer un Commiſſaire pour rétablir la diſcipline eccléſiaſtique dans les endroits où elle avoit été altérée ; mais faiſant réflexion que l'exécution de ce projet tireroit trop en longueur, il fut arrêté qu'on laiſſeroit ce ſoin aux Evêques. Le Pape leur écrivit pour donner un nouveau degré de chaleur à leur zèle. L'Evêque de Culm avoit lâchement abandonné ſon 1709.

troupeau, & en son absence les Héré-
1709. tiques n'y trouvant aucune opposition avoient bâti dans son Diocèse des Temples où ils faisoient librement tous les exercices de leur secte. Après avoir été extrêmement blâmé de sa desertion, il reçut ordre de rentrer dans son Eglise, & d'y réparer tous les maux que son éloignement avoit occasionnés. Les Chanoines de Posnanie qui, en absence de leur Evêque, n'avoient pas réclamé contre de pareilles entreprises, eurent la confusion de voir leur conduite censurée, & leur zéle excité par la puissance même séculière. Par ce moyen la Religion rentra dans tous ses droits, & l'hérésie fut chassée généralement de tous les lieux dont elle s'étoit emparée.

Le Roi Auguste, comme je l'ai dit ci-dessus, avoit dans ses Etats de Saxe donné une liberté entière à ses Sujets d'embrasser & de professer ouvertement la Foi Catholique. Le nombre des Fidèles y augmentoit même considérablement, & les indults du Pape s'y expédioient publiquement par son Résident sans aucune contradiction de la part des Protestans. Cependant pour ménager un Pays qui étoit encore foible dans la Foi, & pour ne pas heurter

de front le gros d'une Nation qui étoit toujours asservie aux erreurs des Luthériens, Clement XI ne voulut pas, quelque liberté qu'on lui en laissât, y ouvrir une Nonciature, comme il se pratique dans des pays tous Catholiques. Par ménagement pour les Saxons, il prescrivit à celui qui en Saxe étoit chargé de ses ordres, de recourir dans les occasions à son Nonce en Pologne, & il ne lui recommenda rien tant que les voies de la douceur; il lui défendit en particulier d'user jamais d'aucun reproche envers ceux qui avoient eu le malheur d'abjurer la Foi; il lui enjoignit au contraire d'employer tous ses bons offices en leur faveur, & de ne faire éclater son zèle en leur endroit que par les voies de la plus sincère amitié. De là il arriva ce qu'il avoit prévu; que les Protestans, environnés de la lumière de l'Evangile qu'on leur présentoit, & touchés des exemples de modération qu'ils avoient sous leurs yeux, se rendirent facilement aux vérités qu'on leur annonçoit. 1709.

Dans tout le Nord les Fidèles étoient autrefois comme partagés en deux seuls Diocèses; ceux de Danemarck, de Suéde & de Norvége reconnoissoient pour leur Ordinaire un Suffragant

d'Osnabrug ; ceux de Brandebourg,
1709. de Brunswik & d'Hanovre avoient à leur tête l'Evêque de Spiga. Le premier étant mort, le Pape voulut essayer si le second pourroit suffire seul à tant d'Eglises particulières; souvent, quand elles se trouvent ainsi réunies, elles agissent d'une manière plus uniforme sous un seul Chef que sous plusieurs. Le seul inconvénient qu'il y eût à craindre, étoit l'éloignement du Pasteur & d'une grande partie de son troupeau. On ne couroit aucun risque, pourvu que l'épreuve ne fût pas longue : Clement XI la fit ; mais ce fut avec autant de succès qu'il avoit pu lui-même desirer. L'Evêque de Spiga fit des prodiges de zéle ; il parcourut toutes ces différentes Eglises ; il les visita avec la même exactitude que s'il n'eût eu que quelques Paroisses contiguës à soigner ; sa présence y fut d'une consolation infinie pour tous les Catholiques ; il descendoit avec eux dans tous les petits détails; il les soulageoit autant qu'il étoit en lui dans leurs besoins ; il prenoit à cœur leurs intérêts comme s'ils eussent été les siens propres ; il les recommendoit aux Juges des lieux avec une chaleur & des instances qui lui gagnoient tous les cœurs, & par les

empressemens, encore plus par la douceur de son zèle, il procura dans tout 1709.
ce pays du Nord les plus grands progrès à la Religion. C'étoit le même que le Duc de Neubourg, Comte Palatin du Rhin, avoit autrefois envoyé à Rome. Clement XI l'avoit personnellement connu à cette occasion, & ce fut cette même connoissance qui lui en fit attendre tous les succès dont je viens de parler.

Ce qui avoit déterminé le Pape à prendre un nouveau soin des Fidèles qui se trouvoient dans les Royaumes hérétiques, c'est qu'il venoit d'être informé que les Jansénistes y avoient envoyé de faux Apôtres qui, sous le prétexte de voyager par pure curiosité dans des Royaumes étrangers, y semoient les erreurs de leur secte. En effet il en étoit déja entré plusieurs en Angleterre & en Ecosse: par l'affinité de leurs dogmes avec ceux des Protestans, ils cherchoient à les gagner pour grossir leur parti. Dans cette vue faisant de longs séjours dans la Grande-Bretagne, ils l'inondoient peu à peu de mauvais livres, & y répandoient tout leur venin. Averti du danger de la séduction, le Pape écrivit des Brefs aux Catholiques Anglois & Ecossois; il

1709. leur découvroit les piéges qu'on leur avoit tendus, & ils les conjuroit de ſe tenir extrêmement ſur leurs gardes. L'événement fit voir que la précaution n'avoit pas été inutile; les Catholiques de ces deux Royaumes lui firent ſçavoir qu'en effet le Janſéniſme avoit paſſé la mer dans le deſſein de corrompre leur Foi; mais ils le firent aſſurer en même temps de toute leur conſtance à en déteſter les erreurs. On voit par ces ſortes d'exemples ſi fréquens dans cette hiſtoire, combien toutes les ſectes ſe donnent de mouvemens pour chercher à s'étendre, & combien il étoit néceſſaire dans les temps dont nous parlons, d'avoir un Pape attentif & éclairé pour s'oppoſer à leurs progrès.

Il eut encore à prévenir la même contagion dans preſque toutes les parties de l'Amérique. Les Hérétiques avoient recueilli en deux ou trois volumes tout le venin qui ſe trouve répandu dans preſque tous leurs livres; ils y avoient concentré les fauſſes interprétations qu'ils donnent aux divines Ecritures pour corrompre la parole de Dieu, & la détourner à des ſens condamnés. Ce recueil avoit été imprimé à Londres en langage Américain. L'Archevêque de Sarragoſe, Grand-Inquiſiteur d'Eſ-





pagne, en ayant été averti à temps, en donna avis aux Evêques de toute 1709.
l'Amérique, qui prémunirent les Fidèles contre les dangers de la ſéduction, & retirèrent de leurs mains cet ouvrage de ténébres. L'horreur qu'en conçurent les Catholiques fut ſi vive, qu'en plusieurs endroits ils les brulèrent eux-mêmes publiquement.

Fin du Tome premier.

